

Le gouvernement annulera la vente de la compagnie à des intérêts étrangers

Québec-Téléphone ne sera pas nationalisée (Lesage)

Sans aucune difficulté

Le gouvernement Pearson survit à 2 motions de censure

OTTAWA PC— Le gouvernement libéral de M. Pearson a facilement survécu à deux motions de censure hier soir, grâce à l'appui des conservateurs lors de la mise aux voix de la motion néo-démocrate et grâce à l'appui des créditistes de M. Robert Thompson lors de la mise aux voix de la motion conservatrice.

Le gouvernement a défilé la première motion par 209 voix contre seulement 20, avec l'appui des conservateurs, de sept créditistes, de trois députés du crédit social, des deux indépendants, MM. J.-A. Mongrain Trois-Rivières et Maurice Allard Sherbrooke et d'un néo-démocrate, M. Frank Howard Skeena.

La motion conservatrice a été défilée par 121 voix contre 108, alors que 116 libéraux, trois députés du crédit social, M. Mongrain et M. Howard ont fait connaître leur opposition.

Quatre-vingt-un conservateurs, 19 néo-démocrates, sept créditistes et M. Allard ont voté en faveur de la motion.

Le gouvernement minoritaire de M. Pearson ne courait en fait aucun véritable danger. Quand tous les députés sont présents, il faut un effort combiné des quatre partis de l'opposition pour renverser le gouvernement.

Or, un porte-parole du crédit social avait déjà annoncé que les cinq créditistes appuieraient le gouvernement lors du vote

sur ces deux motions de censure qui n'auraient eu pour résultat, si elles avaient été adoptées, que de renverser le gouvernement.

L'inflation

Quant au chef du Ralliement des créditistes, M. Réal Caouette, il avait dit lui aussi qu'il voterait contre la motion néo-démocrate.

La motion conservatrice, soumise par le chef de l'opposition, M. John Diefenbaker lundi, reprochait au gouvernement de M. Pearson de n'avoir adopté aucune mesure concrète pour lutter contre l'inflation.

La motion de M.T.C. Douglas incorporait la motion conservatrice et reprochait de plus au gouvernement de n'avoir pas créé de commission chargée de réviser les prix.

M. Caouette a dit que la motion de M. Douglas, si elle était adoptée, amènerait à un contrôle des prix et des salaires semblable à celui que l'on a connu au cours du second conflit mondial.

Le leader créditiste déclare que cette motion amènerait le contrôle sur les salaires, la production, la consommation et l'individu. "C'est pourquoi nous nous opposons à son adoption".

Aujourd'hui, mercredi, la chambre entreprend un historique débat sur la peine capitale, qui se poursuivra jeudi et lundi prochains.

QUEBEC PC— L'idée d'une nationalisation par le gouvernement québécois de Québec-Téléphone est à écarter. C'est ce qui ressort notamment d'une conversation que des journalistes ont eue mardi avec le premier ministre, M. Jean Lesage, au sujet d'un projet de loi qui vise à rendre nulle une récente décision de la Régie des services publics d'autoriser la vente à des intérêts américains de Québec-Téléphone et de forcer la Régie à tenir des audiences publiques avant d'autoriser, si elle doit le faire, cette vente.

M. Lesage a déclaré que la responsabilité de l'Hydro-Québec décision du gouvernement de M. Gaston Binette, ministre de la Législation, de ces Richesses naturelles, ne projet de loi, qui subira mer. lui avait fait part de rien là, n'est pas sa première lecture à l'Assemblée législative, vise les irrégularités que le gouvernement reproche à la Régie des services publics.

La commission des relations de travail du Québec, dans un jugement majoritaire publié mardi, déclare essentiellement, au sens de la loi de la fonction publique, tous les services dans lesquels oeuvrent tous les salariés enseignants représentés par le syndicat des professeurs de l'Etat du Québec (CSN).

Ces services demeurent essentiels, selon le jugement, à partir du 21 mars jusqu'au terme de l'année scolaire, y compris la période des examens et de leur correction.

Un commissaire, M. René Gosselin, a exprimé sa dissidence.

La cause a été entendue par le juge Jean Bérubé, le commissaire Georges Côté et M. Gosselin.

La loi de la fonction publique défend l'usage du droit de grève à tout groupe de fonctionnaires à moins qu'on ait préalablement déterminé les services essentiels.

Le gouvernement soutient que l'enseignement, à cette période-ci de l'année est devenu un "service essentiel" et que si une grève se produisait elle causerait un tort irréparable aux élèves.

Le syndicat, qui représente essentiellement 2,300 professeurs, contestait la validité de cette prétention et c'est pourquoi il a demandé à la commission des relations de travail de trancher la question.

Des hausses de salaires consenties l'un des principaux points en litige dans les négociations en cours.

Le syndicat négocie avec le gouvernement depuis sept semaines. Il avait décidé de déclencher une grève, le 16 mars.

Préjudice

Le syndicat négocie avec le gouvernement depuis sept semaines. Il avait décidé de déclencher une grève, le 16 mars.

Un commissaire, M. René Gosselin, a exprimé sa dissidence.

La cause a été entendue par le juge Jean Bérubé, le commissaire Georges Côté et M. Gosselin.

La loi de la fonction publique défend l'usage du droit de grève à tout groupe de fonctionnaires à moins qu'on ait préalablement déterminé les services essentiels.

Le gouvernement soutient que l'enseignement, à cette période-ci de l'année est devenu un "service essentiel" et que si une grève se produisait elle causerait un tort irréparable aux élèves.

Le syndicat, qui représente essentiellement 2,300 professeurs, contestait la validité de cette prétention et c'est pourquoi il a demandé à la commission des relations de travail de trancher la question.

Des hausses de salaires consenties l'un des principaux points en litige dans les négociations en cours.

Le syndicat négocie avec le gouvernement depuis sept semaines. Il avait décidé de déclencher une grève, le 16 mars.

Un commissaire, M. René Gosselin, a exprimé sa dissidence.

La cause a été entendue par le juge Jean Bérubé, le commissaire Georges Côté et M. Gosselin.

La loi de la fonction publique défend l'usage du droit de grève à tout groupe de fonctionnaires à moins qu'on ait préalablement déterminé les services essentiels.

Le gouvernement soutient que l'enseignement, à cette période-ci de l'année est devenu un "service essentiel" et que si une grève se produisait elle causerait un tort irréparable aux élèves.

Le syndicat, qui représente essentiellement 2,300 professeurs, contestait la validité de cette prétention et c'est pourquoi il a demandé à la commission des relations de travail de trancher la question.

Des hausses de salaires consenties l'un des principaux points en litige dans les négociations en cours.

Le syndicat négocie avec le gouvernement depuis sept semaines. Il avait décidé de déclencher une grève, le 16 mars.

Un commissaire, M. René Gosselin, a exprimé sa dissidence.

La cause a été entendue par le juge Jean Bérubé, le commissaire Georges Côté et M. Gosselin.

La loi de la fonction publique défend l'usage du droit de grève à tout groupe de fonctionnaires à moins qu'on ait préalablement déterminé les services essentiels.

Le gouvernement soutient que l'enseignement, à cette période-ci de l'année est devenu un "service essentiel" et que si une grève se produisait elle causerait un tort irréparable aux élèves.

Le syndicat, qui représente essentiellement 2,300 professeurs, contestait la validité de cette prétention et c'est pourquoi il a demandé à la commission des relations de travail de trancher la question.

Des hausses de salaires consenties l'un des principaux points en litige dans les négociations en cours.

Le syndicat négocie avec le gouvernement depuis sept semaines. Il avait décidé de déclencher une grève, le 16 mars.

Un commissaire, M. René Gosselin, a exprimé sa dissidence.

La cause a été entendue par le juge Jean Bérubé, le commissaire Georges Côté et M. Gosselin.

La loi de la fonction publique défend l'usage du droit de grève à tout groupe de fonctionnaires à moins qu'on ait préalablement déterminé les services essentiels.

Le gouvernement soutient que l'enseignement, à cette période-ci de l'année est devenu un "service essentiel" et que si une grève se produisait elle causerait un tort irréparable aux élèves.

Le syndicat, qui représente essentiellement 2,300 professeurs, contestait la validité de cette prétention et c'est pourquoi il a demandé à la commission des relations de travail de trancher la question.



LE PRINCE PHILIP était à Ottawa, hier, pour y présenter des prix, Duc d'Edimbourg, institué il y a dix ans pour encourager les jeunes à participer aux activités sportives. Lundi, l'époux de la reine d'Angleterre a présidé un banquet dont les recettes de \$95,000 serviront à la construction d'un gymnase, d'un auditorium et d'une bibliothèque à Scarborough, en Ontario. Au cours de ses visites aux Etats-Unis et au Canada, le Prince a déjà recueilli la somme de \$1,100,000 destinée aux enfants déshérités. Sur la photo, nous apercevons le Prince Philip alors qu'il est accueilli par le Commodore de l'Air G.G. Diamond, à la base RCAF de Trenton, Ont., lors de son arrivée au Canada.

Jugement de la CRT

Les professeurs ne pourront faire la grève cette année

QUEBEC PC— Les professeurs de l'enseignement spécialisé du Québec, à l'emploi du gouvernement provincial, ne pourront faire la grève au cours de la présente année scolaire.

La commission des relations de travail du Québec, dans un jugement majoritaire publié mardi, déclare essentiellement, au sens de la loi de la fonction publique, tous les services dans lesquels oeuvrent tous les salariés enseignants représentés par le syndicat des professeurs de l'Etat du Québec (CSN).

Ces services demeurent essentiels, selon le jugement, à partir du 21 mars jusqu'au terme de l'année scolaire, y compris la période des examens et de leur correction.

Un commissaire, M. René Gosselin, a exprimé sa dissidence.

La cause a été entendue par le juge Jean Bérubé, le commissaire Georges Côté et M. Gosselin.

La loi de la fonction publique défend l'usage du droit de grève à tout groupe de fonctionnaires à moins qu'on ait préalablement déterminé les services essentiels.

Le gouvernement soutient que l'enseignement, à cette période-ci de l'année est devenu un "service essentiel" et que si une grève se produisait elle causerait un tort irréparable aux élèves.

Le syndicat, qui représente essentiellement 2,300 professeurs, contestait la validité de cette prétention et c'est pourquoi il a demandé à la commission des relations de travail de trancher la question.

Des hausses de salaires consenties l'un des principaux points en litige dans les négociations en cours.

Le syndicat négocie avec le gouvernement depuis sept semaines. Il avait décidé de déclencher une grève, le 16 mars.

Un commissaire, M. René Gosselin, a exprimé sa dissidence.

La cause a été entendue par le juge Jean Bérubé, le commissaire Georges Côté et M. Gosselin.

La loi de la fonction publique défend l'usage du droit de grève à tout groupe de fonctionnaires à moins qu'on ait préalablement déterminé les services essentiels.

Le gouvernement soutient que l'enseignement, à cette période-ci de l'année est devenu un "service essentiel" et que si une grève se produisait elle causerait un tort irréparable aux élèves.

Le syndicat, qui représente essentiellement 2,300 professeurs, contestait la validité de cette prétention et c'est pourquoi il a demandé à la commission des relations de travail de trancher la question.

Des hausses de salaires consenties l'un des principaux points en litige dans les négociations en cours.

Le syndicat négocie avec le gouvernement depuis sept semaines. Il avait décidé de déclencher une grève, le 16 mars.

Un commissaire, M. René Gosselin, a exprimé sa dissidence.

La cause a été entendue par le juge Jean Bérubé, le commissaire Georges Côté et M. Gosselin.

La loi de la fonction publique défend l'usage du droit de grève à tout groupe de fonctionnaires à moins qu'on ait préalablement déterminé les services essentiels.

Le gouvernement soutient que l'enseignement, à cette période-ci de l'année est devenu un "service essentiel" et que si une grève se produisait elle causerait un tort irréparable aux élèves.

Le syndicat, qui représente essentiellement 2,300 professeurs, contestait la validité de cette prétention et c'est pourquoi il a demandé à la commission des relations de travail de trancher la question.

Des hausses de salaires consenties l'un des principaux points en litige dans les négociations en cours.

Le syndicat négocie avec le gouvernement depuis sept semaines. Il avait décidé de déclencher une grève, le 16 mars.

Un commissaire, M. René Gosselin, a exprimé sa dissidence.

La cause a été entendue par le juge Jean Bérubé, le commissaire Georges Côté et M. Gosselin.

La loi de la fonction publique défend l'usage du droit de grève à tout groupe de fonctionnaires à moins qu'on ait préalablement déterminé les services essentiels.

Le gouvernement soutient que l'enseignement, à cette période-ci de l'année est devenu un "service essentiel" et que si une grève se produisait elle causerait un tort irréparable aux élèves.

Le syndicat, qui représente essentiellement 2,300 professeurs, contestait la validité de cette prétention et c'est pourquoi il a demandé à la commission des relations de travail de trancher la question.

Des hausses de salaires consenties l'un des principaux points en litige dans les négociations en cours.

Le syndicat négocie avec le gouvernement depuis sept semaines. Il avait décidé de déclencher une grève, le 16 mars.

Les frères Kyling et A. Miller subiront leur procès en octobre

VALLEYFIELD PC— Karl Kyling, 25 ans, son frère Warner, 24 ans, et Anthony Miller, 27 ans, membres du trio accusé d'avoir échangé des coups de feu avec des agents de la Sûreté provinciale le 8 mars à quelques milles au nord de la frontière américaine, subiront leur procès aux assises criminelles d'octobre à Valleyfield.

Les trois sont accusés de tentative de meurtre, de possession d'armes à feu, de vol d'auto et de conduite dangereuse.

Le juge Maurice Fortin de la Cour du magistrat a fixé hier la date du procès et a refusé tout cautionnement aux trois accusés.

Le 8 mars, les trois hommes avaient tenté d'échapper à des agents de la Sûreté qui voulaient les questionner. Après avoir perdu la maîtrise de leur véhicule, ils avaient tiré des coups de feu en direction des policiers, en blessant l'un d'eux à la main.

Les frères Kyling, ont fait l'objet d'une poursuite mouvementée et de recherches intensives pendant plusieurs jours dans les bois environnants.

Le témoignage des directeurs et responsables de tous les secteurs de l'enseignement spécialisé, dit le jugement, prouve sans aucun doute qu'une interruption de travail à cette période-ci de l'année causerait un préjudice grave à quelque 30,000 étudiants "préjudice irréparable se traduisant éventuellement par la perte d'une année académique".

Accepter ses prétentions équivaut pour la commission à s'arroger un droit qu'elle n'a pas. Lorsque le législateur a conféré aux parties des droits, il n'appartient pas à la commission chargée d'appliquer cette loi de nier à l'une des parties en cause, des droits aus-judicés ou dommages graves, si essentiels que le droit de grève".

Me Assaly a demandé à M. a-t-il soudainement avoué au Lamontagne si c'était lui qui cours du procès de Raymond avait remis le dossier Rivard Denis. "Que voulez-vous que je s'en aille, Erik Nielsen, député confesse, tomber à genoux et m'excuser? Mais je ne me suis pas les allégations au Parlement en trompé quand j'ai dit qu'il m'a 1964 ont déclenché l'enquête judiciaire sur l'affaire Rivard.

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Les assistés sociaux auront des médicaments sans frais

QUEBEC PC— L'Assemblée législative a obtenu l'assurance mardi que d'ici le 1er juillet prochain le gouvernement québécois mettrait au point une entente avec la profession pharmaceutique visant à assurer aux assistés sociaux la distribution sans frais pour eux des médicaments prescrits.

La commission souligne que sa décision ne peut sous aucun aspect être interprétée comme étant la négation du droit de grève.

Elle précise que sa décision se borne à déterminer, pour une période donnée, les services qu'elle juge essentiels.

"Il est indéniable que les conséquences de cette décision peuvent entraîner... la prohibition, pour un temps, d'exercer le droit de grève. L'application de la loi s'impose".

Dans l'opinion de la commission un service est ou devient essentiel quand sa discontinuité il n'appartient pas à la commission chargée d'appliquer cette loi de nier à l'une des parties en cause, des droits aus-judicés ou dommages graves, si essentiels que le droit de grève".

Me Assaly a demandé à M. a-t-il soudainement avoué au Lamontagne si c'était lui qui cours du procès de Raymond avait remis le dossier Rivard Denis. "Que voulez-vous que je s'en aille, Erik Nielsen, député confesse, tomber à genoux et m'excuser? Mais je ne me suis pas les allégations au Parlement en trompé quand j'ai dit qu'il m'a 1964 ont déclenché l'enquête judiciaire sur l'affaire Rivard.

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Me Assaly, procureur du défendeur, a demandé à plus le

Même si son salaire de député servait à payer ses dettes

Dupuis déposait de fortes sommes à son compte de banque en '61

SHERBROOKE PC— Le procureur du ministère public dans le procès de Yvon Dupuis, Me Jean Bienvenu, qui avait annoncé au jury au début du procès qu'il se faisait fort de prouver que le prévenu, à l'époque du délit dont il est accusé, c'est-à-dire en 1961, "était dans la déche, cassé, sans un cent en banque", a commencé mardi après-midi à mettre en preuve les éléments se rapportant plus particulièrement à cet aspect de la cause.

Interrogé par Me Bienvenu, M. Ernest Lemieux, adjoint en chef au Trésor pour la Chambre des Communes, qui, à ce titre, est responsable du versement des indemnités parlementaires aux députés, a déclaré que par suite d'une cession de créances consentie par M. Dupuis à la succursale de St-Jean de la banque Canadienne Nationale, toute l'indemnité parlementaire—moins les retenues pour fin d'impôts et régime de retraite—du député de St-Jean était versée directement à cette banque pendant les années 1958-59, 60-61.

Le témoin a précisé que l'indemnité parlementaire des députés était alors de \$8,000, plus une allocation annuelle de dépenses de \$2,000 que M. Dupuis continuait de percevoir.

En contre-interrogatoire, Me Paul Martineau, procureur de la défense, a fait souligner au

témoin que la cession de créances dont il est question n'était pas intervenue à la suite d'une mesure coercitive mais était le fruit d'une entente privée entre Dupuis et la banque.

Le gérant adjoint de cette banque, M. André Latour, est venu témoigner que la cession de créances avait été consentie en 1958 par M. Dupuis pour garantir un remboursement d'emprunts de \$25,000. Les 8 et 9 mai 1961, a-t-il précisé, Dupuis avait encore \$7,225 sur billet, dette qui continuait de se payer à même son indemnité parlementaire. Il avait en plus à cette date un compte à découvert de \$286,04.

La Couronne a également fait témoigner des représentants de quelques autres banques et a appelé l'inspecteur Maurice Jean Nadon de la Gendarmerie royale à faire état d'une enquête qu'il a menée en février 1965

sur différents comptes de banque de Dupuis.

Comptes de banque

M. Jean-Luc Fortin, jeune commis de 21 ans à la banque Impériale de Commerce à St-Jean, a déclaré qu'en 1961, Dupuis avait deux comptes à cette banque: un compte d'épargne et un compte d'affaires au nom de Music Store.

Il a précisé que le 8 mai 1961, le compte d'épargne comportait un solde créditeur de \$8,31 et que Dupuis a fait un dépôt de \$200 le 9 mai et un autre dépôt de \$200 le 12 mai. Quant au compte d'affaires, il a dit que le 14 mars au 8 mai 1961, il était à découvert pour des montants variant de \$3,000 à \$1,000 et qu'il avait été fermé le 14 août, date de la vente de Music Store.

En contre-interrogatoire, Me

Fortin a également été in-

terrogé à donner un aperçu du

compte que Roch Deslauriers

avait à cette même banque. Il

a révélé qu'entre le 31 mai 1961

et le 26 juin 1961, ce compte

était à découvert d'environ \$1. Martineau a fait noter au té-

Martineau a invité M. Fortin à

énumérer les dépôts faits par

Dupuis à compter du début jan-

vier 1961 jusqu'au mois de mai

de la même année. Ces dépôts

étaient très nombreux et pour

des montants souvent supérieurs

à \$2,000, \$1,000 ou \$500.

M. Fortin a également été in-

terrogé à donner un aperçu du

compte que Roch Deslauriers

avait à cette même banque. Il

riens qui, le 25 novembre 1960,

avait un solde débiteur de \$2,

724,28, avait, le 4 juillet 1961,

un solde créditeur de \$19,740,20,

par suite du dépôt du 30 juin

et d'un autre de \$5,000 fait le

4 juillet.

L'inspecteur Nadon, qui s'est

occupé de l'enquête policière

La Voix de l'Est

MERCREDI, 23 MARS 1966

Québec ne peut négliger les autres secteurs de l'éducation

Même si l'université McGill est mécontente, si l'université de Montréal réclame davantage, il ne semble pas que les institutions universitaires québécoises recevront cette année plus que la somme fixée il y a quelque temps par le gouvernement provincial.

Le ministre de l'Éducation a clairement indiqué, en fin de semaine, la position gouvernementale à ce propos. Il ressort de son allocution que son ministère ne peut majorer ces subventions. Selon M. Gérin-Lajoie, l'augmentation des revenus de l'État québécois sera en 1966-67 d'environ onze pour cent, alors que la hausse du budget du ministère de l'Éducation sera de dix-sept pour cent et celle des subventions aux universités de vingt-cinq pour cent.

Or, dit le ministre, malgré ces revenus plus élevés, il sera toujours impossible de combler tous les besoins des universités, de même que les besoins des autres secteurs de l'éducation et des divers secteurs de l'activité gouvernementale. Si le gouvernement n'était pas dans l'obligation de diversifier dans une aussi large mesure l'emploi de ses crédits, il pourrait certes donner davantage aux universités, mais ce n'est pas là le cas actuel. Il lui faut songer à imprimer un puissant essor à l'activité économique et, du même coup, s'infiltrer plus avant dans la sécurité sociale, afin d'assurer un réel bien-être et un standard de vie acceptable, non pas seulement à une partie, mais à toute la population.

On connaît les exigences en ces domaines; on sait les sommes fantastiques qu'ils exigent et celles qu'il faudra investir éventuellement. L'éducation elle-même pose un problème financier à tous les niveaux. Les commissions scolaires locales et régionales ont et auront besoin d'un secours financier de plus en plus considérable. Au niveau primaire, le problème est moins grave, mais au niveau secondaire les complexes régionaux que l'on projette d'aménager exigeront des investissements de

l'ordre de centaines de millions. Ces institutions à aménager sont certainement aussi essentielles que les nos universités. Et elles le seront bien davantage dans l'avenir. Un nombre très élevé d'étudiants y suivront et compléteront leurs cours pour se préparer adéquatement aux fonctions auxquelles ils se destinent.

Aussi les universités ne doivent-elles pas se montrer trop exigeantes. Lors de leurs récentes démarches, elles ont insisté sur le fait que les subventions actuelles ne répondent pas à leurs besoins les plus pressants. Cela n'a rien d'étonnant. Mais, d'un autre côté, il ne leur faut pas oublier que l'aide gouvernementale est, aujourd'hui, deux fois et demie supérieure à celle de 1960. Il serait peut-être opportun pour elles de faire une analyse plus complète de leur situation, en vue d'établir l'urgence réelle de leurs besoins et d'y trouver d'autres solutions. Une révision de leurs dépenses, de leurs projets, de leurs programmes, entraînerait peut-être des économies appréciables.

L'éducation est évidemment, et elle doit être, au premier plan de nos préoccupations. C'est en formant des hommes supérieurs, des savants, des spécialistes, que le Québec pourra le mieux assurer son évolution vers des cadres modernes. C'est aussi en bien préparant les générations actuelles à leurs tâches futures qu'elles pourront assumer leurs obligations et s'assurer une place de choix dans le nouveau contexte économique québécois. Cela est indiscutable. Mais, dans la réalisation de tous les projets destinés à promouvoir l'essor de l'éducation, on doit tenir compte de tous les besoins à tous les niveaux de l'enseignement. Et cela, d'autant plus que l'on ne dispose pas de tous les revenus nécessaires pour y satisfaire immédiatement. Aussi les universités doivent-elles, comme les autres institutions, chercher à faire face à leurs obligations avec les revenus dont elles disposent. Dans les circonstances, c'est ce qui importe.

L'oeuvre du Richelieu maskoutain, une oeuvre digne de confiance

Un radiothon n'est pas une mince tâche. Pour le réussir, il faut pouvoir compter, non seulement sur la générosité du public, mais sur l'aide d'organismes et de solliciteurs dont le dévouement est à toute épreuve.

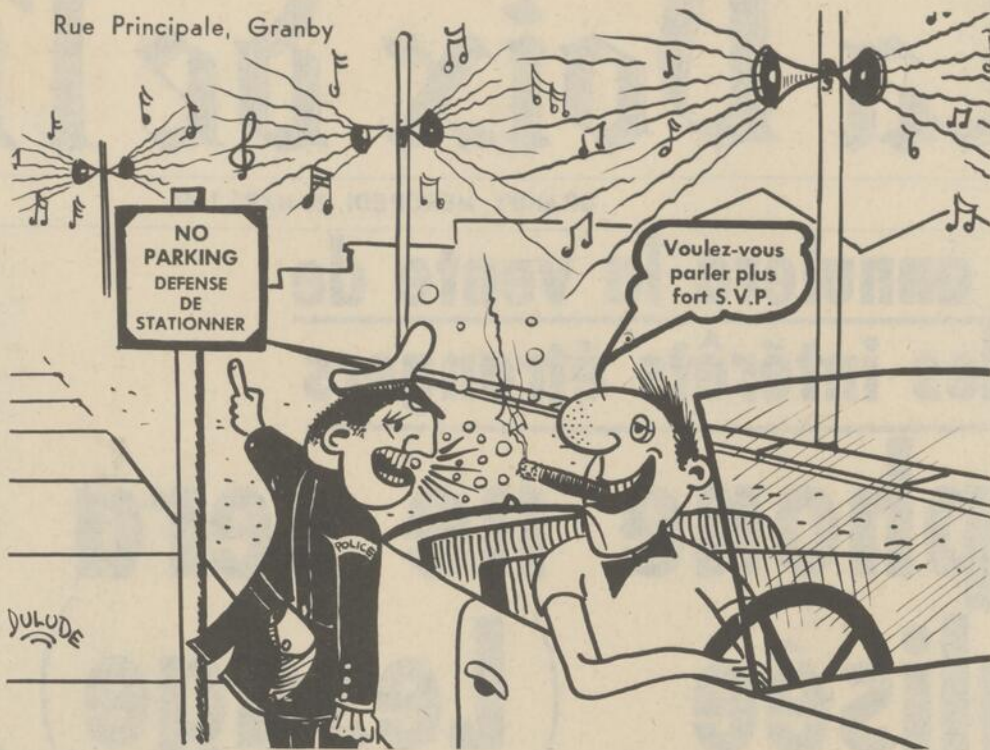
Or le club Richelieu maskoutain qui, en fin de semaine, a recueilli la somme de \$14,000, n'avait négligé aucun de ces éléments de succès. Il lui était possible de compter sur l'aide de tous ses membres, de leurs amis et sur une pléiade d'artistes locaux et régionaux qui se sont succédés au micro pour attirer l'attention de la population urbaine et rurale sur l'oeuvre des Richelieu.

Mais il y a une autre raison à ce succès: c'est l'extraordinaire dévouement de ce club social pour l'enfance malheureuse. Depuis sa fondation, le club Richelieu de St-Hyacinthe ne cesse de venir en aide à tous les petits déshérités. Il cherche par tous les moyens à améliorer leur sort. Tous

les argents qu'il recueille et les contributions de ses membres servent à défrayer le coût de ses initiatives destinées à secourir cette enfance et à lui assurer un peu de joie.

Le public maskoutain connaît l'extraordinaire générosité du Richelieu par tous ces jeunes qui ainsi ne sont pas abandonnés à leur sort dans la société moderne. Avec les années, il en vient à considérer le Richelieu comme l'une des institutions sociales les plus essentielles. Aussi, ne faut-il pas s'étonner du succès remarquable de la souscription qui vient de prendre fin. Le radiothon est une réussite totale; il rapporte environ deux mille dollars de plus que l'an dernier.

Nous sommes heureux de ce succès, non seulement pour le Richelieu qui le mérite bien, mais pour l'enfance malheureuse qui en bénéficiera. Une fois de plus, le public prouve qu'il ne se fait pas tirer l'oreille quand une oeuvre se montre digne de sa confiance.



L'opinion de la Jeune chambre de Farnham

Diminution des revenus et augmentation des prix

Que nous réserve 1966? Ce n'est pas sans une certaine inquiétude que nous nous posons cette question. L'année 1965 s'est terminée sur un coup dur. La décision Américaine de réduire les investissements à l'étranger et de restreindre le

crédit en haussant le taux d'escompte aura une influence certaine sur notre économie nationale au cours de cette année. Déjà, le premier ministre du Québec a révélé que son gouvernement, vu les restrictions au crédit devra abandonner cer-

tains projets et s'en tenir à l'essentiel. L'individu devra faire face au même problème puisque l'emprunt sera plus difficile, car les dépenses gouvernementales seront réduites. Or, comment y arrivera-t-il si le coût de la vie monte réguliè-

rement comme ce fut le cas en 1965 et, si ces hausses de prix touchent des produits essentiels, pour ne citer que ceux-là. De plus, son salaire sera amputé de 1,8 pour cent, montant de sa cotisation au plan obligatoire de retraite provincial. D'une part, AUGMENTATION DE L'ECHELLE DES PRIX; d'autre part, DIMINUTION DES REVENUS.

Il faudrait donc s'aligner, mais comment? La solution préconisée par les chefs syndicaux est-elle la bonne? Nous ne le pensons pas. Lorsque ceux-ci, par exemple, dénoncent le gouvernement à l'avance en prévoyant que ce dernier fera subir aux fonctionnaires le contre-coup des mesures concernant le crédit, et

(suite à la page 6)

"Importations accrues de 12% en 1965..."

Nos entreprises doivent moderniser usines et machinerie pour mieux affronter la concurrence de l'extérieur."

LE SYSTÈME DE FINANCEMENT

RoyNat

propose des prêts pour moderniser usines et machinerie.

La modernisation de votre entreprise vous permettrait-elle de mieux affronter la concurrence?

Pour assistance financière dans tout projet industriel ou commercial, communiquez avec:

RoyNat Ltée. HALIFAX, MONTRÉAL, TORONTO, WINNIPEG, REGINA, CALGARY ou VANCOUVER

ou toute succursale de:

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

CANADA TRUST

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

MONTREAL TRUST COMPANY

Les AUBAINES du PRINTEMPS

de HEINZ

Fruits et Légumes Frais

P'PLEMOUSSES

Blancs, Marshseedless Cat. "No 1", sucrés, juteux

6 pour 49¢

BROCOLI paquet 25¢
DES E.-U., CAT. "No 1", frais, vert, gros p'ts orig.

CHRYSA nthèmes \$1.99
EN POT pot 6 pouces

KETCHUP HEINZ

ALIMENTS POUR BEBES

TAMISES, HEINZ

SPAGHETTI 2 btes 15 oz 35¢
(DANS SAUCE AUX TOMATES), HEINZ

JUS DE TOMATES 2 btes 48 oz 69¢
HEINZ

Cornichons jarre 15 oz 33¢
SUCRES, HEINZ

Quand il s'agit de Viande, c'est la Qualité qui Compte chez A&P

Le Meilleur Bouvillon de marque Rouge au Canada — Qualité Super-Right

Rôti de Côtes

COUPE COURTE OU DE TRAVERS

Bifteck DE PALERON

EXCELLENT POUR BRAISER

Boeuf de Haut Côté

FRAIS HACHE

Gigots d'agneau

JARRET COUPE COURT, IMPORTE

Côtes découvertes

DE COTE — CHARNUES

BACON DE COTE

SANS COUENNE, TRANCHE, FUME, ALLGOOD

FILETS DE MORUE

FUMÉE, MARQUE GOLDEN

PAIN 4 pains 24 oz 79¢

BLANC Tranché ou non tranché, Jane Parker

Prix rég. chaque 23c — Epargnez 13c

BREUVAGE P'PLEMOUSSE

ANANAS, A&P

3 btes 48 oz 1.00

Prix rég. bte 37c

EPARGNEZ 11c



TOMATES A&P

DE CHOIX

2 btes 28 oz 59¢

Prix en primeur!

TARTE aux RAISINS

JANE PARKER

grande tarte 8" 24 oz 39¢

Prix rég. cha 49c — Epargnez 10c

FEVES HEINZ

Dans sauce aux tomates Rég. 2 btes 47c—Epar. 10c

2 btes 15 oz 37¢

Prix en primeur!

MAGASINS D'ALIMENTATION

A&P EST DIGNES DE CONFIANCE

THE GREAT ATLANTIC & PACIFIC TEA COMPANY LTD.

Tous les prix dans cette annonce sont garantis jusqu'à samedi, le 26 mars, 1966.

La Voix de l'Est

Journal fondé en 1935

Journal quotidien publié par La Voix de l'Est Limitée,

136, rue Principale, Granby.

Aimé Laurion, Président et Gérant Général

TARIFS D'ABONNEMENT

	Par camelot	Par jour	Samedi	Semaine
		\$0.07	\$0.10	\$0.45
Par la poste		1 mois	3 mois	6 mois
Canada		\$1.75	\$4.75	\$9.00
États-Unis		\$8.00	\$14.00	\$25.00
Autres pays				\$25.00

"Le ministère des Postes à Ottawa autorise l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication".



LE TROPHÉE-KIWANIS pour les Jeunes talents musicaux de Granby sera remis chaque année à l'école où étudie le gagnant du concours annuel, dans la catégorie classique. Ce premier concours de jeunes talents avait lieu cette année, samedi le 12 mars, au Théâtre Palace. La gagnante, dans la section classique, a été Mlle Marie-Josée Fournier, de l'école Ste-Famille à qui on a remis, hier soir, le trophée perpétuel. Sur la photo, de gauche à droite: Mlle Marie-Josée Fournier, première gagnante de la section classique; Mlle Johanne Quéré, gagnante de la section populaire; la R.S. Ste-Ursule, professeur de musique de Mlle Fournier, à l'école Ste-Famille; M. Willie Desnoyers, président du club Kiwanis remettant le trophée à la R.S. Ste-Ursule; la R.S. Rita Plasse, professeur de musique à l'école secondaire Immaculée-Conception; et M. Harold McIninch, organisateur principal de la journée d'amateurs.

60 personnes au souper des Kiwanis

On remet les prix aux gagnants du concours des Jeunes talents

GRANBY - Plus de 60 personnes ont assisté, hier soir, au souper du club Kiwanis, alors qu'on recevait les gagnants du concours de jeunes talents accompagnés de leurs parents. On avait également invité tous ceux qui ont contribué au succès de la matinée d'amateurs qui avait lieu, samedi le 12 mars dernier au théâtre Palace.

Le Frère Cyrille Viens, directeur de la manécanterie des Petits Chanteurs de Granby s'est dit agréablement surpris de constater le nombre de talents musicaux parmi les jeunes de notre ville. Il a encouragé ces jeunes à continuer leurs études musicales et à travailler ferme pour obtenir le succès. Le Frère Viens - "Frère Vallier" faisait partie du jury en compagnie de Mlle Pauline Bessette et Mlle Marion Forand.

Le président du club Kiwanis, M. Willie Desnoyers, a remis à l'école Ste-Famille un trophée perpétuel qui sera remis à l'enjeu l'an prochain lors du deuxième concours annuel de jeunes talents musicaux. Ce trophée sera présenté à l'école où est inscrit le gagnant du concours dans la section classique. C'est la R.S. Ste-Ursule, professeur de musique de Mlle Marie-Josée Fournier, gagnante du dernier concours, qui a reçu le trophée au nom de l'école Ste-Famille où elle enseigne.

Les trois premiers gagnants de chacune des deux catégories ont également reçu leur prix des mains de M. Willie Desnoyers: dans la section classique, Marie-Josée Fournier \$100, - Christiane Richer \$40, et Bertrand Lamoureux \$20; dans le domaine populaire, Johanne Quéré \$50, Gilles Paul, \$20 et Mireille Neveu \$10.

Avant la remise des prix, on a pu applaudir Miles Patricia et D-nise McKinnish et Josée Forand dans l'interprétation de quelques pièces de folklore.

Mme Lebeau raconte le vol au restaurant Elite

Le voleur était resté pendant 15 minutes dans le restaurant

GRANBY - Le bandit qui a pénétré un vol à main armée, dans la nuit de lundi à mardi, au restaurant Elite de la rue Principale à Granby, gambade toujours librement, alors que les limiers de la Sûreté municipale sont à sa recherche.

On a une assez bonne description du voleur, étant donné qu'il est demeuré pendant environ un quart d'heure dans le restaurant

à la vue de tous, avant de se recouvrir le visage de haut de son chandail à col roulé. La fille de table qui l'a servi alors qu'il était encore considéré comme un client pourrait facilement le reconnaître et l'identifier. Il est âgé d'environ 30 ans, mesure 5 pieds 7 pouces et pèse 165 livres.

Avant de quitter le restaurant, peu après minuit, après avoir

mangé un sandwich, il s'est fait remettre, à la pointe du revolver, la somme de \$423.54 en argent, contenue dans le tiroir-caisse et la caisse de métal déposée sous le comptoir.

Mme Simone Lebeau, gérante au restaurant Elite, au 52 de la rue Principale à Granby, nous a raconté, hier, comment le vol s'était produit, lundi soir, alors qu'elle a été elle-même un des personnages principaux de cette histoire.

"Après être entré au restaurant, le plus normalement possible, ce client a commandé un sandwich. C'est Mme Arès qui l'a servi, sans prévoir quoi que ce soit, son client ne laissant paraître aucun signe de banditisme à ce moment.

"Il s'est ensuite rendu à la salle de toilettes, d'où il est sorti ganté. Nous avons remarqué qu'il portait des gants, mais n'y avons pas porté attention.

"Il passa alors à la caisse, son addition à la main. Cependant, nous devions l'apprendre quelques instants plus tard, son intention n'était pas de payer la facture mais bien de remplir ses goussets avec l'argent de la caisse.

"En arrivant devant la caisse, il avait cependant remoné le col de son gilet pour se masquer une partie du visage et il tenait un revolver à la main. "La caisse", lança le bandit à ma sœur, Mlle Réjeanne Benoit.

"Ma sœur avait pris panique et je me rendis compte que quelque chose n'allait pas. Je m'approchai d'elle pour réaliser, moi aussi qu'il s'agissait d'un hold-up, le voleur continuant à insister pour qu'on lui remette le montant de la caisse.

"A ce moment-là, le téléphone sonna. Je demandai alors à ma sœur de répondre. "Ne réponds pas", commanda le bandit.

"Il présenta alors un sac de tissu gris dans lequel il me demanda de déposer l'argent. Ce que je fis.

"Dans la panique, ma sœur (Mlle Benoit) enleva machinalement le sac des mains du voleur et part à la course derrière le comptoir, vers la cuisine. Le voleur, tenant à son butin, la rejoignit et la somme, à la pointe du revolver, de lui remettre la somme.

Le bandit sortit alors du restaurant, avec les \$423, et prit la fuite à pied. Je sors aussitôt, mais il a déjà disparu, sans doute en empruntant une cour ou une ruelle. Cependant je doute qu'il ait eu le temps de sauter dans sa voiture."

Selon Me Bernard Trudel

Le notaire d'aujourd'hui n'a plus le même principe de pratique que le bon vieux notaire d'autrefois

GRANBY - "Le notaire d'aujourd'hui n'a plus le même principe de pratique que le bon vieux notaire d'autrefois. Si le sympathique notaire Le Potiron, des Belles Histoires des Pays d'en Haut, lisait les contrats d'aujourd'hui, il s'écrierait sûrement: "My, my, mon cher confrère, c'est un contrat compliqué... je dirais plus, je dirais même un contrat difficile." C'est en ces termes que Me Trudel a voulu démontrer aux membres du Club personnalité de Granby la complexité des conventions de notre temps.

"Même si les conventions sont devenues de plus en plus com-

plexes, il y a cependant des principes fondamentaux, des points de base, des renseignements, des formalités que tous devraient connaître."

Me Trudel a ensuite brossé un tableau des divers points qui pourraient intéresser les membres du Club personnalité de Granby.

Sur l'un de ces points, il a expliqué ce qu'une personne de vra payer si elle décide de se construire une maison et d'emprunter pour ce faire. Elle doit, si elle le désire, obtenir un prêt de la société centrale d'hypothèque et de logement, ou un prêt de compagnie et de caisse populaire, ou encore un prêt d'un particulier et peut-être même, un prêt trouvé par le notaire, moyennant une certaine commission.

Me Trudel a ensuite défini la différence entre le taux d'intérêt appelé "flat" et le taux effectif ou bancaire.

Le conférencier a poursuivi en expliquant le changement que le nouveau bill 16 a apporté à également traité de la ristourne provinciale, de ses conditions personnelles et des autres conditions.

Me Bernard Trudel a touché un point important lorsqu'il a parlé du sujet de l'enregistrement et de l'incorporation avec ses différences fondamentales. "Il ne faut pas s'incorporer à propos de rien" ajouta le conférencier.

Me Trudel a ensuite élaboré tous les petits détails importants que comporte un testament bien fait. Il en a expliqué les diverses expressions tel que la "fiducie", "Le notaire est votre meilleur conseil

(Suite à la page 6)

La démolition de la maison du Dr Beaudry, un début

La cité forcerait l'amélioration des habitations pour éliminer les taudis

GRANBY - La démolition de la maison du Dr J.-A. Beaudry ne saurait être considérée autrement que comme la première étape d'un programme visant à l'amélioration des quelques taudis que l'on retrouve dans les différents secteurs de la cité de Granby.

Nous avons effectivement appris hier que le bureau des services techniques de la cité de Granby a déjà expédié des avis enjoignant certains propriétaires de procéder à des travaux de rénovation et il semble bien que d'autres avis seront expédiés dans un avenir rapproché.

Il a toutefois été impossible de savoir si certains des propriétaires avisés se sont objectés à l'exécution des travaux demandés, ce qui amènerait évidemment le bureau des services techniques à forcer l'exécution des travaux par l'intermédiaire du conseil municipal.

Une personne bien versée dans le domaine de l'habitation nous a fait remarquer qu'il faut forcer les propriétaires à améliorer les habitations qui ne répondent pas aux exigences des règlements municipaux et des lois de l'hygiène, parce que bien souvent ce sont les locataires et non les propriétaires qui souffrent des conditions de l'habitation.

LE DR BEAUDRY
Contrairement aux opinions émises dans certains milieux, le conseil n'avait pas pour but de s'attaquer au Dr J.-A. Beaudry en ordonnant la démolition de la maison de ce dernier.

Rejoint par téléphone hier, M. J. - Eugène Brodeur, inspecteur en bâtiment de la cité, a révélé que la maison du Dr Beaudry n'est qu'un cas parmi les autres.

M. Brodeur a ajouté que la maison était insalubre et impropre à l'habitation, d'où les avis exigés du Dr Beaudry qu'il procède aux réparations nécessaires. Celui-ci a refusé de se conformer aux exigences du conseil, et on lui a ordonné de procéder à la démolition. Vu qu'il n'a pas pro-

cédé à la démolition dans le délai stipulé, la cité a entrepris elle-même les travaux de démolition.

Hier, après deux jours de travail par les employés du service des travaux publics de la cité, il ne restait plus que le premier étage de cette maison de deux étages, laquelle portait les numéros civiques 73 et 75, rue Centre, à Granby.

Les informations obtenues hier veulent que l'état de la maison soit pire que ce que l'on croyait, surtout pour ce qui est du mur sud de la maison.

Demain soir

Me Bernard Légaré à l'APM Ste-Famille

GRANBY - Le président de la Régionale Meilleur et commissaire à la Commission scolaire de Granby, Me Bernard Légaré, sera le conférencier invité, demain soir, le 24 mars, lors de l'assemblée de l'Association Parents-Maîtres de la paroisse Ste-Famille de Granby.

Le président, M. Raymond Gauthier, invite tous les parents et les instituteurs à participer à cette rencontre qui débutera à 8 heures p.m., en la salle de l'école Ste-Famille. Me Légaré parlera alors des structures et de l'administration d'une commission scolaire.

Le conférencier sera présenté par M. Guy Boudreau et remercié par le Dr Paul-E. Robert. Au cours de l'assemblée il sera également question de l'engagement d'un travailleur social pour la commission scolaire.

A Granby et Waterloo

La grève des fonctionnaires débutera par deux réunions

GRANBY - La grève des fonctionnaires provinciaux, si elle éclate à la date prévue, soit vendredi matin, débutera par deux réunions syndicales dans la région de Granby. Une assemblée générale spéciale réunira cependant tous les fonctionnaires en la grande salle de l'édifice du Conseil central, rue St-Jacques, à Granby, à 7h. 30 p.m., jeudi soir.

Selon les informations obtenues de M. Arthur Breton, secrétaire du Syndicat des fonctionnaires du Québec, on profitera de l'assemblée générale spéciale de jeudi soir pour informer les fonctionnaires des derniers développements sur les négociations de la convention collective de travail de - même que sur les événements qui marqueront les journées subséquentes.

Au moment où la grève éclat-

tera, vendredi, les fonctionnaires des ministères de la Santé, de la Justice, du Travail, de la Chasse et des Pêcheries, de l'Agriculture, du Transports et des Communications, du Bien-Être social et de la Famille, de l'Éducation, de même que les fonctionnaires à l'emploi du procureur général ou qui enseignent aux écoles d'Arts et Métiers se réuniront en la salle du Conseil central des syndicats nationaux, 371, rue St-Jacques, à Granby. La réunion est prévue pour 9h. a.m.

Quant aux ouvriers appartenant aux ministères de la Voirie et de la Colonisation ou qui sont affectés à d'autres emplois du genre, ils se rencontreront en la salle de l'hôtel de ville de Waterloo, à 7h. a.m., vendredi le 25 mars.

M. L. St-Pierre répondra aux questions des constructeurs

GRANBY - L'Association des entrepreneurs en construction des comtés de Bromme, Missisquoi et Shefford tiendra son assemblée régulière mensuelle à 7h. 30, ce soir, au Centre d'apprentissage des métiers de la construction de Granby, rue Denison ouest, à Granby, sous la présidence de M. Jacques Mailloux.

Le conférencier invité sera alors M. Laurent St-Pierre, architecte de Granby. L'assemblée se déroulera sous forme de forum puisque M. St-Pierre

répondra aux questions que voudront bien lui poser les entrepreneurs présents.

M. Mailloux invite tous les membres à être présents et à profiter de l'occasion pour se renseigner auprès de l'architecte sur les différents points des soumissions, étant donné que cette période-ci de l'année est précisément celle où l'on se prépare à demander des soumissions en vue des travaux de construction devant débuter au printemps.

Au sujet du refus d'une subvention au zoo

M. Couturier répond au maire Trépanier

GRANBY -- Le Dr Alphonse Couturier, ministre provincial du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, a donné suite aux remarques que le maire de la cité de Granby, M. Paul-O. Trépanier, lui a adressées pour indiquer que la décision de refuser une subvention au zoo le décevait, soulevait son indignation et le laissait stupéfait.

Voici le texte intégral de cette lettre du Dr Couturier au maire de la cité de Granby.

Monsieur le maire, "Vous auriez pu vous arrêter au deuxième paragraphe et votre lettre aurait été complète. Vous semblez oublier que lorsqu'il s'agit de la question de l'hôpital, j'ai fait tout ce qui était humainement possible pour favoriser votre cité.

"Vos insolences et vos insultes me laissent indifférent; je sais m'arrêter et ne pas me laisser entraîner par ceux qui veulent descendre trop bas.

"Je ne veux pas oublier M. Bertrand qui est un de mes amis, mais je dois vous dire que je sais analyser une lettre de la même façon que mes comptables peuvent analyser un bilan. Il faut vous rappeler qu'entre placer sur un budget un montant avant l'acceptation du budget et dire que le budget est accepté, c'est une toute autre chose.

"Croyez que je reconnais le grand mérite du travail effectué par la Société zoologique de Granby, mais la décision qui a été prise est finale pour cette année, après étude du bilan. Ce ne sont pas des lettres rédi-

gées comme la vôtre qui m'impressionnent."

M. Trépanier ira à deux journées d'étude à Ottawa

GRANBY -- M. Paul-O. Trépanier, maire de la cité de Granby et architecte, participera à deux journées d'étude organisées par le Conseil national des recherches jeudi et vendredi les 31 mars et 1er avril, à Ottawa.

Ces journées d'étude qui porteront sur la conception des toits s'adressent aux constructeurs, aux ingénieurs et aux architectes du Canada.

Une bourse de \$6,000 accordée à M. Roger Matton

GRANBY - M. Roger Matton, un jeune Canadien originaire de Granby, vient de recevoir une bourse de \$6,000 du ministère des Affaires culturelles. M. Matton habite maintenant Québec et travaille pour le compte de l'université Laval. Compositeur déjà très connu, il a fait jouer plusieurs de ses oeuvres sur scène ainsi qu'à la télévision. On a également enregistré récemment un disque de l'une de ses compositions. Cette bourse permettra à M. Matton de poursuivre ses recherches et de se consacrer encore plus à la musique. On sait que ce Granbyen s'inspire souvent du folklore pour composer de la musique contemporaine.

Camion vs auto

GRANBY -- Un camion a été frappé par une automobile, hier matin, alors qu'il faisait marche arrière à l'angle des rues Bouchard et Blvd. Leclerc. Le camion propriété de Léon Cleaners, du 563 Boul. Boivin, était conduit par M. Normand Delorme, du 96 de la rue Cyr. Le camion a subi des dommages d'à peine \$40.

L'auto conduite par son propriétaire, M. Arthur Beaudry, du 247 de la rue Bérard, a subi des dommages évalués à \$400.

THEATRE **PALACE** GRANBY
FR 7-2446
A L'AFFICHE: ce SOIR!
BRIGITTE BARDOT
LA VERITE
PAUL MEURISSE
CHARLES VANEL
MARIE JOSE NAT - SAM FREY
au même programme:
JACK LEMMON
RICKY NELSON
Le RAFIOT HERIQUE
(cinémascope-couleurs)
programme complet à 7.17 p.m.

Récital FERNAND GIGNAC
HOTEL Mont Shefford
JEUDI 24 MARS
8.30 P.M.
Billet: \$1.50
en vente à l'Hôtel
Procurez-vous vos billets immédiatement: 378-4661

VOYEZ NOS SPECIAUX USAGES
VOUS DIREZ VOUS AUSSI
CHEZ MAHEU...
C'EST TOUJOURS MIEUX

CHRYSLER 1964 Avec tout l'équipement désiré 2875.	BUICK 1964 Conv., Spécial Propre comme neuf 2095.	CHRYSLER 1962 2 portes, H.T. Tout équipé. 1395.	PONTIAC 1964 Laurentien Propre comme neuf 2075.
PLYMOUTH 1964 Station, V 8, Sedan 3 ans de garantie 2075.	2 FORD 1964 4 portes, sedan V 8, auto, radio 1675.	CHEVROLET 1963 6 cyl., auto. Bel Air, 4 p., sedan 1575.	DODGE 1964 4 p., sedan Automatique 2075.

Plusieurs autos usagées portent une garantie de 4 ans ou 40,000 milles

Les nouvelles régionales... Les nouvelles régionales... Les nouvelles régionales...



Deux agents de la Sûreté municipale de Cowansville ont fait l'objet d'une réception civique à l'Hôtel de ville à l'occasion de leur retour en notre municipalité à la suite d'un cours d'entraînement général de huit semaines à l'école de la PP, à Montréal. Sur la photo, on remarque de gauche à droite: M. Gerald Doucette, qui reçoit son certificat des mains de M. Conrad Bellefeuille, représentant du maire; M. Jean Leduc, administrateur de la ville; et M. Armand Beauregard, échevin, qui remet un certificat analogue à M. Arthur Jacques, le second constable à avoir participé à la période de cours dispensée par la PP. (Photo: Studio Eclair)

Même s'il a signé une déclaration en ce sens

R. Gobeil admet n'avoir jamais vu Roch Deslauriers remettre \$10,000 à Dupuis

SHERBROOKE (PC)—Raoul Gobeil, dont on sait déjà qu'il s'était rendu à Ottawa en mai 1961 en compagnie de Roch Deslauriers après lui avoir prêté \$5,000 complétant une somme de \$10,000 destinée à Yvon Dupuis, a témoigné mardi matin en contre-interrogatoire que Deslauriers lui avait fait signer en 1963 une déclaration dans laquelle il affirmait avoir vu le chiropraticien de St-Jean remettre les \$10,000 à l'ancien député de St-Jean. Il a reconnu que cette déclaration n'était pas conforme aux faits, expliquant cependant qu'il l'avait signée de bonne foi.

Dans l'examen en chef auquel il avait été soumis lundi soir par la poursuite, Gobeil, qui est maintenant employé provincial au Département de l'arpentage, avait dit qu'en mai 1961, il avait attendu sur la colline parlementaire, près de la voiture de

Deslauriers, pendant que celui-ci prétendait aller remettre les \$10,000 à Dupuis. Il avait ajouté que Deslauriers et Dupuis s'étaient présentés à la voiture 15 ou 20 minutes plus tard.

Mardi matin, Me Paul Martineau, procureur de Dupuis, qui avait initié la poursuite pour trafic d'influence, a fait produire le document dans lequel Gobeil déclare avoir été témoin de la remise des \$10,000. Ce document, dont il a déjà été question à l'enquête préliminaire, était entre les mains du procureur de la couronne, Me Jean Bienvenu. Il est daté du 24 janvier 1964 et Gobeil y déclare simplement avoir été témoin de la remise, le 29 juin 1961.

Deux particularités sont à relever dans ce document: d'abord, d'après la preuve faite jusqu'à maintenant, le voyage au cours duquel Deslauriers aurait remis les \$10,000 à Dupuis a eu lieu le 9 mai 1961 et non le 29 juin; en deuxième lieu, se-

lon les dires du témoin lundi matin, le document a été signé en 1963 et non le 24 janvier 1964. Gobeil a été catégorique à ce sujet: la date a été modifiée. Il a expliqué qu'il ne pouvait faire erreur sur ce point, se rappelant fort bien qu'au début de janvier 1964, il avait intenté une action en faillite contre Deslauriers et que quelques jours plus tard il avait été hospitalisé pour subir une intervention à un bras. Or, ce document a été signé au cours de l'année précédant ces événements, a-t-il dit.

Répondant aux questions de Me Martineau, il a reconnu qu'il avait opposé une velléité de résistance à Deslauriers lorsqu'il avait voulu lui faire signer la déclaration. Mais, a-t-il ajouté, Deslauriers m'a dit: "Tu es venu avec moi à Ottawa pour remettre l'argent à Dupuis, et tu m'as vu avec Dupuis. Ce papier ne veut pas dire autre chose". Deslauriers, d'ailleurs, a ajouté encore le témoin, avait

affirmé qu'il n'y avait aucun risque à signer la déclaration et que celle-ci lui permettrait à lui, Deslauriers, d'honorer la dette de \$25,000 qu'il avait contractée à l'égard de Gobeil. Celui-ci avait alors signé la déclaration en présence de Mme Gobeil et de Mme Réal Poissant, belle-sœur de Deslauriers.

Honnête Plus tôt au cours de son témoignage, Gobeil avait expliqué que le 29 juin 1961, soit la date mentionnée dans la déclaration, il avait consenti un prêt de \$20,000 à Deslauriers venant s'ajouter aux \$5,000 qu'il lui avait déjà prêtés en mai. Les hypothèses qu'il avait alors obtenues en garantie de ces créances n'ayant pas été dûment enregistrées, il n'a jamais été remboursé, a-t-il dit.

Gobeil a déclaré qu'il ignorait à quelles fins précises l'argent qu'il avait prêté avait été employé. Au sujet de son voyage à Ottawa en compagnie de Deslauriers, il a précisé que le retour de celui-ci à la voiture avait précédé d'une minute ou deux l'arrivée de M. Dupuis. Deslauriers lui aurait confié dans la voiture que Dupuis lui avait remis une partie des \$10,000 qu'il devait lui-même remettre le lendemain à trois fonctionnaires du gouvernement provincial à Québec. Cette partie du témoignage de Gobeil ne concorde pas exactement avec les dires de Deslauriers, qui a affirmé la semaine dernière que Dupuis avait prélevé \$1,000 sur les \$10,000 et que cette partie était destinée à Jacques Roy, secrétaire du ministre provincial du Revenu, Paul Earl.

Enfin M. Martineau voulait s'assurer que l'accusé n'avait jamais sollicité d'argent de lui, le témoin a répondu, en s'exclamant: Ah non, M. Dupuis est trop honnête pour cela.

Mme E. Lapré est décédée à Valcourt hier

VALCOURT—Mme Evangéliste Lapré, née Valérie Lapré, est décédée, hier, à Valcourt à l'âge de 87 ans.

Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants: M. Léon Lapré, de St-Hyacinthe; Mme Réginald Roberge, (Corrine), de Ste-Anne de la Rochelle; Mme Adrien Lapré (Germaine), de Valcourt, et M. André Lapré, de Val d'Or, en Abitibi.

La dépouille mortelle est exposée aux salons Léo-Paul Leduc, à Valcourt.

Les funérailles auront lieu vendredi, à 10 heures, en l'église St-Joseph, de Valcourt et l'inhumation se fera au cimetière de la paroisse.

Nos sincères condoléances à la famille éplorée.

DEUX AGENTS DE COWANSVILLE SONT DIPLÔMÉS DE L'ÉCOLE DE LA SÛRETÉ PROVINCIALE

COWANSVILLE — Deux constables de la Sûreté municipale de Cowansville ont fait l'objet d'une réception civique à l'Hôtel de ville, après avoir reçu des certificats de l'école de la Sûreté provinciale de Montréal, où ils ont accompli un stage d'entraînement de huit semaines.

Il s'agit de MM. Gerald Doucette et Arthur Jacques, qui ont été les premiers agents de la Sûreté municipale à s'entraîner à Montréal à l'école de la PP, qui a groupé cette année des policiers de 47 municipalités du Québec.

Les deux agents ont été accueillis à l'Hôtel de ville, où M. Conrad Bellefeuille, représentant du maire leur a offert des félicitations pour leur travail. Me Claude Noiseux, aviseur-legal de la ville, et M. Jean Leduc, administrateur, ont également pris la parole au cours de la cérémonie, pendant que M. Armand Beauregard, échevin, agissait comme maître de cérémonie.

Par ailleurs, une vingtaine de pompiers volontaires de la ville ont également reçu des certificats à l'issue d'un cours préliminaire d'entraînement dispensé par la Protection civile.

Lacadie perd sa doyenne

LACADIE (DNC) — Les funérailles de Mme veuve Victor Bourbonnais, née Bernadette Lecavalier, ont eu lieu hier, à Lacadie.

Mme Bourbonnais était la doyenne de la paroisse. L'inhumation s'est faite au cimetière de Ville St-Laurent. Elle laisse dans le deuil une fille et un gendre: M. et Mme Albini Berthiaume (Marie-Jeanne) ainsi que deux petites-filles: Mme Réal Lanciault (Danielle) et Suzanne; une belle-sœur: Mme Edouard Gauthier ainsi que plusieurs neveux et nièces dont le Rév. Père Victor Lecavalier c.s.s., missionnaire à Haïti.

Nos sincères condoléances à la famille éplorée.

LE MAIRE DE DUNHAM QUITTERA SON POSTE

COWANSVILLE -- M. Georges Lasnier, maire de Dunham, a annoncé hier son intention de quitter son poste de premier magistrat, en raison d'un déplacement.

M. Lasnier viendra effectivement habiter Cowansville à compter du premier avril.

Bien qu'il n'ait encore manifesté qu'oralement sa décision de quitter Dunham, M. Lasnier a révélé qu'il le ferait officiellement à l'assemblée du conseil de sa municipalité le 5 avril, après trois ans de travail comme maire.

A cette occasion, on procédera à la nomination d'un nouveau maire, et également d'un échevin.

En effet, M. Germain Beauregard, échevin depuis trois ans à Dunham, laissera son siège également en raison d'un déménagement.

ATTENTION CAMIONNEURS...

Avant de faire l'achat d'un camion, consultez des spécialistes

Pour votre garantie, nous avons un personnel de techniciens qualifiés et un service de pièces des plus complets, dans la région.

RAYMOND FONTAINE INC.

Vendeur autorisé International

221, rue Oxford 263-1292 Cowansville

Réceptions - showers - noces - banquets

2 salles spacieuses à louer

Danse tous les samedis soirs

Prix de la salle \$40.00 par réception

SALLE SAX-B

Saxby Corner - Route 1, chemin Waterloo

Pour réservation ou préparation de buffet: Mme Alain Rivest, 372-2209

ÊTES-VOUS À VOTRE COMPTE?

LE 31 MARS

est la date de votre premier VERSEMENT TRIMESTRIEL pour l'année 1966. Les autres versements deviendront dus le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre 1966.

QU'EST-CE QU'UN VERSEMENT TRIMESTRIEL?

C'est un montant égal au quart de ce qu'un contribuable doit payer pour l'année:

1. À titre de contribution au Régime de rentes du Québec,
2. À titre d'impôt provincial sur le revenu.

COMMENT CALCULER VOS VERSEMENTS TRIMESTRIELS?

1. Pour le Régime de rentes du Québec:

- Estimez d'abord le REVENU NET DE VOTRE TRAVAIL pour l'année 1966. Il doit être égal au moins élevé des deux montants suivants:
 - i) votre REVENU NET DE TRAVAIL pour l'année 1965, ou
 - ii) l'estimation que vous en faites pour l'année 1966.
- Calculez votre contribution de la façon suivante: (Revenu de travail — \$600.00) x 3.6% (maximum \$158.40)
- Divisez par 4 le montant ainsi obtenu.

NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE

Si vous ne l'avez pas déjà fait, ne tardez pas à demander votre numéro d'assurance sociale. Ce numéro est indispensable pour porter à votre compte vos contributions au Régime de rentes du Québec.

2. Pour l'impôt provincial sur le revenu:

- Estimez d'abord votre REVENU PROVENANT DE TOUTES SOURCES pour l'année 1966. Il doit être égal au moins élevé des deux montants suivants:
 - i) votre REVENU TOTAL pour l'année 1965, ou
 - ii) l'estimation que vous en faites pour l'année 1966.
- Calculez votre impôt sur le revenu pour l'année.
- Divisez par 4 le montant ainsi obtenu.

COMMENT FAIRE VOTRE VERSEMENT?

Remplissez la formule TP7C et joignez-y UN SEUL CHÈQUE.

À QUI FAIRE VOTRE VERSEMENT?

À l'ordre du ministre du Revenu de la province de Québec.

OÙ EXPÉDIER VOTRE VERSEMENT?

Au Service de l'impôt provincial sur le Revenu, Hôtel du Gouvernement, Québec.

RENSEIGNEMENTS

Afin de vous faciliter les calculs ci-haut mentionnés, le Service de l'impôt provincial sur le revenu met à votre disposition la formule TP7B.

Les formules TP7B et TP7C peuvent être obtenues de votre bureau de district du Service de l'impôt provincial sur le revenu, à Québec ou à Montréal. Ces bureaux sont aussi à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.



MINISTÈRE DU REVENU DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Plus de 200 modèles de BOUQUETS DE MARIAGE



FLEURS POUR TOUTES OCCASIONS

Maison Montcalm FLEURISTE

210 York Granby 372-3925

NÉCROLOGIE

LAPRÉ - A Valcourt le 22 mars 1966 à l'âge de 87 ans est décédée Mme Evangéliste Lapré, née Valérie Lapré demeurant à Valcourt.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 25 mars.

Le convoi funèbre partira des salons funéraires Léo-Paul Leduc, à Valcourt pour se rendre à l'église St-Joseph, de Valcourt où le service sera célébré à 10 heures et de là au cimetière de la paroisse lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre avis.

J.-A. LESIEUR ENR. Directeur de funérailles Service d'AMBULANCE SALONS FUNÉRAIRES MODERNES

Granby, P.Q. Tél. 372-3309 255 Principale - 411 Notre-Dame Bureau: 1, rue Parc

C. DAIGLE Monuments enr.

Lettage - Sculpture Installation - Restauration 818 Principale Granby Tél.: 378-7388

Voyez notre choix imposant

Directeurs de Funérailles Girardot & Ménard Ltee

SALONS 223 PRINCIPALE FUNÉRAIRES 170 DUFFERIN Ambulances - Lits de malades Bur.: 225 Principale - Granby FR. 2-4498 - FR. 2-3422 (19-1-64)

Granby Granite enr. ANDRÉ MENARD, prop. Lettage et Réparation Vendeur autorisé

Rock of Ages 451 Dufferin 372-7729 Granby

UN MOIS DE PRISON POUR

12 PETITS COCHONS VOLÉS

COWANSVILLE - Un individu de Bedford a copié d'une peine d'un mois de prison après avoir admis sa culpabilité à une accusation concernant le vol de ... 12 petits cochons, devant le juge Guy Genest, de la cour des sessions de la paix, au palais de justice de Sweetsburg, à Cowansville.

Il s'agit de Ernie Ball, un agriculteur dont la police a mis la main au collet alors qu'il gardait dans sa cave une douzaine de cochons de lait qui ne lui appartenaient pas.

Ball a tenté d'expliquer l'histoire des porcelets en disant qu'ils étaient survenus dans sa grange comme par enchantement. Malgré les questions de Me Claude Noiseux, Ball a soutenu ne rien savoir de la personne qui aurait mis dans sa grange les animaux en question.

Par la suite, en raison du froid terrible qui sévissait, Ball, qui est apparu comme une âme charitable, les aurait mis à l'abri dans la cave de sa maison où il faisait chaud.

Le juge Genest n'a, semble-t-il, pas cru cette histoire, surtout quand il a appris que le prévenu demeurait non loin de la résidence de Karl Kyling. On ignore toutefois s'il y a relation entre celui-ci et le vol des cochons.

A Napierville

La grève affectera 40 fonctionnaires

NAPIERVILLE -- (DNC) -- La grève des fonctionnaires provinciaux affectera également Napierville. En effet, une quarantaine d'employés au service du gouvernement de la belle province, subirait les effets de cette grève.

Ces employés sont parmi les 25,000 que la grève touchera à travers toute la province à moins d'un règlement d'ici vendredi.

Lors d'une assemblée le vote de grève fut passé et c'est à plus de 90% qu'il a été accordé.

Le gouvernement a offert \$0.05 de l'heure d'augmentation aux fonctionnaires. Ces derniers se sont vu offrir \$200, les conditions de travail n'ayant subi aucune transformation.

Si le gouvernement demeure dans la même attitude, il y aura une grève le 25 mars.

Cowansville a émis pour \$535,000 d'obligations

COWANSVILLE - M. J.-R. Ouellette, secrétaire trésorier de la ville de Cowansville, a annoncé hier que les autorités municipales ont vendu une émission d'obligations pour 20 ans au montant de \$535,000 à un groupe comprenant les compagnies Nesbitt, Thompson Ltée, et Bell, Gouinlock Ltée.

La soumission présentée par le groupe constituait le plus bas coût d'intérêt à la ville.

Le prix offert pour l'émission était de 93.77 pour un taux d'intérêt effectif de 6.7443%.

Les autres soumissions ont été présentées par La maison Bienvenue Ltée et la Banque Royale du Canada, 93.319%, coût d'intérêt de 6.8018; J.L. Lévesque et L.G. Beaubien, Banque de Commerce Canadienne Imp. et Wood, Gundy et Cie Ltd, 92.817%, coût d'intérêt de 6.8656; Les Placements Citémont Inc., 92.50%, coût d'intérêt de 6.9059; Bank of Montreal et A.E. Ames et Cie, 91.777%, au coût d'intérêt de 6.9988.

Cette offre d'obligation, datée du premier avril 1966, a été

faite en vue de travaux publics, tels que des aqueducs, des égouts, voirie, et une traverse à niveau.

Cette traverse à niveau sera construite sur la rue Jacques Cartier, pour les usagers de la nouvelle usine Bruck Mill.

M. Ouellette a souligné au sujet des obligations que les dix premières années avaient toutes été vendues dès mardi matin.

Il a ajouté qu'il ne restait maintenant qu'à vendre celles des années 1977 à 1987.

Les limiers enquêtent sur un léger vol

ST-HYACINTHE - Les détectives Louis Charrette et Jean-Paul Bergeron, de la Sûreté municipale de St-Hyacinthe, enquêtent présentement sur un vol qui vient d'être commis dans un restaurant de la localité.

En effet hier matin, vers 7h. 30 a.m., les propriétaires du restaurant Léopold Séguin, situé à 840 rue Des Cascades, se sont rendu compte qu'un ou des voleurs s'étaient introduits par effraction dans le sous-sol de l'établissement. Les malfaiteurs ont pénétré par le soubord de l'immeuble et ont fait main basse sur une valeur de \$20 comprenant de l'argent et des marchandises.

Une fraude de '80 a été commise à la Caisse populaire

ST-HYACINTHE - La Sûreté municipale de St-Hyacinthe a appréhendé un individu en marge d'une fraude commise à la Caisse populaire de St-Hyacinthe, sise sur la rue Girouard. L'homme comparaitra vendredi, devant le juge Jacques Bousquet de la Cour du magistrat, au Palais de justice local.

Il aura à répondre à l'accusation d'avoir, par la fraude ou des moyens semblables, trompé la Caisse populaire en lui produisant un faux chèque pour un montant de \$80.

Les détectives Louis Charrette et Jean-Paul Bergeron, de la Sûreté municipale de St-Hyacinthe ont mené l'enquête relative à ce forfait.

Claude Carbonneau comparaît vendredi

ST-HYACINTHE - Claude Carbonneau comparaitra vendredi prochain devant le juge Jacques Bousquet, de la Cour du magistrat, au Palais de justice de St-Hyacinthe. Il est accusé d'avoir, le 10 mars, dérobé 8 enveloppes contenant entre \$600 et \$700 au Grand Hôtel, propriété de M. Gilles Gaudette.

L'auteur du vol aurait utilisé pour pénétrer dans la pièce où se trouvaient les enveloppes, un couteau de cuisine qui lui aurait servi de levier pour forcer la serrure de la porte.

Les producteurs de lait se réunissent

ST-HYACINTHE -- Tous les producteurs de lait industriel couverts par la Fédération de l'U.C.C. de St-Hyacinthe qui ne sont pas membres de coopératives de transformation de lait, se réuniront jeudi soir le 24 mars 1966 à Saint-Hyacinthe en la salle du Centre d'insémination artificielle.

Le but de cette réunion est la fondation d'un syndicat spécialisé de producteurs de lait industriel en vue d'une mise en marché ordonnée du lait et suivant un coût de production et de rentabilité du produit. Plusieurs régions de la province se sont données des organismes similaires depuis le début de 1966. Il est également urgent pour nous de nous donner les cadres syndicaux nécessaires à la défense de nos intérêts communs.

Tous les producteurs de lait industriel intéressés à demeurer dans la production et à y trouver un salaire convenable se doivent d'être présents à cette importante réunion.

Une fête fut organisée à Ste-Monique

ST-HYACINTHE -- Le Service d'entraide de St-Hyacinthe, nouveau groupement maskoutain, a organisé à la demande de M. l'abbé Gilles Dumoulin, curé de la paroisse de Saint-Monique, une petite fête pour les gens âgés de cette paroisse en collaboration avec quelques membres de l'Age d'or. Les organisateurs désirent offrir leurs remerciements aux personnes de Ste-Monique qui se sont rendues à la fête, à M. Gadois, accordéoniste du club de l'Age d'or ainsi qu'à tous les autres membres de cet ensemble musical.

Des remerciements vont également à MM. Lucien St-Onge, président du club de l'Age d'or, l'abbé Dumoulin et aux marchands locaux qui ont contribué par leurs dons à la réussite de cette fête.



Son Honneur le maire Henri BOISVERT coupe le ruban symbolique à l'inauguration d'un nouvel établissement commercial, à Acton Vale. Il s'agit du magasin Korvette, le quatrième d'une série de magasins à rayons dont le premier a pris naissance à Donnamo-nen en 1958. On en compte aussi à Nicolet et Windsor Mills. De gauche à droite, on remarque MM. Gaston Binette, secrétaire-trésorier des magasins Korvette; le maire Henri Boisvert; Raymond Samuel, gérant de l'établissement d'Acton Vale. Le président de cette chaîne de magasins est M. Jean-Marc Binette.

(Photo Studio Ivano, Acton Vale)

Club d'astronomie

Les différents modèles d'univers seront décrits

ST-HYACINTHE - La conférence qui sera présentée ce soir à 8h. 30 p.m., devant les membres du club d'astronomie populaire de St-Hyacinthe, au marché centre, portera sur les modèles d'univers décrits par les plus grands savants de notre époque.

M. André Bouchard, président du groupement, parlera de l'univers imaginé par des grands noms comme Einstein, De Sitter, Lemaitre, Hoyle, Little-town, Bondi et Jordan. Les idées les plus originales sur l'univers ont été émises par ces grands savants. Par exemple,

Einstein a défini un univers statique et formé de courbes. L'abbé Lemaitre, un astronome Belge, a calculé un univers en expansion qui serait né d'un noyau primitif. Quand à Fred Hoyle, astronome anglais qui fait autorité en matière d'astrophysique, celui-ci croit que l'univers en expansion voit les vides causés par cet effet, se remplir de matière qui se créerait à partir du néant!

Au cours de la réunion, chacun des membres en règle se verra remettre un almanach graphique mis au point à l'A-

cadémie des sciences du Maryland et traduit de même que distribué gratuitement par le Service d'astronomie du gouvernement provincial et le Centre français de Québec de la Société royale d'astronomie du Canada. A l'aide d'une reproduction géante de cet almanach, M. Bouchard expliquera son utilisation.

Lors de la dernière assemblée régulière du bureau de direction du groupement, Mme Monique Brouillette, de Douville, a été nommée responsable du comité des relations extérieures.

Citoyenne de St-Denis candidate au titre de mère canadienne de l'année

Les Lacordaire se réuniront samedi

ST-HYACINTHE -- Le cercle Lacordaire de St-Hyacinthe tiendra sa deuxième réunion depuis la fusion des cercles de la Cathédrale, Notre-Dame du Rosaire, Notre-Dame du Très Saint Sacrement et du Précieux Sang de la Providence, samedi soir, le 26 mars à 8h.30.

L'assemblée se tiendra au sous-sol de la Cathédrale. La population de St-Hyacinthe est cordialement invitée à participer à cette réunion. La direction du mouvement souhaite la bienvenue à tous et recommande aux intéressés d'amener leurs amis.



M. Denis Hardy

Le conférencier sera M. D. Hardy

ST-HYACINTHE - M. Denis Hardy, député de Terrebonne et adjoint parlementaire du ministre du Commerce et de l'Industrie de la province de Québec sera le conférencier invité à l'occasion d'un souper-causerie - mixte organisé par la Chambre de commerce du district de St-Hyacinthe, dimanche, le 3 avril.

Le repas sera servi au Grand Hôtel, à 6 heures p.m. A cette occasion, M. Hardy parlera des divisions de la province.

ST-DENIS -- La mère canadienne jouit d'une considération toute particulière s'il faut en croire les lettres reçues de diverses régions de la province de Québec. On a vu des grand-mères proposer leur belle-fille, des prêtres soumettre le nom de femmes dévouées de leur paroisse et des enfants exalter les vertus de leur maman.

M. L.R. Terry, de Châteauguay, a proposé au titre de Mère canadienne FTD de l'année sa voisine, Mme William McBride, 196, rue Dubé. Voici ce qu'il en pense: "Voici une mère dont la vie tout entière est consacrée à sa nombreuse famille. Il y a peu de femmes qui auraient le courage, la patience et l'oubli de soi pour prendre soin de trois frères aveugles, victimes de la polio, quatre enfants adoptifs en plus de son fils et de son mari. Mme McBride, qui sait tout de même brider la vie philosophiquement, a été choisie Mère de l'année à Châteauguay."

M. Guy Huard, de Montréal, a proposé sa propre mère, Mme Honoré Huard, de St-Denis-sur-Richelieu, comté de St-Hyacinthe. Elle est la mère de 13 enfants qui ont formé une chorale familiale en 1963. Elle est en même temps l'accompagnatrice des enfants et confectonne leurs costumes. Elle réussit tout comme à s'intéresser aux activités communautaires et est secrétaire du Cercle des Fermières de sa paroisse.

La maman de 10 garçons et de huit filles, Mme Hervé Desrosiers, de 900, Ruisseau St-Pierre, Joliette, a été mise en nomination par Mlle Emilia Rattelle, de Montréal. Mlle Rattelle écrit: "L'entraide et le secours mutuel communautaires ont été grandement encouragés sous l'influence de la mère". Soeur Marie-Octave, s.g.c., du Sanatorium de Hull, présente la candidature de sa sœur, Mme Donat Veilleux, de Dolbeau (Qué.), Lac St-Jean, et affirme: "En dépit de ses 17 enfants à élever, à qui elle a enseigné à devenir de vrais bons citoyens du monde, cette mère, devenue veuve à l'âge de 40 ans, a consacré plusieurs années à la direction d'un ouvroir chez les Pères Trappistes. Elle fut nommée présidente des Dames de Sainte-Ame, dans sa paroisse, et se dépensa sans compter à cette belle oeuvre".

La mise en candidature au titre de Mère canadienne FTD de l'année qui se fait par lettre au casier postal 4044, à Ottawa, se termine le 31 mars. Sept juges distingués feront ensuite le choix de la maman qui leur semble la plus méritante. Les juges sont l'honorable Judy La Marsh, Secrétaire d'Etat; la sénatrice Elsie Inman; Mme Grace MacInnis, députée de Vancouver-Kingsway; Mme Margaret Rideout, députée de Westmorland, N.B.; Mme J.J. Greene, épouse du ministre fédéral de l'Agriculture; Mme Philip Gagliardi, épouse du ministre de la Voirie de Colombie-Britannique; et un seul homme, M. Jack Passmore, de Brantford, Ont., directeur canadien de la Florists' Transworld Delivery Association, initiateurs de ce choix annuel.

La maman qui sera choisie Mère canadienne FTD de l'année se rendra à Ottawa par avion et passera trois jours mémorables, les 3, 4 et 5 mai, tous frais payés, dans la Capitale. Elle aura sa chambre au Château Laurier et sera l'invitée d'honneur à un luncheon où elle aura l'occasion de rencontrer des sénateurs, et des députés et autres personnalités canadiennes. Au cours de ce séjour, elle recevra une plaque - souvenir ainsi qu'un magnifique bouquet de la Fête des Mères, dont elle pourra envoyer une réplique à une personne de son choix, n'importe où au monde. Et pendant l'année qui suivra, elle recevra, à sa porte, le bouquet du mois.

En plus de ses visites de la ville et des édifices du Parlement la mère canadienne FTD de l'année aura le bonheur de rencontrer Madame Georges P. Vanier, à l'Hôtel du Gouverneur général; Mme Lester B. Pearson et Mme John G. Diefenbaker, à leurs résidences officielles et le maire Don Reid, à l'hôtel de ville d'Ottawa.

Il est encore temps de proposer le nom d'une mère qui s'est signalée au service de sa famille et de ses concitoyens. Celle que vous suggérerez remportera peut-être le titre de Mère canadienne FTD de l'année. Vous n'avez qu'à envoyer une lettre dans laquelle vous décrivez une mère exceptionnelle et donnez les raisons de votre choix. Adressez-la à FTD C.P. 4044, Ottawa, au plus tard le 31 mars.

Selon M. Jean Ste-Marie

"Des rumeurs m'ont placé dans une position délicate"

ST-HYACINTHE -- Interrogé par notre reporter en marge des rumeurs qui circulent dans le Québec et voulant qu'il soit élu président de l'Association des chefs de police et pompiers de la province, samedi, M. Jean Ste-Marie, directeur de la Sûreté municipale locale a signalé que ces dernières le plaçaient dans une position délicate.

M. Ste-Marie nous a expliqué que la situation serait définie clairement au cours de la réunion qui aura lieu samedi, à Drummondville, et qu'il ne veut pas se poser en candidat alors que la vacance du poste de président du groupement n'est pas en vigueur.

On sait que le président de l'Association des chefs de police et pompiers de la province, M. Arthur Charron a annoncé ces jours derniers sa démission à ce poste pour des raisons personnelles. Il se serait ravisé par la suite.

M. Ste-Marie nous a toutefois déclaré qu'il ne refusera pas d'occuper un tel poste s'il lui est offert dans des conditions régulières et qu'il dispose du temps nécessaire pour se dévouer dans de telles fonctions. La réunion de l'association



M. Jean STE-MARIE

Parents-mâtres Christ-Roi

Le souper canadien attire 250 convives

ST-HYACINTHE - Le souper canadien organisé par l'Association parents-mâtres Christ-Roi, a attiré 250 personnes, au gymnase de l'école Lafontaine, à St-Hyacinthe. M. René St-Pierre, ministre des Travaux publics dans le cabinet provincial rehaussait de sa présence la Société royale d'astronomie du Canada. A l'aide d'une reproduction géante de cet almanach, M. Bouchard expliquera son utilisation.

Lors de la dernière assemblée régulière du bureau de direction du groupement, Mme Monique Brouillette, de Douville, a été nommée responsable du comité des relations extérieures.

A cette occasion, le public a eu le plaisir d'assister à un spectacle préparé par Mlle Françoise Bessette, directrice de l'école Lafontaine. Des numéros de chant, piano et diction étaient également au programme de même que la présentation de chants par une petite

chorale.

C'est aux accords de la musique de l'organiste, Mme Lyse Rouleau-Lévesque, que les invités ont dansé pour clore la manifestation. Notons également le tirage de plusieurs prix de présence, gracieusement de marchands locaux.

Nous mentionnons également les noms de plusieurs collaborateurs dont MM. Léo Bibeau, président des loisirs Christ-Roi; MM. Charles Cousquet, président des loisirs de la Cathédrale; Fernand Laroche, coordonnateur du souper et Mme Cécile Hébert, assistante-directrice de l'école Lafontaine.

La direction de l'Association désire remercier chaleureusement tous ceux qui de près ou de loin ont contribué au succès de la fête.

Les chevaux sont de nouveau menacés par l'anémie infectieuse

ST-HYACINTHE - Le Collège des médecins vétérinaires du Québec désire alerter les autorités compétentes (éleveurs de chevaux, responsables des pistes de courses et autres), qu'une maladie extrêmement sérieuse et contagieuse par surcroît, (l'anémie infectieuse, anémie pernicieuse ou "Swamp Fever") vient de réapparaître en Amérique du Nord et déjà quelques cas sont signalés dans le Québec.

Cette affection propre aux équidés, causée par un virus très résistant est incurable. Cette maladie était virtuellement disparue depuis quelques années et sa recrudescence n'est pas sans causer des problèmes.

L'anémie infectieuse se propage par contact direct d'un animal à un autre, par les insectes, ainsi que par des injections hypodermiques pratiquées à l'aide d'aiguilles non stérilisées et utilisées par des non vétérinaires.

Bien que la maladie ne soit pas nécessairement mortelle, l'animal qui a été infecté, reste porteur de germes et constitue un danger constant pour les autres chevaux. L'incubation peut varier de 5 à 90 jours; elle se traduit par une élévation de température, un pouls irrégulier notamment après un exercice. L'animal présente des signes de lassitude, l'appétit diminue et les muqueuses sont tachetées de manière caractéristique. L'affection présente aussi une forme chronique. La science actuelle n'a découvert aucun vaccin préventif, seules des mesures sanitaires peuvent endiguer sa progression. Comme les pistes de courses sont particulièrement intéressées dans cette question, il importe de recommander aux responsables, d'exiger un examen médical de chaque cheval avant son admission sur le terrain, de stériliser à l'autoclave ou autrement tous les instruments qui serviront à faire des prélèvements (salive) et les

outils utilisés pour le tatouage et d'isoler tous les cas suspects. Il faudrait de plus s'assurer dans les cas où un animal serait déclaré victime de cette affection, d'une désinfection complète de tous les locaux où il a séjourné de même que tous les objets qui ont été utilisés pour son entretien.

Il va de soi qu'on doit prendre tous les moyens pour éloigner les insectes piqueurs et la vermine. La quarantaine de toutes les nouvelles acquisitions s'avère une mesure capitale avec prise de température quotidienne pendant 3 semaines au moins et surveillance de près les chevaux à allure débil.

Aucun conflit n'existe

FREDERICTON (PC) -- Un porte-parole a déclaré samedi qu'il n'y a aucun conflit actuellement sur le chemin qui doit emprunter la nouvelle route reliant le Québec et le Nouveau-Brunswick à travers le Maine.

Les membres du Comité international des corridors routiers ont discuté les plans en fin de semaine à Fredericton.

Ils ont décidé d'envoyer dans un avenir rapproché une délégation à Washington pour discuter avec des représentants du gouvernement central des plans proposés.

Les membres du Maine de ce comité ont reçu comme mission d'arranger une rencontre à Bangor avec les représentants du Maine à la Chambre, MM. W.B. Hatheway et J. Tupper, de même qu'avec les sénateurs E.S. Muskie et Margaret E. Smith.

Le comité tiendra sa prochaine réunion à Shebrooke à la fin du mois prochain.

La Goodyear fêtera son 40e anniversaire

ST-HYACINTHE -- Des préparatifs sont actuellement en cours pour célébrer le quarantième anniversaire de l'établissement de Goodyear à St-Hyacinthe.

Le 15 avril prochain, au Grand Hôtel, il y aura réception et banquet pour rendre hommage à ceux des employés qui furent les premiers artisans des succès de cette compagnie. Les président et vice-présidents de New Toronto, ainsi que d'autres personnalités assisteront à cette fête intime.

PROGRAMME

Voici le programme de cette journée. 5:30 p.m. - Rendez-vous au Grand Hôtel. (Salle d'attente) 5:40 p.m. - Réception à la "Vieille Garde". 6:30 p.m. - Banquet: Bénédiction, Santé à la Reine; Présentation de la table d'honneur; Présentation des Esigues, (M. Denny); Santé à la "Vieille Garde" (M. Siros); Réponse à la Santé. (M. Langueirand); Discours: M. J. Lafontaine; M. L.E. Spencer; M. J.C. Moon; M. J.A. Myers.

Un geste de civisme posé par un citoyen

MARIEVILLE (GF) -- M. J. Raoul Ostiguy, président de Marieville Transport Lée et de Ostiguy Automobiles Lée, de Richelieu, vient d'offrir l'usage de ses camions-citerne aux résidents des paroisses de Marieville et de Notre-Dame de Bonsecours (paroisse de Richelieu) en cas d'incendie. A la suite de l'incendie d'une maison, propriété de M. Maurice Tétrault ce dernier s'est adressé à M. Ostiguy qui s'est empressé d'aider en cas de feu. Par l'entremise de notre journal, M. Tétrault qui est échevin de la paroisse Notre-Dame de Bonsecours, désire remercier, M. Ostiguy de son geste de civisme. Voici la lettre que ce dernier a fait parvenir au maire Jacques Marcoux de Marieville.

"Les adaptateurs nécessaires entre les boyaux et nos citernes seront fournis par la Ville de Marieville."

"Nous suggérons que le chef de Police ou des Pompiers rencontre M. Gilles Martel, de Marieville pour décider de la procédure à suivre en cas de demande de nos services. Bien à vous."

MARIEVILLE TRANSPORT LIMITEE.

J. RAUL OSTIGUY.

Chambre de commerce de St-Hyacinthe

M. G. Girard est élu président

ST-HYACINTHE -- M. Grégoire Girard, arpenteur-géomètre de St-Hyacinthe, a été élu président de la Chambre de commerce du district, à

l'occasion de l'assemblée générale annuelle de cet organisme. Les membres du conseil d'administration ont été assermentés hier après midi, à l'hôtel de ville local en présence de Me Jacques Lafontaine, notaire et maire de la cité de St-Hyacinthe.



M. Grégoire GIRARD

La liste des nouveaux élus comprend le vice-président, M. Fernand Cornélius, gérant Téléphone Bell du Canada; trésorier, M. René Teasdale gérant Banque Canadienne de Commerce; secrétaire, M. René A. Fugère Rep. Laurent & Veillet; directeurs: MM. Aldéo Archambault, Co-prop. Imprimerie La Providence; Yvon Bélanger, gérant des Ventes Laiterie Maskoutaine; Jacques Gauthier, comptable agréé; Me Gilles Gard notaire; Henry Hudson, comptable agréé; Yves Jetté, courtier en valeurs; Gérard Lagueux, prop. Motel St-Hyacinthe; Président ex-officio, M. Lucien Brousseau; Directeur général La Survivance.

pour vos billets
de train

il suffit
de
téléphoner

Pas besoin de vous déranger! Téléphonnez à votre représentant local du CN et vos billets vous seront promptement envoyés par la poste.

granby
372-4411



SUITE DE
LES PROFESSEURS...

Reconnaissant qu'il s'agissait d'un programme "extrêmement complexe", M. René Lévesque, ministre de la Famille et du Bien-être, a déclaré du projet de loi d'assistance médicale: "Je peux promettre à cette Chambre qu'avant le 1er juillet, on devrait avoir quelque chose de précis concernant les médicaments pour les assistés sociaux".

"C'est un problème complexe, a ajouté le ministre. On ne peut pas tout de suite institutionnaliser le paiement des médicaments à des prix qui n'ont pas de bon sens".

L'extension de l'assistance médicale aux médicaments devait tenir compte à la fois "d'un commerce, qui est celui de la pharmacie de détail, d'une profession, celle du pharmacien, et d'une énorme industrie qui est celle des fabricants de médicaments".

"Il n'est pas nécessaire, a déclaré M. Lévesque, d'accepter les prix des médicaments tels qu'ils sont aujourd'hui au détail".

Le ministre de la Famille et du Bien-être, qui répondait aux objections de l'opposition selon lesquelles l'assistance médicale devrait également comprendre le service des médicaments prescrits, a déclaré déjà des "séances d'information interne ont eu lieu à son ministère avec des gens à qui on a demandé de nous renseigner sur le problème des médicaments".

M. Lévesque a expliqué qu'au cours des prochains mois, le gouvernement pourra payer les médicaments pour les assistés sociaux "à même les budgets des lois d'assistance existantes".

"Cette formule de paiement sera nécessairement arbitraire, a ajouté le ministre, mais on essaye déjà de l'améliorer et on va essayer de la généraliser de la façon la plus efficace possible à partir du 1er avril", date de la mise en vigueur prévue du régime d'assistance médicale pour les indigents.

Par ailleurs, le chef de l'opposition, M. Daniel Johnson, a reproché au projet de loi d'assistance médicale d'écarter la profession des optométristes. Entamant l'examen en comité plénier du projet de loi, M. Johnson a lu un télégramme qu'il a reçu du président du Collège des optométristes, M. Pierre Crevier, de Montréal.

Le télégramme du président du Collège des optométristes fait état du fait qu'en vertu du projet de loi, les assistés sociaux qui voudront bénéficier gratuitement d'un examen de la vue devront consulter nécessairement un optalmologiste qui sont au Québec en nombre bien inférieur aux optométristes.

NOUVEAU à Granby
REPARATION
de produits d'Aluminium
ou d'Acier

tels que:
MOUSTIQUAIRES
PORTES
FENETRES
VENITIENS, ETC.

BUREAU 378-4336
Appelez: RES. 372-3640
Aluminium Service

FORD 1963
Custom, sedan
8 cyl., standard.

\$1200.

FORD 1964
Galaxie, 4 portes, sedan
V 8, auto, radio

\$1600.

FORD 1963
4 portes, sedan
Galaxie, radio.
6 cyl., auto.

\$1200.

GRANBY AUTORAMA INC.
REPRESENTANT: MERCURY - METROPOL - COMET
VOTRE GARAGE DE CONFIANCE
ROGER BIENVILLE GÉNÉRAL DES VENTES
VENDEURS: P. PARENT, N. GIRARD, A. PARENT
SERVICE DE DYNAMISATION
Location à 12 mois ou 24 mois
AUTOS REVOUES SOUS GARANTIE

Chemin St-Paul Granby 378-4636
OUVERT TOUTS LES JOURS DE 10 HEURES

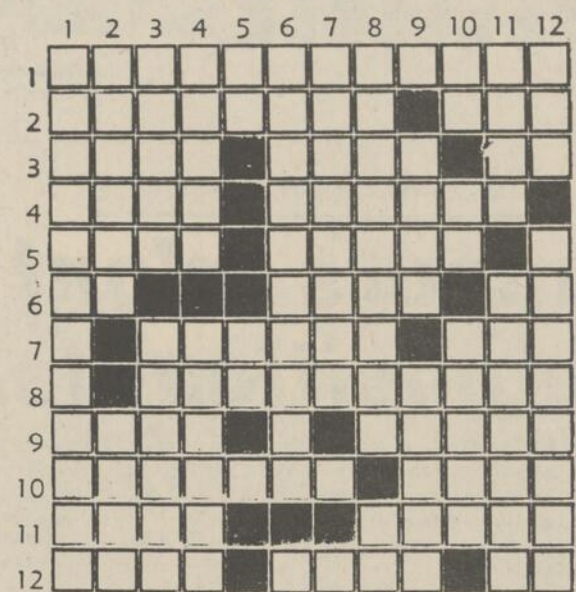
POUR VOS PORTES & FENETRES
CONSULTEZ LA
MAISON BOURGEOIS & FRERE INC.

ALUMINUM BY
REYNOLDS
EXTRUSION
COMPANY LIMITED

336 York Tél. 378-4336 Granby

MOTS CROISES

— No 2392 —



HORIZONTALEMENT

- 1—Étonnement extrême.
- 2—Peser, examiner. — Patriarche biblique.
- 3—Sert à attacher. — Epouse de l'infant Pierre de Portugal. — Usages.
- 4—Tentât. — Ils amènent l'eau de mer dans les marais salants.
- 5—Château de la vallée de la Loire. — Petit cigare cylindrique.
- 6—Id est. — Entêté. — Numéro.
- 7—Rédiger, composer. — Trois fois.
- 8—Exploiteur.
- 9—Partisane. — Revenu annuel.
- 10—Qu'on apporte en naissant. — Verrat.
- 11—Art de lancer (pl.) — Petit trait horizontal.
- 12—Prince troyen. — Siège étroit et long. — Personnel.

VERTICALEMENT

- 1—Merveilleuse.
- 2—Met plus bas. — Au bout du bras.
- 3—Chances. — Lettre.
- 4—Obsède. — Amalgme.
- 5—Préfixe. — Note.
- 6—Confiance totale dans les possibilités infinies de la science.
- 7—Chemins étroits.
- 8—Qui critique avec violence. — Bouts du train.
- 9—Récepteur cylindrique. — Situation au jeu de piquet.
- 10—Dans. — Consonnes. — Voix d'homme.
- 11—Avant vous. — Impartiaux.
- 12—Règles doubles. — Conforment aux convenances.

SOLUTION DU PROBLEME No 2391

- HORIZONTALEMENT: 1. Monstrueuses; 2. Inoui — Are; 3. Némalion; 4. Nécromancie; 5. Han — Nt — Emu; 6. Nia — Esses; 7. Nullement — Ta; 8. Elaiomètre; 9. Tenon — Tiares; 10. Cn — Ios; 11. Eventions — Ré; 12. Sa — Insérer.
- VERTICALEMENT: 1. Mignonnettes; 2. On — Iule — Va; 3. Nonchalance; 4. Suera — Lionne; 5. Timon — Eon; 6. AM — MMM — II; 7. Uhlan — Eétion; 8. Intentions 9. Oc — Er; 10. Sanles — Er; 11. Er — Emet — Etre; 12. Sel — Usais — Er.

5,500,000 médailles du centenaire

OTTAWA (PC)—La commis-terrisage, au nord - est de la sion du Centenaire distribuera Baie d'Hudson et au nord de le 1er juin 1967 plus de 5,500,000 Fort-Churchill, par exemple, médailles du centenaire à tous Les navires en effet qui se les enfants fréquentant les éco-rendront dans ces régions cet les premières et secondaires été y arriveront trop tôt et ceux du Canada, qui s'y rendront en 1967 y seront

Pour distribuer ces médailles trop tard. Ainsi, les médailles seront aux petits esquimaux, la Com- mission fera appel aux avions distribués à quelque 2,000 en- de l'aviation canadienne qui pa- fants esquimaux, rachuteront les médailles à La Monnaie royale frappera l'intention des centres qui ne le médaillon dont les détails se- possèdent pas de pistes d'at- vont annoncés sous peu.

Le Canada, nation manufacturière

REGINA (PC) — La vérité, plus important," a déclaré lundi, c'est que maintenant le Canada M. Humphrey B. Style, président de l'Association des manufacturiers canadiens.

Prenant la parole devant le Rotary Club et la section de l'AMC de Regina, M. Style a affirmé que "si le Canada doit progresser, l'Ouest le doit également". Il a d'ailleurs souligné l'industrialisation frap- pante des dernières années dans les provinces de l'Ouest.

SUITE DE

LE NOTAIRE

ler" d'ajouter le conférencier. Me Bernard Trudel a terminé sa conférence en parlant de la Chambre des notaires et comment celle-ci protège les clients. Commentant l'épi- neux problème du tarif, il rap- pela que "celui-ci est le même pour tous et devrait être suivi par tous ceux qui pra- tiquent la profession, sous pei- ne de suspension."

Le conférencier se prêle en- suite aux questions que l'as- sistance a bien voulu lui poser. M. Albéric Chabot présenta le conférencier, qui fut ensui- te remercié par M. Jean-Paul Papineau.

SUITE DE

Diminution des

maintenant, maintiennent les exigences syndicales en ce qui a trait à l'augmentation de sa- laire des fonctionnaires provin- ciaux, cela nous paraît incom- patible avec la politique de res- triction des dépenses envisa- gées par le gouvernement Le- sage.

Selon nous, nous passerons le cap difficile de 1966, voire de 1967, en autant que de part et d'autre, patrons et ouvriers patrons et syndicats, compren- nent la situation et n'en abusent pas. La fermeture de petites ou moyennes entreprises, la faillite de petits ou moyens commerces n'apporteraient rien à personne. Au contrai- re on risque de voir augmen- ter le nombre de sans travail. L'augmentation des prix en- traînerait une baisse du pou- voir d'achat et l'ouverture d'exi- gences syndicales ou ouvri- res, nouvelles.

Une stabilisation des prix et des salaires, provisoire, com- mandée par l'état d'urgence sur le plan économique, serait certainement une solution sage. (Voir les critères du dernier rapport Bélanger, paru cette semaine sur les journaux de service.)

RENE PELLETIER

Le boucher au comptoir des viandes dit:
C'est plus facile de vous procurer des



VIANDES CONNUES

au DOMINION

L'achat des viandes pour votre famille est agréable et facile au Dominion. Que vous choisissiez le service personnel du boucher au comptoir des viandes ou que vous choisissiez vous-même parmi les étalages de libre service, vous découvrirez la meilleure variété de viandes les plus connues et les plus recherchées. Adoptez Dominion aujourd'hui... surtout à cause de la viande.

MAGASINEZ EN TOUTE CONFIANCE! TOUTES LES VIANDES ET PRODUITS DE VIANDES DOMINION, FRAICHES, CONGELÉES OU TRAITÉES SONT INSPECTÉES PAR LE GOUVERNEMENT

Voici quelques-unes de vos préférées...



La viande Dominion fournit une tendreté NATURELLE

Roti de Cotes DE CHOIX

Le Meilleur Boeuf au Canada - De Marque Rouge ou Bleue - Inspecté par le Gouvernement - Bien Préparé - Coupe Courte Facile à Trancher! Le Roi des Rotis!

lb. **93¢**

VOLAILLE à Bouillir

Catégorie "A" Eviscérés-Cry-O-Vac "Flamingo"

2-3 lb. lb. **35¢**

BAS de PALETTE

Frais haché chaque Heure!

lb. **69¢**

SAUCISSES de PORC

Pur "Bilopage" Inspecté par le gouvernement

lb. **63¢**

SPECIAL CETTE SEMAINE!

POULETS BAR-B-Q

CHAUDS DODUS **\$1.19** chacun

SPECIAL CETTE SEMAINE!

TOMATES

ROUGES FERMES **25¢** lb.

DECOUPEZ CES COUPONS!

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
Avec coupon et achat
"VITALIS" pour les cheveux
Bouteille 79¢
4 oz
Dans grands marchés!
Termine mar 29 mars au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
Avec coupon et achat
POMMES "McINTOSH"
Sac de 5 lb
Termine mar 29 mars au DOMINION

50 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
Avec coupon et achat
LAIT en POUDRE Instantané "Carnation"
Paquet 3 lb 1.29
Termine mar 29 mars au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
Avec coupon et achat
JAMBON CUIT "Hygrade"
Paquet de 6 oz
Termine mar 29 mars au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
Avec coupon et achat
FEVES JAUNES coupées
"Green Giant" 2 boîtes 43¢
15 oz
Termine mar 29 mars au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
Avec coupon et achat
"BUBBERIN" Tablettes
Paquet 79¢
de 36
Dans grands marchés!
Termine mar 29 mars au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
Avec coupon et achat
JUS D'ORANGE frais "Dominion"
Bouteille 32 oz 49¢
64 oz
Termine mar 29 mars au DOMINION

50 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
Avec coupon et achat
JUS D'ORANGE frais "Dominion"
Bouteille 89¢
64 oz
Termine mar 29 mars au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
Avec coupon et achat
EPINARDS 2 pqs cello 10 oz
Termine mar 29 mars au DOMINION

50 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
Avec coupon et achat
Pamplemousses "Indian River"
Sac de 8
Termine mar 29 mars au DOMINION

50 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
Avec coupon et achat
JAMBON CUIT "Hygrade"
Cry-O-Vac
Termine mar 26 mars au DOMINION

50 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
Avec coupon et achat
ROTI de PALETTE Roti 3 lbs ou plus
Dans grands marchés!
Termine mar 29 mars au DOMINION

50 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
Avec coupon et achat
BAS DE NYLON "Mercury" pour dames
98¢
Paire
Dans grands marchés!
Termine mar 29 mars au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
Avec coupon et achat
PAPIER de toilette "Royal" Couleurs assorties
2 rouleaux 35¢
pour
Termine mar 29 mars au DOMINION

OFFRE DE VAISSELLE SENSATIONNELLE

Dernière chance de vous procurer vos
SOU-COUPES
cette semaine!



25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS Avec coupon et achat "EGG ROLLS" "Bilopage" Paquet de 6 Termine mar 26 mars au DOMINION	25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS Avec coupon et achat ANANAS FRAIS de Cuba Termine mar 29 mars au DOMINION	25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS Avec coupon et achat "COLE SLAW" "Coors" Contenant de 32 oz Termine mar 26 mars au DOMINION	25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS Avec coupon et achat Tout format de "WINDEX" Nettoyeur pour fenêtres! Dans grands marchés! Termine mar 29 mars au DOMINION
25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS Avec coupon et achat TAMPONS nettoyeurs "Blue Jet" Paquet de 10 28¢ Termine mar 29 mars au DOMINION	25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS Avec coupon et achat ARACHIDES Mondées ou salées "Nutsweet" Paquet 16 oz ou 12 oz Termine mar 29 mars au DOMINION	25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS Avec coupon et achat ALIMENTS pour bébés - Gerbers Fruits - Légumes Desserts 2 pots de 8 oz ou 3 pots de 4 1/2 oz Termine mar 29 mars au DOMINION	25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS Avec coupon et achat MELANGE à soupe - "St-Arnaud" Légumes et nouilles ou riz 2 paquets de 7 oz Termine mar 29 mars au DOMINION
25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS Avec coupon et achat DETERSIF Bleu "Dominio" 2 lb 59¢ Termine mar 29 mars au DOMINION	25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS Avec coupon et achat FROMAGE en tranches - Rég. piment ou fort Paquet 8 oz 37¢ Termine mar 29 mars au DOMINION	TIMBRES EN DOUBLE LE JEUDI Nous Réserveons le droit de limiter les Quantités! Prix en vigueur jusqu'à samedi le 26 Mars au DOMINION: 74 Rue Court et 235 Rue Principale, Granby, P.Q. DOMINION STORES LIMITED	



MERCREDI, 23 MARS 1966

Au Séminaire

Récital de J.P. Ferland le 3 avril

ST-JEAN -- Un grand nombre de personnes, à St-Jean et dans la région, se réjouissent de voir le spectacle de Tino Rossi au Séminaire le 18 avril prochain.

La disparition du producteur a compromis ce projet tout en faisant planer sur les organisateurs du spectacle une ombre néfaste; mais qui ne mit en aucun temps leur intégrité en doute.

C'est ce qui leur permet, malgré leur déconfiture, de monter un autre spectacle au Séminaire de St-Jean le 3 avril prochain, alors que J.P. Ferland sera dans nos murs.

Ce soir-là, dès 8h. 30, ce sera tout le spectacle de la Place des Arts qui sera produit chez nous. On espère que le public répondra avec son enthousiasme habituel à l'invitation qui lui est lancée.

Le président du

R.I.N. à St-Jean

ST-JEAN -- La convention R.I.N. se tiendra à Saint-Jean, 61, boulevard Saint-Joseph, le 26 mars à 8 h. 30 p.m., au Collège Notre-Dame Auxiliatrice.

Le Rassemblement pour l'indépendance nationale rappelle à tous les citoyens que cette convention sera tenue pour choisir un candidat officiel à la députation du comté de Saint-Jean-Iberville-Napierville.

M. Gérard Brosseau, plus connu sous le pseudonyme de Gébrou, est actuellement le seul candidat sérieux sur les rangs. Selon une déclaration de ce candidat, si la convention de samedi prochain fixe le choix de la candidature sur lui, il tentera de se concilier les meilleurs éléments du comté, englobant les Crédiatistes et les membres du N.P.D., dans un ultime effort pour battre les "lieux partis" dans ce comté.

Le slogan de la campagne électorale menée par Gébrou serait "Déboute jusqu'au bout", selon le futur candidat, cette campagne ne manquerait pas d'inquiéter les vieilles formations politiques.

La convention du R.I.N. sera présidée par M. Gaston L'Ecuycr, président du R.I.N. pour la région du Richelieu et le conférencier sera M. André D'Allemagne, président fondateur du R.I.N.

Le dézouage du terrain de la Standard Clay a été accepté

ST-JEAN -- Les autorités municipales de Saint-Jean ont approuvé, lors d'une réunion spéciale, un règlement modifiant le zonage pour une certaine partie de terrain de Standard Clay pour le zoner pour des fins commerciales.

Lors de cette assemblée, M. Guy Normand avait demandé à ce que le dézouage se fasse jusqu'au boulevard du Séminaire pour permettre à la compagnie CCM de vendre son terrain et ses bâtisses à certaines compagnies commerciales.

Les échevins ont préféré plutôt attendre les demandes de la part de cette usine locale au lieu de rendre ce secteur commercial laissant ainsi la porte ouverte à la spéculation.

Les propriétaires pourront accepter ou demander un référendum sur cette question de dézouage le 4 avril prochain, lors de la séance régulière du conseil pour le mois d'avril.

Demande refusée

ST-JEAN -- Une demande de M. Guy Moreau, propriétaire du restaurant "Boulevard" à Saint-Jean, a été refusée par les membres du conseil municipal de Saint-Jean, lors d'une réunion spéciale.

Ce restaurateur aurait aimé louer de la cité une petite bande de terrain pour y aménager un terrain de stationnement.

Le directeur de la Sûreté municipale, M. J.T.A. Charron a fait une enquête en rapport avec cette demande.

Il a invité les autorités municipales à louer le terrain pour une période de cinq ans en stipulant que la cité s'engageait à le reprendre en tout temps en cas de problèmes de la circulation près du boulevard du Séminaire.

Or, les échevins ont décidé d'agir à l'encontre de l'idée du directeur Charron et ainsi refuser l'émission d'un bail.



LES JOURNÉES D'ETUDE des pomiculteurs du Québec se déroulent actuellement au sous-sol de l'hôtel de ville de la cité de Saint-Jean. Pour la quinzième année consécutive, des spécialistes viennent aider de leurs conseils les pomiculteurs de la région. Hier matin, sous la présidence du Dr Thomas Simard, la séance devait débuter par une série de causeries portant sur la protection des arbres contre les maladies. L'après-midi devait être consacré à la protection des arbres et des fruits contre les insectes, sous la présidence de M. P.O. Roy. Nous voyons sur notre photo dans l'ordre habituel: M. Raymond Lanctôt, président de la Société des pomiculteurs du Québec, le Dr R. Paradis, chargé des recherches entomologiques à la station provinciale de recherches du ministère de l'Agriculture à Saint-Jean; M. Irénée Rivard, entomologiste de la station de Saint-Jean, le Dr Thomas Simard, spécialiste des maladies des plantes, du département de l'Agriculture provincial de Montréal, M. Benoît Parent, entomologiste de la station de Saint-Jean et M. Gilles Lasnier, chef de la section de la culture fruitière provinciale à Montréal.

Le maire explique les projets du gouvernement mais...

L'échevin Lorrain prétend que les gens de Québec sont des braillards

ST-JEAN -- Son Honneur le maire, M. L.N. McMillan, qui a assisté aux journées d'étude de l'Union des municipalités du Québec, à Québec, a affirmé que les principes de décentralisation et de la centralisation de services avaient été sérieusement étudiés par les quelque 125 maires faisant partie de l'UMQ.

Se référant à une déclaration émise le 19 janvier dernier, de l'Honorable Jean Lesage, voulant que la province de Québec soit divisée en dix régions et 25 sous-régions, dont la cité de Saint-Jean fait partie, le maire McMillan estime que les hommes publics devront être prêts à étudier les problèmes de la fusion voulue ou imposée.

Le maire McMillan a soutenu que toutes les municipalités du Québec faisaient face à de graves problèmes relativement aux commissions scolaires et qu'il sera nécessaire de se pencher sur ce problème qui pourra contribuer à aider les finances municipales des villes.

Le rapport sur la fiscalité, de dire le premier citoyen de notre ville, a été étudié par les maires et des résolutions seront étudiées en temps et lieu par l'organisme provincial, en

vue de mettre en évidence certains litiges de la Commission Bélanger.

- M. Lorrain -

"Il est regrettable, de préciser M. Alphonse Lorrain, de voir où vont les choses. Saint-Jean devra partager avec les autres. Il faudra donner nos revenus aux autres pour leur faciliter leurs tâches

"Ce sont tous des "braillards" les gens du gouvernement provincial. Ils veulent tout. Ils ne veulent plus qu'une ville puisse se manœuvrer elle-même. Tout sera conduit par Québec "de conclure le doyen des membres de l'administration municipale.

Répondant aux quelques remarques de M. Lorrain, Son Honneur le maire a rappelé que même si la cité de Saint-Jean doit fusionner les municipalités environnantes, celles-ci devront payer leurs dettes encourues.

Sans être opposé au projet de régionalisation et de centralisation, le conseiller Ronald Beauregard a souligné qu'il sera nécessaire pour les villes d'agir avec la plus grande prudence.

Le représentant du secteur centre soutient que c'est le gou-

vernement provincial qui bénéficieront de tous ces avantages au détriment des villes et des municipalités.

Servitude accordée

ST-JEAN -- L'Hydro-Québec s'est adressé au conseil municipal de Saint-Jean en vue d'obtenir une servitude pour effectuer des travaux pour 1242 Peel Corporation.

Cette servitude a été acceptée sans opposition par les conseillers, lors d'une assemblée spéciale du conseil.

Requête

ST-JEAN -- Une requête de propriétaires de la rue Lallouette à Saint-Jean demandant que les services d'électricité soient installés à l'arrière des lots, sera étudiée par l'ingénieur municipal en collaboration avec l'Hydro-Québec.

Cette décision a été prise lors de la séance spéciale du conseil.

"Le p'tit ouvrier paie pour un petit groupe..."

Des cours d'élégance suscitent une vive discussion chez les échevins

ST-JEAN -- Un vif débat est survenu à la réunion spéciale des échevins de Saint-Jean relativement au Service de la récréation municipale.

En effet, le Service de la récréation municipale a inscrit à son programme d'activités pour 1966, des cours d'élégance pour les dames de notre ville. Le conseil municipal a été appelé à accepter de défrayer le coût du professeur pour un montant de \$400.

C'est sur cette question que le conseiller Ronald Beauregard s'est opposé vivement à ce que le service de la récréation donne ces cours d'élégance.

Il a notamment reproché au président de ce département M. l'échevin Jean Payette, d'avoir manqué de tact, par suite de cette suggestion émise par les membres de la Commission des loisirs.

M. Ronald Beauregard a expliqué que ces cours d'élégance ne servaient uniquement qu'à un petit groupe de femmes de certains quartiers

de la ville, alors que dans l'optique du service de la récréation, les activités doivent être pour toute la population locale.

Le représentant du quartier centre a soutenu que c'était encore aux frais de l'ouvrier et qu'il fallait s'opposer formellement à ces cours d'élégance.

L'amendement qu'il a proposé en faveur de l'abolition de ces cours a été battu par 4 voix contre deux.

- M. Payette -

Par ailleurs, le président du département de la récréation, M. Jean Payette, a déclaré que ce montant versé était prévu au budget du service de la récréation.

Les autres conseillers ont également leur opinion concernant ces cours; mais à cause du fait qu'ils sont commencés depuis quelque temps, il fut décidé de laisser poursuivre ces cours.

Lors de l'étude du prochain exercice financier, il va sans dire que le budget des loisirs sera scruté de fonds en comble.

Menant à la future aérogare

Le gouvernement fédéral serait disposé à construire une route

ST-JEAN -- Un pas de plus s'est fait hier pour le projet de "Air St-Jean '67" lorsque des représentants du ministère fédéral des Transports ont déclaré qu'ils envisageaient de recommander fortement au gouvernement canadien, de construire un chemin de détournement, de construire les passagers et les visiteurs vers la future aérogare municipale de Saint-Jean.

Cette décision prise par ces fonctionnaires fédéraux nous a été communiquée par M. Jacques Laporte, ingénieur-conseil et président du Comité de "Air St-Jean '67".

On sait qu'hier matin, une délégation de St-Jean, présidée par M. Laporte et Guy Normand, rencontrait à Dorval, des officiers du ministère du Transport, pour discuter du

problème de l'aéroport municipal de St-Jean. Le Comité de "Air St-Jean '67" qui prévoit la construction de la future aérogare au coût approximatif de \$485,000 étudie la possibilité d'ériger l'édifice vers le côté sud ou la plus longue piste est située à l'aéroport municipal.

Pour construire une telle route de services, il en coûterait une somme énorme aux promoteurs du projet de même qu'à la cité de Saint-Jean.

Et au cours de la soirée d'hier, lors d'une séance spéciale des échevins de Saint-Jean, une résolution devait être soumise par le conseiller Fernand Roy pour que la cité de Saint-Jean érige une aérogare moderne d'ici 1967.

Rencontre projetée entre l'Hydro-Québec et la Cité

ST-JEAN -- Les échevins de la cité de Saint-Jean ont demandé à leur collègue, M. Guy Normand, au commissaire industriel, M. Conrad Camaraille et à l'ingénieur, M. Marcel Bernard, de rencontrer les di-

rigeants de l'Hydro-Québec, très prochainement, pour poursuivre les négociations déjà commencées entre la cité et la compagnie de l'Etat, pour l'achat de terrains devant servir à la construction d'un édifice

de plusieurs millions, à Saint-Jean.

Lors de l'assemblée spéciale des membres du conseil, M. Conrad Camaraille, commissaire industriel, a déclaré que l'Hydro-Québec était intéressé à acheter un terrain d'une superficie de 1,000,000 de pieds carrés, à l'ouest du Boulevard Normandie, à raison de \$0,07 le pied carré.

L'Hydro-Québec projette de construire un édifice très moderne comprenant des bureaux des magasins, des entrepôts ainsi que des garages.

La compagnie de l'Etat du Québec soutient qu'elle emploiera quelque 350 personnes.

Or, les autorités municipales sont en face d'un problème concernant le site choisi par l'Hydro-Québec.

En effet, la cité envisageait de récupérer ces terrains du futur hôpital pour faire une nouvelle paroisse dans ce secteur nord de la cité.

La cité serait disposée à vendre du terrain près de la nouvelle usine de la CCM, mais les dirigeants de l'Hydro-Québec n'aimeraient pas ce site, pour diverses raisons.

Entre-temps le conseiller Fernand Roy a suggéré aux membres du conseil d'agir avec une extrême prudence concernant la demande de l'Hydro, non pas qu'il en doute, mais la situation existante de l'hôpital ne semble favoriser la cité.

Il a été décidé enfin qu'une rencontre se fasse entre l'Hydro-Québec et les représentants, de la cité, en vue d'exposer de part et d'autre leurs points de vue.

Comité de St-Jean

M. Fernand Roy ne sera pas candidat de l'Union nationale

ST-JEAN -- Commentant certaines rumeurs voulant qu'il soit candidat de l'Union nationale pour le comté de Saint-Jean lors des prochaines élections générales, M. Fernand Roy, maire suppléant de la cité de Saint-Jean, nous a affirmé, hier matin, lors d'une conversation téléphonique, qu'il ne posera pas sa candidature lors de la prochaine convention de l'Union nationale du comté.

L'échevin du quartier nord de la cité nous a souligné qu'il avait suffisamment de travail au sein de l'administration municipale et aussi au Comité Inter-municipal du Haut-Richelieu, dont il est le président.

M. Fernand Roy nous a également laissé entendre qu'il n'apparaîtrait aucun personnage politique au cours de la prochaine campagne provinciale.

Les activités à la Commission de loisirs

ST-JEAN -- Un rapport des activités de la Commission des loisirs de la cité de Saint-Jean est parvenu sur la table du conseil lors de la dernière assemblée de celui-ci.

Les points dominants de ce rapport sont: Qu'une demande d'octroi des Folkloristes de Saint-Jean est retenue à l'étude, dans l'attente du budget annuel de ce groupement.

Que jugeant que le Club d'échecs de Saint-Jean ne relevant pas de la commission des Loisirs, il n'est d'aucune façon relié au service de la Récréation.

En conséquence, les commissaires ont décidé de ne pas donner suite à la demande d'octroi faite par la direction de ce groupement.

Une troupe de théâtre pour enfants a offert de venir au cours de l'été, donner des représentations, afin de grouper le plus d'informations possibles, il a été résolu que le directeur du service de la Récréation, M. Maurice Bossé rencontre les dirigeants de la troupe.

MM Yves Marin et Hubert Laniel ont demandé que le groupement les Jeunesses musicales de Saint-Jean" fasse parvenir à la Commission des loisirs de la cité, un bilan financier de l'année en cours.

Puis MM. Bernard Dussault et Hubert Laniel proposèrent que la Commission des loisirs appuie le gérant du personnel de la cité dans la politique présentement établie c'est-à-dire:

"Que dans l'engagement de tout employé manuel pour le

On demandera la collaboration

ST-JEAN -- Les échevins de la cité de Saint-Jean ont demandé au greffier municipal, Mlle Charlotte Morais, de bien vouloir écrire à certains propriétaires d'établissements commerciaux pour les inviter à raccorder leur système d'alarme à celui de la compagnie Dominion Electric Protection.

La ville ne peut imposer que les propriétaires de ces établissements se raccordent à cette compagnie; mais elle les prie de le faire en vue d'uniformiser le système de protection.

Cette décision a été prise lors d'une assemblée spéciale du conseil.

Contribution

ST-JEAN -- La cité de Saint-Jean a décidé de défrayer le coût d'une annonce publicitaire dans la revue "Le Défilé" pour le Collège militaire royal de Saint-Jean.

Le conseil municipal s'est dit en faveur de cette demande par suite des nombreux services mis à la disposition du service de la récréation au cours de la dernière année.

Cette annonce publicitaire coûtera aux contribuables une somme de \$60.

Une résolution a été adoptée en ce sens, lors d'une séance spéciale des conseillers.

service de la récréation, qu'a même compétence, priorité soit donnée aux résidents de la cité de Saint-Jean.

M. Yves Marin, en désaccord avec le principe demande que sa dissidence soit enregistrée au procès verbal de l'assemblée.

Il est ensuite proposé que la cité de Saint-Jean devienne membre de l'Association des parcs de récréation du Canada. Cette proposition fut faite par MM. Hubert Laniel et Claude Longpré.

Le compte de taxe foncière des Loisirs Saint-Eugène sera transmis au conseil de ville de la cité pour décision, les membres de la commission ne se reconnaissant pas la compétence dans ce cas.

En fin d'assemblée M. Yves Marin et M. Claude Longpré ont amené une discussion sur l'aménagement du stade pour la saison de baseball qui doit débuter prochainement.

Ils ont proposé alors que des bancs fixes soient installés sur la base de ciment déjà existante.

ST-JEAN -- Le nouveau règlement des licences a été accepté, par les autorités municipales de Saint-Jean, lors d'une séance spéciale.

C'est ainsi que les commerçants, les hommes d'affaires, etc... seront appelés à recevoir des hausses dans leurs comptes de licences pour l'année 1966.

Par ailleurs, le conseil a approuvé également les tarifs imposés à ceux qui détenaient des permis de la Régie des alcools du Québec.

Pour sa part le conseiller Alphonse Lorrain s'est opposé à la hausse des licences et il a déclaré que c'était bien les hôteliers qui faisaient le plus d'argent.

L'échevin Guy Normand a soutenu le contraire affirmant que la situation de l'hôtellerie au Québec était précaire.

L'Association canadienne de la santé mentale tient son souper, ce soir, à 7h.

ST-JEAN -- Mercredi le 23

mars, donc ce soir, à lieu au Club de golf de Saint-Jean un souper mixte inter-clubs Richelieu, Kinsmen, Lions et Oydinistes, sous les auspices de l'Association canadienne de la santé mentale, section de Saint-Jean.

Cette soirée doit débuter à 7h. p.m. par un cocktail et le conférencier invité est le Dr Panaccio. M. Harold Savoy présidera cette réunion sociale donnée en faveur des handi-

capés mentaux de notre région. Pour que puisse être fait le nécessaire pour tous ces malheureux malades, les quatre clubs attendent de leurs membres une forte représentation.

Il y a beaucoup plus de malades qu'il n'y a de ressources pour leur donner les soins nécessaires; la générosité de tous est donc attendue et aucun ne voudra décevoir son mouvement par un refus pour une telle cause.

\$250 d'amende au tenancier

Il n'est pas toujours bon de se trouver dans une maison de jeux

ST-JEAN -- Le magistrat André Régner a imposé, hier, des amendes de \$25, et les frais à quelque 17 personnes ayant été trouvées dans une maison de jeux de la rue St-Charles, à Saint-Jean, lors d'une descente de l'escouade de la moralité de la Sûreté provinciale du Québec, plus précisément au Club Villiers.

Six autres personnes devront payer une amende de \$50, chacune, puisqu'il s'agissait de leur deuxième offense.

Enfin, Oswald Martin, le tenancier du club, s'est vu imposer une amende de \$250, et les frais.

Tous ces inculpés, représentés par Me Roland Tremblay, ont présenté un plaidoyer de culpabilité.

Ceux qui seront appelés à verser une amende de \$25 et les frais sont: Jean-Edouard Huot, Jacques-Germain Mercier, Alexandre Benoit, Adrien Hébert, Wilfrid Bissonnette, Alain Bissonnette, Yvon Goupil, Jean-Luc Roy, G.Érald L'Ecuycr, Ser-

ge Laperle, Pierre Proulx, Paul Routhier, André Cyr, Berthol Gaudet, Maurice Robitaille, Adrien Renaud et Jean-Claude Tremblay.

A défaut du paiement de l'amende et des frais, ils devront faire trois jours d'emprisonnement.

Ils ont obtenu un délai de quinze jours pour payer.

Les six autres qui devront verser une amende de \$50 chacune sont: Claude Sheridan, William Shields, Wilfrid Goupil, Roger Mallette, Joseph Bissonnette et Léon Chaput.

Me Tremblay-Le procureur des 24 accusés a demandé la clémence de la cour en déclarant que la nature humaine avait ses faiblesses.

Me Roland Tremblay a souligné que plusieurs de ces personnes regardaient jouer les autres aux cartes; mais au sens de la loi, elles sont coupables.

-Me Frédérick-

Par ailleurs, le substitut du ministre de la Justice, Me Jean

Frédérick, a affirmé que ce n'était pas un crime au sens propre. La loi ne permet pas le jeu. Elle impose des règlements du jeu, mais ceux-ci n'ont pas été observés.

Me Jean Frédérick a déclaré qu'il fallait protéger ces bonnes gens contre le jeu qui souvent anéantit le budget familial.

Puis, d'ajouter le procureur de la couronne, il y a parmi les accusés des gens qui possèdent des dossiers criminels, mais qui n'ont pas encore compris.

Concernant le tenancier, le représentant du ministère public a révélé qu'il s'agissait de la deuxième offense en l'espace de quelques mois.

Il a bénéficié de la clémence du tribunal la première fois; mais lorsque l'on est rendu à se "barricader" la situation est devenue alarmante.

Me Frédérick a soutenu qu'Oswald Martin bénéficiait de la pitié des autres qui sont en grande majorité d'excellents citoyens.

Pour les utilités publiques

Emprunt de \$386,000 soumis aux contribuables

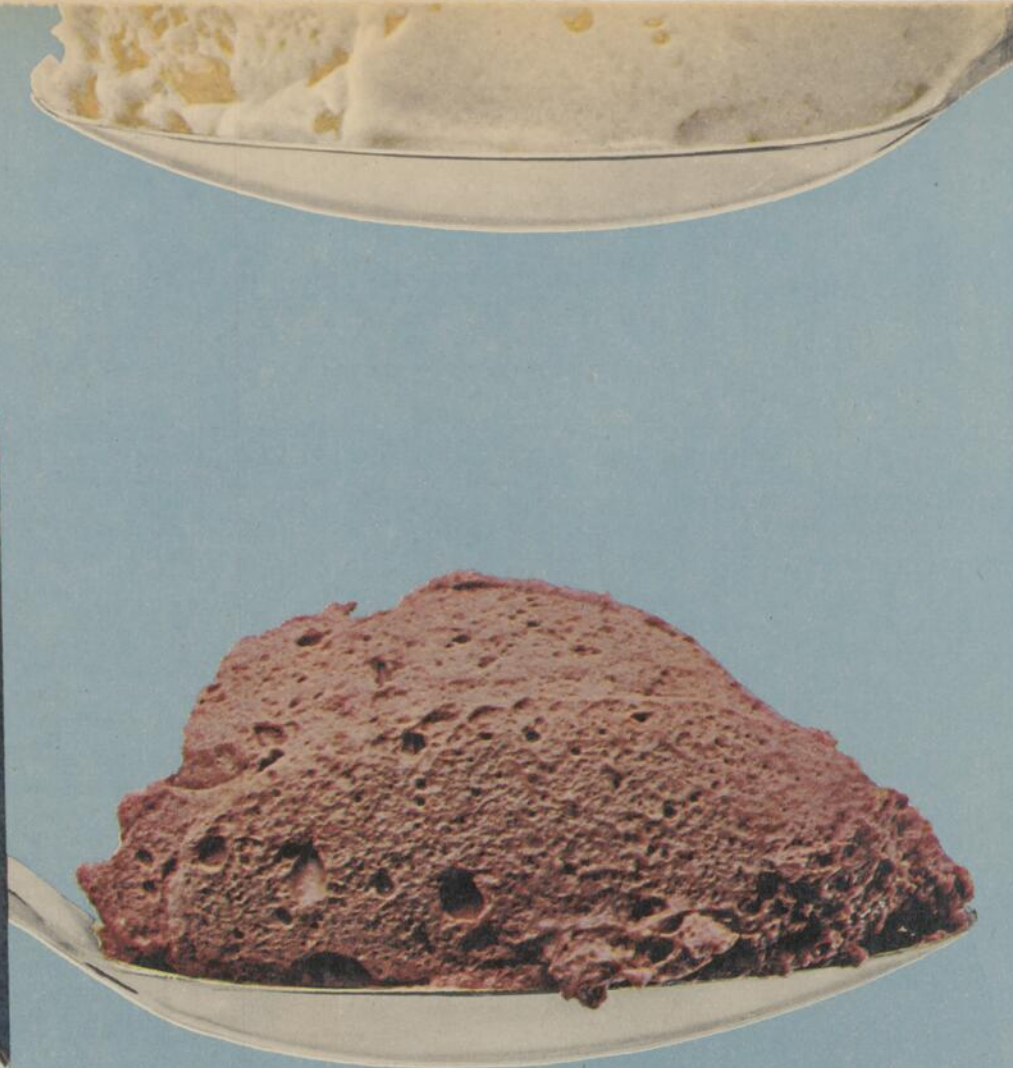
ST-JEAN -- Le conseiller Bruno Choquette a présenté un avis de motion, lors d'une séance spéciale, pour permettre à la cité de Saint-Jean, de préparer un règlement d'emprunt de l'ordre de \$386,000 pour la construction de nouvelles rues, d'égouts et d'aqueduc.

Dus travaux d'aqueduc et d'égouts de même que de pavage s'effectueraient sur les rues suivantes: Neuve-France, Frontenac, Vaudreuil, Saint-Georges et Boulevard Gouin.

Un estimé préparé par l'ingénieur municipal M. Marcel Bernard, indique qu'un montant de \$208,000 doit être prévu pour le pavage; un autre de \$63,000 pour les égouts et une somme de \$115,000, pour l'aqueduc.

a tout instant!

LA MOUSSE Whip'n Chill Prestigieuse, toute nouvelle, si différente que vous devez d'y goûter. Whip'n Chill est un nom qui rappelle la saveur exquise et la texture mousseuse d'un dessert de chez nous. Essayez la favorite de tous: la mousse au chocolat Whip'n Chill.



LA MOUSSE Whip'n Chill Un dessert léger, velouté, tout comme nos mères le faisaient et si facile à préparer. D'ailleurs son nom le dit: Whip... vous fouettez, Chill... vous réfrigérez. Dégustez la mousse à la vanille Whip'n Chill... un véritable délice.



Une vraie mousse en un instant!

LA MOUSSE Whip'n Chill Une mousse délicate qui enchante les plus fins gourmets. Essayez la mousse au citron Whip'n Chill. Un dessert sans pareil qui plait à merveille... aux grands comme aux petits. Surprenez votre famille dès ce soir avec une mousse au citron... elle a le goût "faite à la maison".



LA MOUSSE Whip'n Chill La toute dernière création des fabricants de Jell-O. Essayez-la une fois... vous la servirez maintes et maintes fois. Particulièrement la mousse aux fraises Whip'n Chill... un sucré de bon dessert qui réglera toute votre famille.

Un vrai dessert à tout instant!

LA MOUSSE Whip'n Chill Prestigieuse, toute nouvelle, si différente que vous devez d'y goûter. Whip'n Chill est un nom qui rappelle la saveur exquise et la texture mousseuse d'un dessert de chez nous. Essayez la favorite de tous: la mousse au chocolat Whip'n Chill.



LA MOUSSE Whip'n Chill Un dessert léger, velouté, tout comme nos mères le faisaient et si facile à préparer. D'ailleurs son nom le dit: Whip... vous fouettez, Chill... vous réfrigérez. Dégustez la mousse à la vanille Whip'n Chill... un véritable délice.



La Voix Féminine



Pour la troisième année consécutive, la duchesse de St-Paul d'Abbotsford pour la Ligue de Hockey des Monts, remporte le titre de Reine. Il s'agit de Mlle Huguette Dufresne qui fut couronnée par Mlle Yolande Chouinard, ex-reine, également de St-Paul, lors de la soirée d'inauguration organisée à la salle Horizon à St-Césaire. Sur la première rangée nous reconnaissons, de gauche à droite: Mlle Francine Beauregard, de St-Damase, Mlle Suzanne Plante, de St-Pie, Mlle Huguette Dufresne, Reine '66 de la Ligue de Hockey des Monts, de St-Paul d'Abbotsford, Mlle Francine Lambert, de St-Jean-Baptiste, Mlle Huguette Dussault, de Marieville, Mlle Yolande Chouinard, ex-reine, de St-Paul. Sur la deuxième rangée dans le même ordre: M. Denis Fontaine, M. Gilles Tétrault, M. Gilles Bessette, M. Guy Morier, M. Gilles Brière et M. Michael Chouinard.

Une mère de 23 ans devient sténotypiste officielle à la cour

MONTREAL -- Madame Fleurette Major, 23 ans, était fascinée depuis longtemps par les procédures de la Cour. Aujourd'hui, elle fait partie du corps des sténotypistes à la Cour Supérieure de Montréal.

"J'y suis arrivée si rapidement que j'ai peine à y croire", dit-elle.

Mère de la petite Ghyslain, 2 ans, et épouse de Réjean Major de Montréal, elle graduait à l'Institut International de Sténotypie de Montréal, le 19 janvier 1966, après un an de cours du soir en sténotypie.

Le lendemain elle passait avec succès les examens de sténographes officiels du Barreau de Montréal. Le 7 février, elle se retrouvait dans l'ancien Palais de Justice travaillant à titre de sténotypiste officielle de la Cour Supérieure, l'une des positions au secrétariat les plus élevées de la province.

"C'était auparavant une carrière réservée à la gente mas-

culine mais, elle est maintenant accessible aux femmes. Les sténographes officiels de la Cour Supérieure sont agents libres", dit-elle, "alors que ceux de la Cour Criminelle sont salariés."

Pouvant prendre les dictées sur sa sténotype à une vitesse d'environ 200 mots à la minute, elle affirme "qu'il y a pénurie de sténographes officiels".

"Aux examens du Barreau, on exige la prise du discours à la vitesse minimum de 180 mots à la minute", dit-elle, "et la sténotypie est presque essentielle pour maîtriser et maintenir cette vitesse pour un temps prolongé. Eventuellement j'espère pouvoir atteindre 250 mots à la minute." Madame Major est née et a vécu dans l'agglomération rurale de Green Valley, Ontario,

à quelques 20 milles de Cornwall, sur la ferme de son père Joseph Brunet.

Parfaitement bilingue, elle commença ses études dans une école régionale d'une seule pièce où l'instruction se donnait en anglais l'avant-midi et en français l'après-midi. Plus tard, elle fréquenta une école supérieure près d'Alexandria. Fascinée par une carrière au secrétariat depuis qu'elle fréquentait l'école supérieure, Madame Major, vint à Montréal à l'âge de 18 ans et travailla comme secrétaire dans un bureau légal avant d'apprendre la Sténotypie.

"Utilisant les lettres de l'alphabet plutôt que les signes conventionnels, la sténotypie, explique Madame Major, "est le système de sténo le plus ra-

VOTRE HOROSCOPE

21 mars au 19 avril (LE BELIER) Aujourd'hui, vous pourriez être secondé par des influences que vous ne connaissez pas encore, mais qui vous seront d'un grand secours. 20 avril au 20 mai (LE TAUREAU) Ne vous laissez pas impressionner par des nouvelles qui vous seront communiquées. Un échec passager n'est qu'un indice du chemin à suivre.

21 mai au 21 juin (LES GEMMEUX) Vous entendez parler d'une personne que vous aviez oubliée. Une erreur ou un document égaré vous cause de l'anxiété.

22 juin au 21 juillet (LE CANCER) Une chose étrange en soi produit d'étranges réactions autour de vous. Un étranger doit entrer dans votre vie; vous feriez bien de cultiver son amitié.

22 juillet au 21 août (LE LION) Aujourd'hui, n'entrez pas plus que vous ne pouvez normalement accomplir. Il semble que des situations imprévues vous feront perdre du temps. 22 août au 22 septembre (LA VIERGE) Tâchez de demeurer alerte si vous voulez favoriser votre avancement. Cependant, un trop grande impatience comme une trop grande assurance pourrait vous en éloigner.

23 septembre au 21 octobre (LA BALANCE) Il vous faut renoncer à une chose à laquelle vous tenez beaucoup. Vous devrez vous conformer aux événements. Vous gagnez cependant un point important. 22 octobre au 21 novembre (LE SCORPION) Les circonstances jouent en votre faveur au début de la journée, mais tournent contre vous dans la soirée. Vos explications ne produisent pas l'effet attendu.

22 novembre au 21 décembre (LE SAGITTAIRE) N'attendez plus pour travailler à la réalisation d'une ambition. Il vous faudra agir seul, mais vous pourrez partager votre satisfaction avec d'autres.

22 décembre au 20 janvier (LE CAPRICORNE) Si vous vous révélez diplomate, vous pourrez découvrir une fausseté. La personne soupçonnée est étrangère à ce que vous lui reprochez.

21 janvier au 19 février (LE VERSEAU) A la suite de changements imprévus, vous devriez maintenant connaître la meilleure ligne de conduite à suivre. Les aubaines seraient plus nombreuses si vous pouviez vous déplacer.

20 février au 20 mars (LES POISSONS) Des amis ou circonstances peuvent pulser dans vos atouts. Prenez-vous aux nécessités. Gardez tout accessible et facilement vérifiable.

SI C'EST AUJOURD'HUI VOTRE ANNIVERSAIRE Vous êtes habile et talentueux. Vous ne redoutez pas l'abnégation pour ceux que vous aimez et vous pouvez vous sacrifier sans réflexion. Il convient de prendre des précautions en ce qui concerne votre santé. Vous aurez des associés ou des relations agréables et votre succès en affaires est chose fort probable. Sur le plan sentimental, vous aurez des déceptions et des compensations.



MANTEAU DROIT ENCORE POPULAIRE -- Le manteau de silhouette effilée sera peut-être remplacé par un autre style à l'automne, mais il garde sa vogue dans les collections printanières. Le modèle 1961, à droite, est une création Originale qui illustre à l'encore dégage et les épaules tombantes. Pour le printemps 1966, Jack Samoff présente le modèle longueur 7/8, de ligne simple et droite, et manches à la ligne d'épaules. A noter, la différence de longueur de jupe pour ces deux modèles (Photo PC)

LA VOIX DE L'EST, MERCREDI, 23 MARS 1966 9

"Expo 4-5", samedi et dimanche les 26 et 27 mars

GRANBY -- Une exposition des élèves de l'école Maternelle Notre-Dame du Bon-Conseil se tiendra samedi le 26

PATRON DE LA VOIX DE L'EST



4682
12 1/2 - 24 1/2

Anne Adams

Soyez à l'aise et très jolie, ce printemps, dans ce jumper à nouvelle encolure carrée. Il est très facile à coudre. Les grandeurs disponibles sont de 12 1/2 à 24 1/2. La grandeur 16 1/2 demande, pour le jumper, 2 1/4 verges de 54 pouces de fabrication et pour la blouse: 2 verges de 45 pouces de fabrication. Le patron et les instructions seront à vous pour la mode somme de 50 cents.

Pour obtenir ces patrons, envoyez le prix en argent (non en timbres), à Service des Patrons, La Voix de l'Est, 136 Principale, Granby. Ecrivez vos noms et adresse en lettres moulées et la grandeur désirée. Veuillez envoyer aussi le patron découpé pour éviter les recherches.

mar et dimanche le 27, à l'école maternelle N-D-B-C, à 123 Des Pins, à Granby. Cette école, dont Soeur Odette Duquette est la directrice, groupe des enfants de quatre et cinq ans, qui réalisent des merveilles.

Les petits ont réalisé des peintures "tactiles" (peintures avec les doigts), dans lesquelles les enfants vont au gré de leur imagination et peuvent faire ressortir de très jolies peintures. Il y aura également des peintures à la gouache, décorations de Pâques et bien d'autres surprises. Tous ces travaux sont en marche depuis le mois de novembre et les petits y mettent tout leur cœur.

L'invitation à cette "EXPO 4-5", est lancée à tous les parents, grands-parents, frères, sœurs amis, et aussi aux anciens élèves. Bienvenue à tous.

Mariage

NOTRE - DAME DE STANBRIDGE (DNC) -- Le mariage de M. Claude Desnoyers et de Mlle Dussault fut célébré à Notre - Dame de Stanbridge. Mlle Dussault est la fille de M. et Mme Gérard Dussault. M. Desnoyers est le fils de M. et Mme Dollard Desnoyers tous de cette paroisse. Les nouveaux époux habiteront Farnham.

FLEURS

POUR
NAISSANCE . MARIAGE
HOPITAL . RECEPTIONS
. MORTALITE



Mme Gilberto Loisselle

FLEURISTE
342 PAPINEAU
GRANBY
TEL:
378-1191

FRUITATIVES

adieu à la
CONSTIPATION
EXTRAITS DE FRUITS
ET HERBES MEDICINALES

COMMENT SOULAGER LE MAL DE DOS



LA FORMULE Mix-O
APRÈS 34 ANS DE PERFECTIONNEMENTS CONTINUUS, SEUL MIX-O A REUSSI A PRODUIRE UNE EAU DE JAVEL CONCENTREE
PLEINE FORCE
TOUT EN SE DEBARRASSANT DE L'ODEUR DESAGRÉABLE, VOILA POURQUOI CHAQUE BOUTEILLE PORTE L'INDICATION "QUALITÉ ANALYSÉE"



Guylaine Major, deux ans, observe sa mère Fleurette Major, sténotypiste officielle à la Cour Supérieure de Montréal, qui travaille sur sa sténotype.



Mlle Lyse PARISEAULT, de Granby, vient de graduer comme hôtesse de l'air. Elle est photographiée dans son uniforme à la suite des cours de Canadian Pacific Airlines, à Vancouver. Fille de M. et Mme Philippe Pariseault, de la rue Elm, à Granby, elle continuera son entraînement sur les lignes aériennes de cette compagnie qui relie les cinq continents.



Monsieur Radio-Télévision '64, Fernand Gignac donnera un récital demain soir en l'hôtel Mont-Shefford. Fernand Gignac est l'un des seuls chanteurs de charme à donner un grand récital à la Place des Arts devant une salle comble à chaque représentation; il donne actuellement à travers la province, le même récital avec un succès aussi éclatant que dans la métropole. Le récital signé "Fernand Gignac" comprend ses plus belles chansons et même plusieurs nouvelles au programme. La durée du spectacle est de deux heures, avec une intermission au cours de laquelle vous aurez le plaisir d'entendre Mme A. Gravel à l'orgue.

Tout Autour de Bébé

Propos de Mme Dan Gerber, mère de 5 enfants

On dit que les deuxièmes bébés pleurent moins que les premiers parce qu'ils reçoivent moins d'attention. C'est une erreur. Les deuxièmes bébés pleurent moins parce qu'ils ont appris à ne pas exiger tout l'attention et les caresses pour une simple larme. Ainsi élançant plutôt à leur initiative ils apprennent plus rapidement à s'amuser d'eux-mêmes. Ils ne se sentent plus envier et se sentent occupés.

Histoire rafraîchissante. Indépendamment de l'âge, les bébés réagissent agréablement aux jus de fruits Gerber. C'est qu'ils sont merveilleusement délicats et finement filtrés afin que bébé puisse facilement les sucer et les avaler. La meilleure de toutes, c'est qu'il existe 5 variétés délicieuses de votre bébé en même temps qu'il reçoit sa dose quotidienne de vitamine C: c'est-à-dire les jus d'orange, de pomme, d'orange et d'ananas. Parfaits pour les tout-petits et aussi enlevant pour les gembadeurs qu'une élévation-surprise dans les bras. Et comme de raison ils sont tous pasteurisés pour la protection de bébé.

C'est injuste de comparer, dit un

vieux dicton. Il faut des paroles sages et la vérité, lorsque les bébés sont concernés. Ainsi, n'essayez pas de comparer vos enfants entre eux ou avec celui de la rue. Il n'y a pas deux bébés de la même façon et peu importe ce qu'ils font puisque la majorité des bébés se rejoignent finalement.

Jeu à deux angles. Si vous avez deux enfants âgés de moins de trois ans, la petite jalousie enfantine existante peut normalement être changée en délices d'enfants si vous créez du plaisir et des jeux dans lesquels bébé ne 2 participera. Ainsi votre petit dernier se développera dans la chaleur de votre attention.

Réunion des Filles d'Isabelle d'Acton

ACTON VALE (DNC) -- L'assemblée des Filles d'Isabelle d'Acton Vale aura lieu le 12 avril prochain, à Roxton-Falls, alors que les Filles d'Isabelle d'Acton Vale seront reçues par celles de Roxton-Falls. On demande à toutes les Filles d'Isabelle de se présenter à cette réunion car il y aura des surprises.

Vous aurez les pieds au sec ...et le sourire aux lèvres

grâce à ces pratiques couvre-chaussures. De délicats modèles pour dames et pour jeunes filles

des caoutchoucs pour hommes, légers ou enveloppants

de souples bottes sport pour toute la famille

jbl offre tout ce qu'il faut pour les jours maussades, à des prix des plus avantageux.

Allez-y aujourd'hui!

A Choix de formes et de talons. Pointures 5 à 10. \$2.29

B Semelle anti-dérapante. Pointures 5 à 10. \$1.59

C Claques pour hommes. Pointures 6 à 11. \$1.99

D Tout caoutchouc, bonne protection. Pointures 5 à 10. \$2.99

E Bottes caoutchouc pour tous, non doublées. De \$1.89 à \$2.99

jbl Lefebvre

LE MAGASIN DE LA FAMILLE BIEN CHAUSSÉE

Nous acceptons avec plaisir les cartes Credico.

143 rue PRINCIPALE

GRANBY

UNE 3E POUR LES GAULOIS

Canadien jr
triomphe 2-1

ST-HYACINTHE- Un but de Réal Viens, moins de deux minutes avant la fin de la partie a permis aux Gaulois de St-Hyacinthe de remporter une belle victoire de 4 à 2 sur les Castors de Sherbrooke, hier soir à l'aréna locale devant la plus grosse foule de la saison.

Par suite de cette troisième consécutive, les Gaulois mènent par 3 à 2; ils ne sont plus qu'à une victoire du championnat des séries éliminatoires.

Les hommes du pilote Claude Savary, qui ont réussi à niveler la série dimanche dernier à Sherbrooke grâce au but de Ted Houston à la deuxième période supplémentaire, ont joué une autre partie formidable et ce n'est que dans les derniers instants de la rencontre qu'ils ont réussi à remporter cette importante victoire.

Disons immédiatement que la prochaine partie, la sixième de cette série finale, aura lieu demain soir à l'aréna de Sherbrooke. Lors que les Gaulois tenteront de porter le coup de grâce aux hommes de Georges Roy, Advenant une défaite pour le club St-Hyacinthe, la septième et dernière partie de cette classique aura lieu à l'aréna locale dimanche prochain.

JEU ENLEVANT
Comme il fallait s'y attendre

le jeu a été fertile en émotions de toutes sortes à la première période, et les deux équipes ont offert aux spectateurs présents un spectacle digne de mention. En effet, tout le long de cette première période les montées se sont succédé à vive allure



Réal VIENS

et ce sont les Gaulois qui ont dominé avec plusieurs charges dangereuses dans le territoire des Castors de Sherbrooke.

ENCORE BEDARD
Le rythme n'a pas changé au

début du second engagement et finalement vers le milieu de la période, les Gaulois ont réussi à ouvrir le pointage en profitant d'un avantage numérique. C'est Gilles Bédard qui a réussi à compléter une belle passe de Skippy Burchell et Beaugard pour donner l'avance aux Gaulois. Jean Lévêque se trouvait à ce moment-là au banc des punitions.

Cinq minutes plus tard, c'est de nouveau Bédard qui s'est révélé un franc tireur en trompant la vigilance de Aubry avec un puissant lancer frappé. Il s'agissait du 4ième filet de Bédard au cours des deux dernières parties; c'est lui qui a permis aux Gaulois de revenir dans la partie dimanche dernier.

Mais, moins d'une minute plus tard, les Castors marquaient leur premier but de la partie lorsque Réjean Richer a habilement fait dévier un lancer de Georges Roy dans le haut des filets de Payette.

LE BUT VAINQUEUR
Alors que la partie semblait vouloir se terminer au pointage de 2 à 1 en faveur des Gaulois, un but de Gilles Cartier, cinq minutes avant la fin de la rencontre, a permis aux Castors de Sherbrooke de niveler le pointage. C'est à la suite d'une belle montée de Réjean Richer que les Sherbrookeois ont réussi à tromper la surveillance de Payette.

Plusieurs croyaient qu'on assisterait à une période supplémentaire; mais le vétérinaire Skippy Burchell a eu le dernier mot en faisant une passe parfaite à Réal Viens qui n'a pas raté sa chance en trouvant le fond des filets à la grande joie des nombreux partisans des Gaulois. Le vétérinaire Fleming Mackell est venu sceller l'issue de la partie en comptant un autre but dans un filet désert.

SOMMAIRE
PREMIERE PERIODE:
Aucun but.
Punition: Lambo 9.02
DEUXIEME PERIODE:
Buts: 1-Gaulois G. Bédard (Burchell-Beaugard) 10.02
2-Gaulois G. Bédard (sans aide) 15.17
3-Castors R. Richer (Roy-Guilbault) 15.50
Punitions: Rousseau 8.20, Black 8.46, Lévêque 9.00, Cardin 11.50
TROISIEME PERIODE:
Buts: 4-Castors G. Cartier (Richer-Rousseau) 14.14
5-Gaulois R. Viens (Burchell-St-Vincent) 18.33
6-Gaulois F. Mackell (sans aide) 13.40
Punitions: Roy double mineure 19.59, Viens 19.59
ARRÊTS:
Aubry 17 12 11 40
Payette 10 9 11 30

Clay et Chuvalo en parfaite condition

TORONTO (PC) — On respirait à l'aise à la Commission athlétique de l'Ontario hier, à la suite d'un examen médical subi par Cassius Clay et George Chuvalo en vue de leur match du 29 mars.

Le médecin de la commission les a tous deux prononcés en bonne condition physique. Merv McKenzie, président de la commission, était heureux parce que les contrats avaient été signés et que les deux boxeurs détenaient un permis en règle.

Irv Ungerman, gérant de Chuvalo, a signalé qu'aucune complication n'était survenue: "Tout ce que je souhaite maintenant c'est de voir les deux boxeurs dans l'arène mardi soir."

Pour sa part, Angelo Dundee, gérant de Clay, était également satisfait parce que les termes de la commission étaient convenables.

A la suite de l'examen médi-

cal, Dundee et Clay sont de huit onces et de même fa-

blement, a dit Dundee, La raison du retard résidait dans le fait que chaque contrat était différent, ce qui nous a obligé à tout vérifier."

McKenzie a confirmé cette opinion en disant: "Ils devaient signer les contrats et ils l'ont fait plusieurs appels téléphoniques à Louisville pour confirmation finale."

Règlements
McKenzie a déclaré qu'il allait révéler les règlements en vigueur deux jours avant le match de 15 rounds.

"Nous ferons appel à des officiels de l'Ontario, un arbitre et deux juges. Il n'y aura pas de mésentente au sujet des règlements, car nous avons uniquement stipulé l'usage de gants l'association subséquemment."

de huit onces et de même fa-

blement, a dit Dundee, La raison du retard résidait dans le fait que chaque contrat était différent, ce qui nous a obligé à tout vérifier."

McKenzie a confirmé cette opinion en disant: "Ils devaient signer les contrats et ils l'ont fait plusieurs appels téléphoniques à Louisville pour confirmation finale."

Règlements
McKenzie a déclaré qu'il allait révéler les règlements en vigueur deux jours avant le match de 15 rounds.

"Nous ferons appel à des officiels de l'Ontario, un arbitre et deux juges. Il n'y aura pas de mésentente au sujet des règlements, car nous avons uniquement stipulé l'usage de gants l'association subséquemment."

OSHAWA (PC) — Grâce à un gain de 2-1 hier soir, les Canadiens juniors de Montréal ont égalé les chances de leur série semi-finale, 4 de 7, avec les Generals d'Oshawa dans la ligue Junior A de l'Ontario.

Jacques Lemaire a réussi les deux buts des visiteurs alors que Bill White comptait celui des locaux.

KITCHENER (PC) — Un but, dans la dernière minute de jeu hier soir, a permis aux Rangers de Kitchener de vaincre les Malboros de Toronto et d'égaliser les chances à 1-1 dans leur série semi-finale, 4 de 7, de la ligue Junior A de l'Ontario.

La recrue Walter Tkaczuk a réussi le but victorieux alors qu'il ne restait que 25 secondes de jeu, en l'absence d'un joueur de chaque équipe.

Gord Kamegiesser, Don Luce et Jim Krulicki ont compté les autres buts des locaux tandis que Mike Corrigan, Terry Caffery et Gary Meehan marquaient ceux des visiteurs, qui ont été dominés dans les lancers par la marge de 38-25.

Cela ne tient pas debout." Louis prétend qu'il s'agit bel et bien d'un combat titulaire parce que c'est un match de 15 rounds.

Une seule partie ce soir

Par la PRESSE CANADIENNE

Les Red Wings de Detroit, qui ont remporté le championnat de la ligue Nationale de hockey la saison dernière, tenteront de s'approcher davantage du troisième rang ce soir, lors de leur visite à New York.

Les Wings accusent un retard de trois points sur les Maple Leafs de Toronto, mais ces derniers ont deux parties de plus à disputer que leurs proches rivaux tandis que les Rangers sont déjà éliminés des séries de fin de saison.

Les Canadiens de Montréal reçoivent les Leafs demain soir au Forum. On sait que les Canadiens détiennent une avance d'un point sur Chicago en première position, tout en ayant une partie en main.

Wings
Peu importe le classement fi-

nal des Wings, le pilote-gérant Sid Abel a déjà pris les mesures nécessaires pour s'assurer une situation solide dans les filets au cours des séries éliminatoires.

Il a envoyé le gardien Roger Crozier en Floride pour un court congé et a rappelé le jeune George Gardener du Pittsburgh, de la ligue Américaine.

Gardner, qui a conduit les Wings à un gain de 6-1 sur les Leafs dimanche dernier, est le même gardien que Abel a préféré à Terry Sawchuk lors du repêchage il y a deux ans. On sait que Sawchuk est ensuite passé à Toronto, où il a remporté l'an dernier le trophée Vézina avec Johnny Bower.

Leafs-Canadiens
Toronto et Montréal prévoient

l'absence probable de deux défenses lors de leur match de jeudi, l'un en raison d'une blessure et l'autre en raison d'une décision du circuit.

Ken Douglas, des Leafs, qui a écopé d'une punition de match samedi soir dernier, apprendra jeudi du président Clarence Campbell s'il sera puni davantage pour avoir frappé le juge de lignes John D'Amico.

Terry Harper, des Canadiens, a subi une légère commotion cérébrale à la suite d'une mise en échec dimanche soir à Chicago et il prétend être prêt à revenir au jeu, mais le médecin du club aura son mot à dire dans cette décision.

Rangers
Enfin, les Rangers ignorent encore si Vic Hadfield, qui s'est blessé à un doigt en comptant le deuxième but de son équipe contre les Canadiens samedi soir dernier, pourra rejoindre l'équipe ce soir.

De plus, Bob Plager ne peut s'aligner à la ligne bleue et, selon le pilote gérant Emile Francis, son absence se fait sentir chez les siens.

Partie de sucre
au Mont Sutton

Dans le cadre de son programme d'activités pour la saison en cours, le Club de Ski Mont-Sutton organise pour le samedi 26 mars une partie de sucre. Celle-ci se déroulera chez M. Paul Schwitzer de Sutton à 7 heures.

Un souper sera servi et il y aura de la tire en quantité pour chacun.

Tous les membres sont donc cordialement invités à participer à cette soirée d'après-ski afin d'en faire un franc succès.

Ron Northcott
est le seul
invincible

VANCOUVER (PC) — Ron Northcott, du Canada, est demeuré le seul skip invincible hier soir, après la troisième ronde du championnat international de curling.

Northcott, de Calgary, a littéralement écrasé le Français Jean Sulpice, qui en est à sa première expérience dans le tournoi, au compte de 23-1. De même, l'Écossais Chuck Hay a écrasé le Norvégien Nels Weidemann 23-5 tandis que Lars Dracke, de Suède, supplanteait le Suisse Paul Kundert dans cette troisième ronde, où les Américains étaient inactifs.

Le Canada domine avec une fiche de 2-0, devant les États-Unis et la Suisse à 1-1, l'Écosse et la Suède à 2-1, la Norvège à 1-2 et la France à 0-3.

Les sept pays poursuivront le tournoi à la ronde aujourd'hui, puis les quatre premiers se disputeront une série éliminatoire à partir de jeudi.

Northcott, à la suite de ses deux triomphes faciles aux dépens de la Suède et la France, s'avère l'homme à vaincre dans cette compétition. Il a compté dans 10 des 12 bouts disputés, y compris six points au deuxième.

De même, Hay n'a donné aucune chance aux Norvégiens, tandis que la Suisse ratait une belle opportunité de vaincre le Suédois Dracke au dernier bout.

O'Malley s'oppose

MILWAUKEE (PA) — Walter O'Malley, président des Dodgers de Los Angeles, aurait déclaré qu'il "ne consentirait pas à une chose aussi révoltante" qu'un programme double divisé où une équipe de la ligue Nationale affronterait deux autres formations au cours du même après-midi.

"C'est une proposition ridicule", a déclaré O'Malley dans une déclaration lue hier, à l'occasion de la poursuite antitrust intentée par le Wisconsin au baseball.

"Une telle situation ressemblerait aux programmes triples dans les théâtres, en plus de donner un ensemble de vaisselle. Ce n'est pas du baseball."

Le propriétaire des Dodgers a émis une telle opinion au sujet de la possibilité d'une expansion en ajoutant une équipe aux 10 actuelles.

Après que les Braves eurent

obtenu de la LN la permission de déménager à Atlanta, Milwaukee a demandé une autre franchise en 1966, mais la demande a été rejetée. C'est pour quoi l'Etat prétend que les propriétaires de la LN ont conspiré pour exclure Milwaukee du baseball majeur.

O'Malley a cité d'autres raisons pour expliquer son opposition aux programmes doubles divisés dans un calendrier de 11 équipes. Il a soutenu que de tels programmes affaibliraient le personnel des lanceurs. De plus, ils ne seraient pas populaires auprès des amateurs, car ils diminueraient les chances de l'équipe locale, que les supporters aiment voir triompher.

Enfin, O'Malley a conclu qu'une telle proposition aurait "des effets économiques désastreux", car il faudrait diviser davantage les recettes aux guichets.

Ligue des Abeilles

COWANSVILLE - Voici les dernières statistiques de la ligue de quilles des Abeilles-Dow

Marichal
a signé

LONG BEACH, Californie (PA) — Le lanceur Juan Marichal a accepté hier les conditions des Giants de San Francisco pour 1966, soit environ \$70,000. Marichal signera son contrat vendredi en rejoignant l'équipe à Phoenix, Arizona.

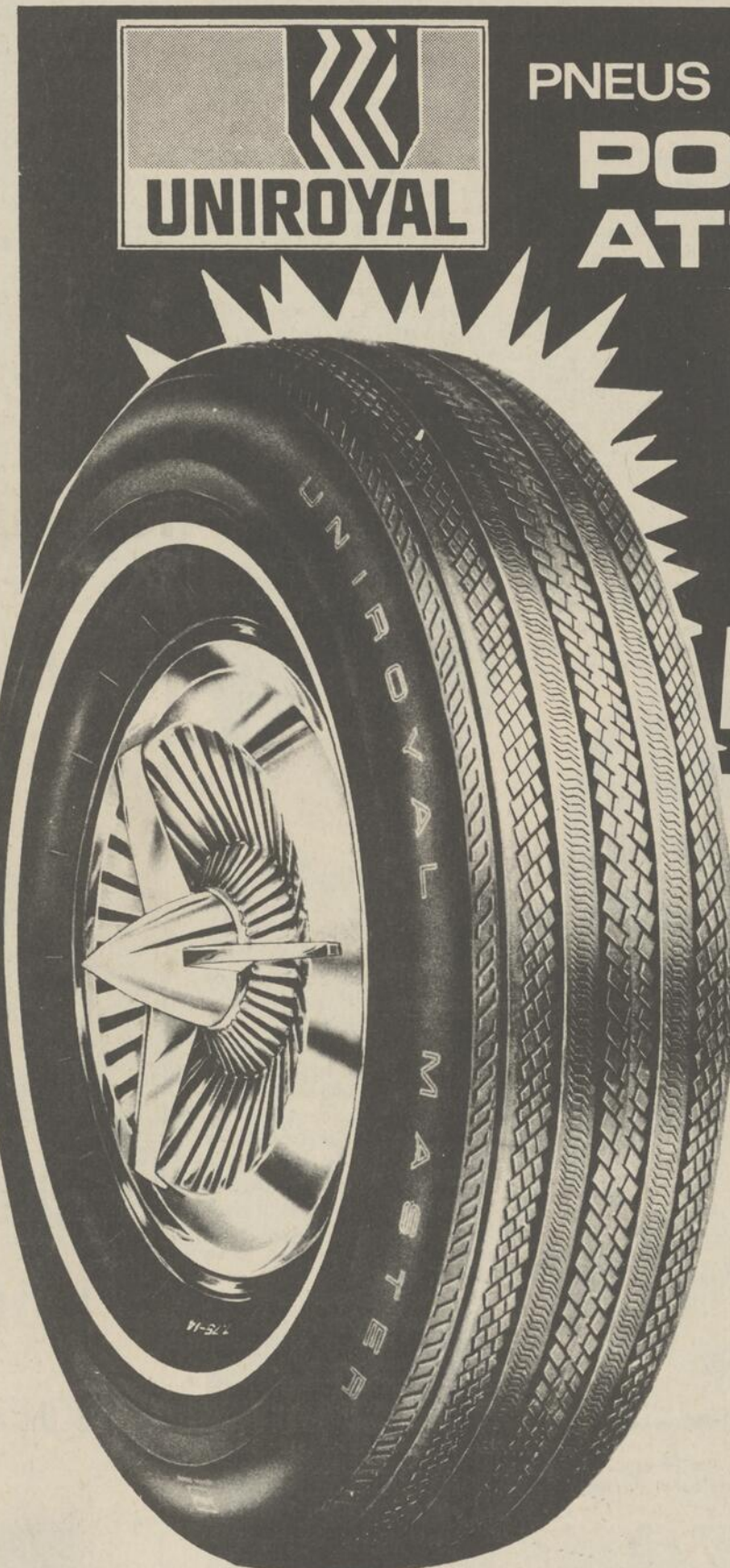
Ligue des
Joyaux

GRANBY - Voici les dernières statistiques de la ligue des Joyaux:

	POSITION	G	P	Pts
Emeraude	24	9	33	
Topaze	22	11	31	
Rubis	15	18	19	
Saphir	5	28	5	
MOYENNE				
Mme G. Vaudry				122.5
Mme R. Choinière				121.5
Mme H. Hamelin				120.5
Mme I. Inkel				112.5
Mme M. Daigle				110.5

	T. PTS
NOM D'EQUIPES	
Taxi Alouette	94
Guy Bilodeau	68
Mag. Paul Milette	68
Salon Estelle	66
Ameub. Roger	63
Ass. S. Tropper	61
Simon Modes	59
R. Morin Huile Chauffage	54
NOMS	
M. Dumont	121
D. Clouston	109
R. Beaugard	107
B. Laplante	106
M. Fortin	105
F. Bilodeau	105
J. Houle	105
F. Bédard	104
T. Robert	104
F. Rood	102
G. Blais	101
C. Décelles	101
M. Dallaire	99
M. Allard	99
N. Cocolas	98
T. Boucher	96
S. Décelles	96
M. B. Lemieux	94
H. Noiseux	94
L. Proulx	93

Le plus haut simple de la semaine: Mlle M. Dumont 199
Le plus haut triple de la semaine: Mlle M. Dumont 466
Le plus haut simple de la saison: Mlle M. Dumont 199
Mme R. Beaugard 177
Le plus haut triple de la saison: Mlle M. Dumont 466
Mme M. B. Lemieux 427



PNEUS DOMINION ROYAL
**POURQUOI
ATTENDRE**

VOICI LE NOUVEAU
UNIROYAL
DOMINION RUBBER

**ACHETEZ
MAINTENANT**

Élégance distinctive pour un pneu distingué

• Nouvelle semelle enveloppante assurant un excellent contrôle de la direction.

• Des arrêts sûrs et en ligne droite grâce aux lamelles Dual Traction.

• Carcasse 60% plus résistante que celle du meilleur pneu de première qualité.

• 40% plus de millage qu'avec le meilleur pneu de première qualité.

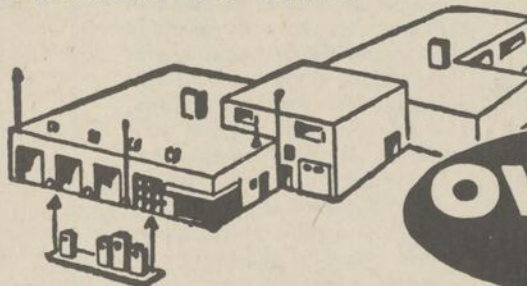
LE NOUVEAU PNEU ULTRA-SUR DE

DOMINION ROYAL

SI C'EST UN PNEU, NOUS L'AVONS

LE CENTRE D'ACHAT DU PNEU

tél. 378-7968



OVILA BERNARD
TIRE SERVICE LTÉE

CHEMIN ST-PAUL D'ABBOTSFORD

(à la sortie de Granby)

Bromont remporte le championnat sur Warden

WATERLOO - L'équipe de Bromont a remporté les honneurs de la grande finale de la ligue Commerciale de l'est, alors qu'elle a remporté une victoire difficile de 4 à 2 aux dépens du Warden dans la cinquième partie de cette série 3 de 5.

Keith Sanschagrin, Normand Duranleau et Jacques Leduc ont été les grands héros de la victoire du Bromont. Sanschagrin y est allé de deux buts tandis que Duranleau a participé à 3 des 4 buts des siens; pour ce qui est du cerbère Leduc il a affiché une tenue remarquable dans ses filets et n'eut été de sa performance, le résultat de la partie aurait été bien différent.

Germain Hémond du Warden

a ouvert le pointage dès la sixième minute de jeu, mais l'avance qu'il venait de donner à son équipe ne devait pas durer longtemps puisque trois minutes plus tard, Keith Sanschagrin nivellait le pointage. A 11.39 de cette période initiale le Bromont a profité d'un avantage numérique pour prendre l'avance dans la partie; en effet alors que Smith était au banc des punitions, Arthur Plouffe a pris Auclair en défaut sur un lancer volé. Vers la toute fin du premier vingt Gilles Dufresne enregistrait le deuxième filet de son équipe pour de nouveau porter le pointage égal.

Au second vingt c'est le jeune Laurent Gendreau qui enregistra

le troisième point du Bromont, à 13.46; ce but de Gendreau son premier dans la série finale, devait s'avérer le but de la victoire. Par la suite les vainqueurs ont joué prudemment, appuyant sur la défensive et ce n'est qu'à la quatrième minute de la dernière période que Keith Sanschagrin devait sceller l'issue de la partie.

L'avantage du jeu fut assez partagé même si Gilles Auclair a repoussé 13 rondelles de plus que son adversaire Leduc.

La joute ne fut pas tellement rude, seulement 11 punitions ont été décernées durant cette rencontre qu'on qualifie de la plus intéressante cette saison dans la ligue Commerciale de l'est qui termine sa première saison. Les champions qui sont habilement dirigés par Larry Ménard ont remporté des victoires, de 4 à 3, 7 à 2 et 4 à 2, subissant des défaites de 7 à 0 et 5 à 4.



L'EQUIPE BROMONT DE LA LIGUE COMMERCIALE DE L'EST a remporté le championnat, c'est par une victoire de 4 à 2 dimanche après midi à l'aréna de Waterloo aux dépens de Warden qu'ils se sont assurés cet honneur. Sur la photo nous apercevons dans l'ordre habituel, Armand Lemay, président de l'équipe Bromont, M. Germain Desourdy, maire de Bromont, Denis Gendreau, capitaine des champions, rece-

vant des mains de M. Ernest Pouliot agent O'Keefe, le trophée tant convoité et Jos Gallagher, gérant du Bromont. Les champions avaient terminé la saison régulière au troisième rang du circuit; ils ont affronté Magog en semi-finale puis Warden en finale. Ces deux séries ont nécessité la limite des parties.

Quilles à Lacadie

L'ACADIE (DNC) - L'équipe de Raymond Prairie a remporté le championnat de la ligue de petites quilles. Dans les grosses quilles, les honneurs sont allés à l'équipe de Rolland Brault. Voici les statistiques de ces deux circuits:

Ligue des Petites Quilles:	
Voici le classement:	
Raymond Prairie	63.5
Jean Béliveau	60
Aimé L'Ecuyer	54.5
Paul Prairie	52.5
Bruno Prairie	37.5
Claude Roberge	32

Plus Haut triple de la saison: Mme Jacqueline Prairie 475
Raymond Prairie 456

Plus Haut simple de la saison: Mme Céline Bouchard 180
Aimé L'Heureux 202

Plus Haut Triple de la Semaine: Mme Jacqueline Prairie 475
Jean Béliveau 375

Plus Haut simple de la semaine: Mme Jacqueline Prairie 177
Aimé L'Ecuyer 137

Ligue de Grosses Quilles:	
Voici le classement pour la saison:	
Rolland Brault	61.5
Jacques Brault	54.5
Jean Paul Brosseau	50.5
Denis Lamarre	50
Michel Dunn	47
Lionel Gaudreau	35.5

Plus Haut triple de la saison: Mme Claire Brault 449
Pierre Paul Gagnon 583

Plus Haut simple de la saison: Mme Claire Brault 174
Michel Dunn 231

Plus Haut triple de la semaine: Mme Jacques Oigny 154
Pierre Paul Gagnon 496

Plus haut simple de la semaine: Mme Jacques Oigny 154
Gilles Oulmet 191

Vendredi prochain, commenceront les éliminatoires qui dureront cinq semaines.

Joute décisive à St-Jean, ce soir

ST-JEAN - La série "A" de la ligue de hockey Industrielle de St-Jean entre le Garage Daignault et le Jacques Brault Inc. aura atteint la limite des cinq joutes du 3 dans 5, et c'est ce soir à la patinoire municipale que l'on connaîtra le second finaliste pour le championnat des éliminatoires 65/66. Présentement le Bruck Mills d'Emile Langevin est dans l'attente afin de connaître son opposant et tout laisse prévoir une finale à l'emporte-pièce entre deux des trois rivaux en lice.

Le club Jacques Brault cause une certaine surprise à son opposant. En effet on se rappellera que le Daignault et Frère du pilote Gérard Darche avait remporté le championnat de la cédule régulière

et ceci en ne perdant pas une seule joute; seul le Bruck lui tenait tête lors d'une joute nulle. La série "A" entre le Brault et le Daignault a donné lieu à du jeu excitant.

LACHANCE COMPTE 4 BUTS Dans le triomphe de 6 à 3 du J. Brault, le vétéran Fernand Lachance a démontré une performance à l'emporte-pièce alors qu'il dirigeait les siens à la victoire en comptant 4 buts et obtenant une passe sur le filet de Denis Lacroix. Jean-Pierre Corrivaut comptait l'autre filet pendant que Jos. Meunier et Robert Descheneaux récoltaient deux passes chacun. Pour le Daignault Frère, Paul St-Pierre, L. Ménard et Pierre Larocque trouvaient le fond des filets.

Waterloo-Juvenile passe à la finale

WATERLOO - Les Juveniles de Waterloo, sous l'habile direction de Gilles Rousseau, sont sortis vainqueurs de la série semi-finale deux parties au total des points contre Windsor Mills, pour passer en finale contre les gagnants de Sherbrooke. Pour cela ils ont remporté deux éclatantes victoires par les comptes de 3-1 et 3-2. Dimanche à Waterloo, ils remporteront leur deuxième victoire malgré les démonstrations peu communes des spectateurs de Windsor. En effet, l'arbitre de la rencontre a cru bon d'arrêter celle-ci à 19.20 min. de la troisième période devant la pluie de planches déclanchée par les visiteurs, mécontents du rendement des officiels.

Waterloo assailit son adversaire dès la première minute de l'engagement alors que Normand Thérberge s'empara de la mise au jeu pour déjouer 2 hommes dans une poussée spectaculaire et laisser partir un lancer volé entre les deux joueurs de défense, et compter à .8 secondes.

Ce but rapide électrisa la foule de visiteurs venus en grand nombre, et c'est à partir de ce moment qu'elle ne sut se contenir. Windsor répliqua à 2.35 alors que Yvon Dubois profitait d'une mise au jeu dans la zone de Waterloo pour loger le disque derrière Fortin. Pour Waterloo, D. Bachand réussit une échappée à 9.30 mais G. Odobout bloquait, faisant dévier le disque dans le coin de la patinoire. Le jeu de la première période fut assez partagé et les deux gardiens durent se surpasser tour à tour pour garder leur club dans la lutte.

La deuxième période fut tout à fait différente alors que l'accent du jeu porta à la rudesse. En effet, les cris et les bruits de planches frappées sur les bancs eurent comme résultat d'échauffer les esprits. Cette période fut marquée d'une violente bagarre à mi-chemin et à laquelle prirent part 4 joueurs. Windsor conserva l'avantage tout au long de cette période et A. Fortin, le gardien du Waterloo, dut afficher une tenue tout à fait spectaculaire. Les punitions au cours de cette période: 4 mineures, 4 majeures, 3 de mauvaise conduite et une punition extrême à Bien venue du Waterloo.

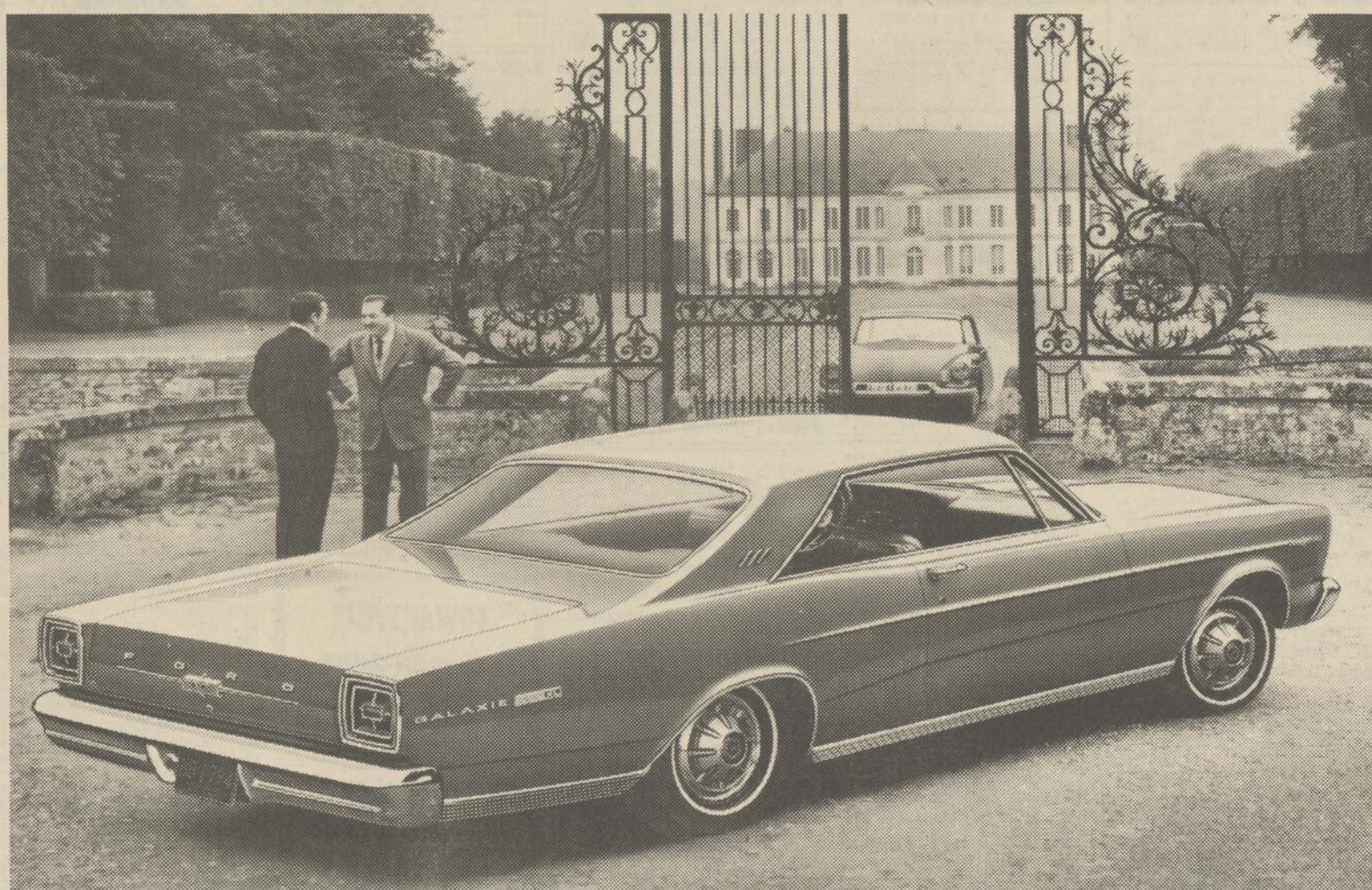
La troisième période débuta comme la première alors que Allen Little accepta une passe parfaite de Robidoux pour lancer sur la glace entre les jambes du gardien après avoir contourné habilement les défenses, à 50 secondes. Dès ce moment, Waterloo prit un avantage marqué du jeu. Lallibert rata une chance unique à 8 minutes, alors qu'il était parvenu seul devant le gardien Tréberge, l'étoile de la série, compléta un jeu de Russell et Robidoux, à 9.30. pour marquer son deuxième but de la rencontre et ainsi donner aux siens une avance de deux points. Pour Windsor, Dubois compta lui aussi son deuxième filet



Le comte E. de Villefranche, distingué sportif et grand amateur de voitures, ne pouvait croire qu'une Ford puisse être plus silencieuse que sa Citroën Chapron, fabriquée à la main dans les ateliers du plus célèbre artisan français. Mais après avoir essayé la Ford.

Le comte de Villefranche ne croyait pas qu'une Ford 66 puisse être plus silencieuse qu'une Citroën hors série

Mais après voir essayé la Ford...



L'Homme du Silence Ford - dont la mission est de démontrer l'exceptionnelle qualité de la Ford 66 aux propriétaires des voitures les plus chères au monde - est ici en France, au Château de Villars, parlant de la Ford XL avec le comte de Villefranche.

Vous aussi, faites le "Test du Silence". Comparez votre voiture à la solide et silencieuse Ford 1966.

Quand il eut essayé la Ford 66, le comte dit: "Votre Ford n'est pas seulement belle, elle est plus silencieuse!"

Il était surpris et ce n'est pas étonnant. Il a lui-même une voiture très silencieuse... une Citroën Chapron "Majestie" à sphères de nitrogène pour ressorts. L'intérieur est entièrement doublé de cuir, même le toit, et l'assemblage est fait à la main dans les ateliers du grand Henri Chapron. Pourtant, après avoir conduit la Ford XL, le comte dit: "Il est tout à fait remarquable qu'une voiture de série, comme cette Ford, puisse être plus silencieuse et plus luxueuse qu'une voiture construite par les meilleurs artisans."

Vous aussi, vous serez étonné si vous faites la comparaison. Mais pourquoi la Ford n'offrirait-elle pas la qualité, le silence et le raffinement des grandes voitures de luxe, quand elle est fabriquée tout aussi solidement et avec autant de soins?

Avec une Ford, vous aurez des années de satisfaction, un rendement sûr et un confort excellent... sans oublier les nombreuses exclusivités Ford comme le magnétophone stéréo, la ventilation Silent-Flo et la porte-abattant magique des wagonnettes qui s'ouvre des deux façons. Conduisez votre voiture chez le Vendeur Ford. Venez faire l'épreuve du silence avec une solide Ford de qualité.

La FORD '66

SON SILENCE
INSPIRE CONFIANCE



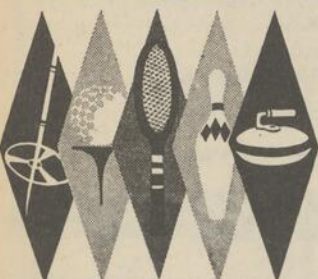
POUR ACHETER OU LOUER-VOYEZ UN VENDEUR FORD

CONCESSIONNAIRE:

LUC GIRARD AUTO Inc

922 PRINCIPALE GRANBY 378-7918

LISEZ ET
FAITES LIRE
LA VOIX DE L'EST



LE SPORT CHEZ LES JEUNES

Le nom de Clément Tremblay est sur toutes les lèvres de ceux qui suivent les activités de la Ligue provinciale junior, et pour cause... Le rapide patineur des Bruins de Shawinigan, du pilote Claude Dolbec, vient de clôturer une saison exceptionnelle... Tremblay a décroché le championnat des compteurs avec une fiche impressionnante de 74 buts et 51 aides.

Il a du même coup éclipsé l'ancien record de 60 buts et 50 passes établi en 1962-63 par René Drolet, des Citadelles de Québec. Philippe Myre, également des Bruins, a devancé Rogatien Vachon, des As de Thetford, pour être proclamé champion gardien de buts du circuit.

Kimberley, une petite ville minière située sur le versant ouest des Rocheuses, en Colombie britannique, abrite deux futures vedettes mondiales du ski en Judy Leinweber, 15 ans, et Antoinette Sevensma, 14 ans... Lors des championnats nationaux de ski junior, à Québec récemment, Judy triomphait dans la slalom et le combiné alpin, pour décrocher un trophée Pepsi-Cola, alors que la petite "Toni" se classait deuxième.

L'an dernier, à Kimberley même, c'est Mlle Sevensma qui décrochait tous les honneurs, sa concitoyenne devant se contenter du deuxième rang au combiné... Enfin, en 1963 à Banff, Judy commençait à faire parler d'elle en triomphant dans son premier combiné junior national... Sa plus proche rivale était alors Carol Sevensma, sœur aînée d'Antoinette, aujourd'hui membre de l'équipe nationale, bien qu'âgée de seulement 18 ans.

La ronde des tournois de hockey de toutes catégories bat son plein... Ces jours-ci se terminait le tournoi mineur de La Salle, en banlieue de Montréal, tournoi qui groupait quelque 60 équipes mosquitos, pee-wee et bantam... Quelques jours auparavant, l'équipe de Drummondville, inspirée par un phénomène du nom de Marcel Dionne, était proclamée championne du tournoi international bantam du centre Paul-Sauvé, à Montréal. Un total de 26,746 personnes ont assisté aux nombreuses joutes de ce tournoi, soit 9,000 de plus que l'an dernier.

Il est permis de se demander avec quel sérieux les instructeurs de la Ligue junior d'Ontario envisagent la sélection des membres des deux équipes d'étoiles. Personne ne peut contester le choix de la ligne d'attaque formée de Danny Grant, André Lacroix et Mickey Redmond, des Petes de Peterborough, sur la première équipe. Mais comment se fait-il que les votants aient "oublié" le gardien de buts Ted Oulmet, du Canadien junior, tout de même le cerbère ayant la meilleure moyenne du circuit? On lui a préféré Ian Young, du Oshawa, et même Ricky Farr, du National de London.

Par contre, on a choisi le

joueur de défense Serge Savard, du Tricolore, sur la deuxième équipe d'étoiles en dépit du fait qu'il n'ait participé à aucune joute depuis le 17 décembre, en raison d'une blessure. Y comprenez-vous quelque chose?

La saison 1966 de la Ligue intercollégiale de hockey a pris fin de façon décevante pour l'équipe du collège Bourget, de Rigaud. Tous les points accumulés par cette équipe jusqu'à 3 mars ont été annulés, parce que l'un de ses joueurs a violé le règlement interdisant aux joueurs du circuit de s'aligner aussi avec une équipe de calibre junior "B" ou supérieur.

Les dirigeants du baseball junior au Québec se préparent sérieusement en vue de la prochaine saison, qui doit débiter vers la mi-mai. André Létourneau a renouvelé son contrat et pilotera de nouveau le Longueuil, champion de la ligue Montréal junior, A. St-Henric. Cependant, Michel Taboika succède à Jean Charron à la barre de direction des Royaux... En ce qui concerne le club Laval, une rumeur circule à l'effet que le vétéran Oreste Bellini ne soit pas de retour comme gérant... Bellini a déjà consacré près de 20 ans à la cause du baseball junior et voudrait laisser sa place à un plus jeune.

Dans la ligue nationale junior, quelques changements d'équipes sont annoncés... Ainsi les Dodgers de Québec ne seront pas de retour cette année, de même que le Chomedey. Les Yankees de Laval remplaceront celui-ci, tandis qu'une équipe de Drummondville pourrait fort bien combler le vide causé par le départ du club de Québec.

Trois joueurs ont été particulièrement honorés lors de la remise des trophées de la Ligue de hockey junior Brome-Missisquoi... Jean-Noël Audette, d'Iberville, a reçu le trophée emblématique du championnat des compteurs (28 buts, 29 passes); Marcel Martel a été désigné la recrue de l'année (8 buts, 16 passes), et Pierre Lareau a été couronné le meilleur gardien de buts (moyenne de 4.30 buts par joute).

ICI ET LÀ --- Saviez-vous que 13 des 18 joueurs du Canadien junior poursuivent leurs études durant la saison de hockey? La direction de l'équipe a reçu un avertissement sérieux l'automne dernier quand quelques-uns des joueurs sur lesquels elle comptait beaucoup ont préféré accepter des bourses d'études plutôt que de s'aligner pour le Canadien.

Jacques Dostie, du Royal de Lac Mégantic, a établi un nouveau record de la Ligue junior "B" des Cantons de l'Est en marquant 12 buts victorieux au cours de la saison régulière.

En parlant de records, soulignons le bel exploit de l'altérophile montréalais Pierre St-Jean, qui a établi sept nouvelles marques lors de rencon-

tres entre les meilleurs leveurs de poids du Québec et de l'Ontario.

Le jeune Normand Grinham, de la catégorie junior, s'est signalé avec trois victoires lors de récentes épreuves de natation organisées dans les piscines municipales de Montréal... l'équipe du centre Marquette terminait alors au premier rang avec huit victoires, six deuxième places et une troisième.

Le centre Gratien Guay, du Dolbeau, le champion-compteur de la saison régulière dans la Ligue junior du Saguenay - Lac St-Jean, continue à terroriser les gardiens de buts durant les éliminatoires... dans les six premières joutes du détail, il a récolté 9 buts et 10 aides.



MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
10.00 Musique 11.00 Télévision scolaire 11.30 Long métrage 12.00 Téléjournal 1.05 Long métrage 3.00 Femmes d'aujourd'hui 4.00 Bobino 4.30 La Boîte à Surprise	9.00 Mire 10.00 Musique 11.00 Télévision scolaire 11.30 Long métrage 12.00 Téléjournal 1.05 Long métrage 3.00 Femmes d'aujourd'hui 4.00 Bobino 4.30 La Boîte à Surprise	10.00 Musique 11.00 Télévision scolaire 11.30 Long métrage 12.00 Téléjournal 1.05 Long métrage 3.00 Femmes d'aujourd'hui 4.00 Bobino 4.30 La Boîte à Surprise

MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8.00 Mire et musique 8.15 Bien L'bonjour 9.00 36-24-36 9.15 Télé-Bonbon 9.30 Toast et café 10.30 Cinq-Matin 12.00 Première édition 12.15 Cinq-Midi 2.00 Super-Bingo 2.30 L'Éternel amour 3.00 Bon après-midi madame 4.00 Destinée animée 4.30 Zoo du capitaine 5.00 Arrêtés-les 6.00 Télé-Mémo 6.50 Sport-Images 7.00 Dérrière Heure 7.15 Cinq-Roman 7.30 Escouade criminelle 8.30 Une invitation de Yolande 9.00 Béal Capelle Illimité 10.00 Devinez juste 10.30 Variétés Richelieu 10.45 En première page et météo 11.00 La ronde des sports 11.10 Cinéma 12.40 Dérrière édition	8.00 Mire et musique 8.15 Bien L'bonjour 9.00 36-24-36 9.15 Télé-Bonbon 9.30 Toast et café 10.30 Cinq-Matin 12.00 Première édition 12.15 Cinq-Midi 2.00 Super-Bingo 2.30 L'Éternel amour 3.00 Bon après-midi madame 4.00 Destinée animée 4.30 Zoo du capitaine 5.00 Arrêtés-les 6.00 Télé-Mémo 6.50 Sport-Images 7.00 Dérrière Heure 7.15 Cinq-Roman 7.30 Escouade criminelle 8.30 Une invitation de Yolande 9.00 Béal Capelle Illimité 10.00 Devinez juste 10.30 Variétés Richelieu 10.45 En première page et météo 11.00 La ronde des sports 11.10 Cinéma 12.40 Dérrière édition	8.00 Mire et musique 8.15 Bien L'bonjour 9.00 36-24-36 9.15 Télé-Bonbon 9.30 Toast et café 10.30 Cinq-Matin 12.00 Première édition 12.15 Cinq-Midi 2.00 Super-Bingo 2.30 L'Éternel amour 3.00 Bon après-midi madame 4.00 Destinée animée 4.30 Zoo du capitaine 5.00 Arrêtés-les 6.00 Télé-Mémo 6.50 Sport-Images 7.00 Dérrière Heure 7.15 Cinq-Roman 7.30 Escouade criminelle 8.30 Une invitation de Yolande 9.00 Béal Capelle Illimité 10.00 Devinez juste 10.30 Variétés Richelieu 10.45 En première page et météo 11.00 La ronde des sports 11.10 Cinéma 12.40 Dérrière édition

CHLT CANAL 7

MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8.30 Pipe de plâtre 9.00 Cinéma du matin 10.30 Télévision scolaire 11.00 Au café des artistes 11.30 Kiki 12.00 Fêtes votre chance 12.30 Première édition 12.40 Météo 12.45 Météo-sport 1.00 Trait d'union 2.00 Premier appel 2.30 Cœur circuit 2.45 Propos féminins 3.00 Femmes d'aujourd'hui 4.00 Bobino 4.30 Boîte à surprise 5.00 Conte de Monte Cristo 5.30 Capitaine Bonhomme 6.00 Avec Roger Miron 6.30 Télébulletin 6.45 Météo 7.00 Nouvelles sportives 7.30 Album des chansons 7.40 Qui dit vrai 8.00 Le bonheur des autres 8.30 Cinéma de Paris 10.00 Cartes sur table 10.45 Politique provinciale 11.00 Téléjournal 11.30 Cinéma 7	8.30 Pipe de plâtre 9.00 Cinéma du matin 10.30 Télévision scolaire 11.00 Au café des artistes 11.30 Kiki 12.00 Grand prix musical 12.30 Première édition 12.40 Météo 12.45 Météo-sport 1.00 Trait d'union 2.00 Premier appel 2.30 Cœur circuit 2.45 Propos féminins 3.00 Femmes d'aujourd'hui 4.00 Bobino 4.30 Boîte à surprise 5.00 Conte de Monte Cristo 5.30 Capitaine Bonhomme 6.00 Avec Roger Miron 6.30 Télébulletin 6.45 Météo 7.00 Nouvelles sportives 7.30 Album des chansons 7.40 Qui dit vrai 8.00 Le bonheur des autres 8.30 Cinéma de Paris 10.00 Cartes sur table 10.45 Politique provinciale 11.00 Téléjournal 11.30 Cinéma 7	8.30 Pipe de plâtre 9.00 Au café des artistes 10.00 Kiki 10.30 Cinéma Kraft 12.00 Devinez juste 12.30 Première édition 12.40 Météo 12.45 Météo-sport 1.00 Trait d'union 2.00 Premier appel 2.30 Cœur circuit 2.45 Propos féminins 3.00 Femmes d'aujourd'hui 4.00 Bobino 4.30 Boîte à surprise 5.00 Fure 5.30 Remous 6.00 La grange à Tréfilé 6.30 Télébulletin 6.45 Météo 7.00 Nouvelles sportives 7.30 Bouscort copains 7.40 Cinéma international 10.15 Micheline 10.15 Les cochons-tard 10.45 Micheline 11.00 Téléjournal 11.15 Nouvelles sportives 11.30 Cinéma 7

CFTM CANAL 10

MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8.00 The Sound of 12 8.15 Coffee Break 8.30 The James Beard Show 9.00 The Liberal Arts 9.30 Romper Room 10.00 Burns and Allen 10.30 Father Knows Best 11.00 Ed Allen Time 11.30 Mr and Mrs 12.00 Lunchtime little theatre 12.30 Kitz is people 12.45 Dear Charlotte 1.00 Channel 12 theatre 2.27 News Headlines 2.30 People in conflict 3.00 Fractured Phrases 3.30 It's your move 4.00 Surprise Party 4.30 Family Theatre 6.00 The Pierre Berton Show 6.30 Pulse 7.00 The Munsters 7.30 Hollywood Palace 8.00 Sunset Theatre 10.30 Sports Hot Seat 11.00 The National News 11.15 Pulse 11.40 Pajama Playhouse	8.00 The Sound of 12 8.15 Coffee Break 8.30 The James Beard Show 9.00 The Liberal Arts 9.30 Romper Room 10.00 Burns and Allen 10.30 Father Knows Best 11.00 Ed Allen Time 11.30 Mr and Mrs 12.00 Lunchtime little theatre 12.30 Kitz is people 12.45 Dear Charlotte 1.00 Channel 12 theatre 2.27 News Headlines 2.30 People in conflict 3.00 Fractured Phrases 3.30 It's your move 4.00 Surprise Party 4.30 Family Theatre 6.00 The Pierre Berton Show 6.30 Pulse 7.00 The Munsters 7.30 Hollywood Palace 8.00 Sunset Theatre 10.30 Sports Hot Seat 11.00 The National News 11.15 Pulse 11.40 Pajama Playhouse	8.00 The Sound of 12 8.15 Coffee Break 8.30 The James Beard S 9.00 The Liberal Arts 9.30 Romper Room 10.00 Burns and Allen 10.30 Father Knows Best 11.00 Ed Allen Time 11.30 Mr and Mrs 12.00 Lunchtime little the 12.30 Kitz is people 12.45 Dear Charlotte 1.00 Channel 12 theatre 2.27 News Headlines 2.30 People in conflict 3.00 Fractured Phrases 3.30 It's your move 4.00 Surprise Party 4.30 Family Theatre 6.00 The Pierre Berton S 6.30 Pulse 7.00 The Munsters 7.30 Sports Brothers 8.00 Lena 9.00 Perton Place 10.00 Combat 10.00 National News 11.15 Pulse 11.40 Pajama Playhouse



SPECIAUX à notre NOUVEAU RAYON d'ECONOMIES

MERCREDI - JEUDI - VENDREDI - SAMEDI

DEBARBOUILLETES

En ratine de coton, fond blanc avec rayures de couleurs. Grandeur 10" x 10".

SPECIAL

6 pour **.31**

POUR LA MAISON

Couvertures de flanellette

Fabrication canadienne, par Dominion Textile, qualité insurpassable, rayures roses ou bleues, grandeurs 70 x 90 ch.

1.93

LINGES de VAISSELLE

Belle qualité à fins carreaux, couleurs, rouge, vert et bleu. Grandeurs 14 x 26

12 pour .73

SERVIETTES EN RATINE

avec rayures et franges. Grandeur 15 x 27 49¢ la serviette

3 pour .93

SERVIETTES EN RATINE

franges aux bouts, avec rayures multicolores. Grandeur 22 x 42.

.73

ENSEMBLE DE CHAMBRE DE BAIN

en long poil de rayonne, fabrication canadienne, lavable à la machine, dessous antidérapant. Descente de bain, grandeur 20 x 32. Couvre-siège avec élastique, couleurs beige, vert, bleu, orchidée, noir et rose. L'ensemble

4.73

MAGNIFIQUES NAPPES

EN DENTELLE de vinyl facile d'entretien, somptueuse apparence, blanc seulement. Grandeur 54 x 54.

1.73

SERVIETTES EPONGE

double épaisseur, ourlées, fond blanc avec dessins floraux. Grandeur 16 x 28.

2 pour .93

SERVIETTES EN RATINE

bordées, avec larges rayures beige, vert et rouille. Grandeur 27 x 54.

.93

TAIES D'OREILLERS

en coton, première qualité, large bordure de couleur rose, jaune et vert. Grandeur 42 x 36. La paire.

.81

SERVIETTES EN RATINE

ourlées, belle qualité, couleurs blanc, vert, jaune, ambre, bleu. Grandeur 14 x 26. La serviette

.73

SERVIETTES EN RATINE

avec franges rayures minces ou larges, couleurs rouge, jaune, vert et bleu. Grandeur 36 x 72.

1.63

LINGES de VAISSELLE

en belle toile, importation, avec rayures ou à larges carreaux, absorbants et durables. Grandeur 17 x 31. chaque

.37

SERVIETTES EN RATINE

fond blanc avec dessins floraux, franges aux bouts, Grandeur 14 x 25. 44¢ la pour serviette.

3 1.13

SERVIETTES EN RATINE

ourlées deux tons, superbe motif de fresque vert olive et blanc seulement. Grandeur 24 x 45.

1.33

SERVIETTES

éponge, valeur exceptionnelle, double épaisseur, pour la sortie du bain ou la plage, larges rayures noires avec des tons de jaune, brun et rouge. - 35 x 72.

2.93

JOLIS NAPPERONS EN VINYL

avec dessous spongieux, fond blanc avec motifs variés. Ensemble de 4.

.93

DRAPERIES EN PLASTIQUE

gardera sa souplesse après plusieurs lavages, durable et de belle apparence. Grandeur 72 x 84.

1.13

JUPONS A LA TAILLE

Dentelle de fantaisie au bas. Rég. \$1.00.

SPECIAL .17

POUR DAMES

LOT de JEANS pour Dames fabrication canadienne en denim durable, corduroy, stretchy, tertiaire et coton. Grandeurs et couleurs désassorties.

1.93

GROUPE DE GILETS EN LAINE

avec collier roulé ou ras du cou, boutonné à l'avant, couleurs et grandeurs désassorties. Seulement

1.93

PANTALONS DOUBLES

Pour Dames. En corduroy, denim 9 on, couleurs et grandeurs désassorties.

1.93

LOTS D'IMPERMEABLES

en rayonne doublé de caoutchouc, couleur et grandeur désassorties.

1.93

IMPERMEABLES 100% NYLON

complètement à l'épreuve de l'eau et de l'humidité, importation d'Italie, couleurs brun, marine et noir. Grandeurs 12 à 18.

5.93

PANTOUFLES LEGERES

avec étui de plastique, semelle en véritable cuir, grandeur dames S.M.L., couleurs assorties.

.44

PYJAMAS POUR DAMES

EN FLANELLETTE de première qualité, collet genre chemisier bordé d'un biais contrastant, manches longues, fond blanc avec motifs floraux de couleurs variées, culotte avec élastique à la taille. Grandeurs: 32 à 38.

2.13

JUPES pour Dames

en flanelle, corduroy, 100% coton, fabrication canadienne, couleurs assorties, grandeurs 8 à 18. Valeur rég. jusqu'à \$8.99 dans le lot. SPECIAL \$1.13.

3 pour 3.00

HOMMES et ENFANTS

"Jeans" pour garçons ou fillettes en denim doublé, première qualité, fabrication canadienne, taille ajustée avec élastique à l'arrière. Grandeur 3 à 6x.

1.73

Gilets, chemises-T pour garçons

devant 2 boutons, manches courtes ou longues, couleurs et grandeurs désassorties.

3 pour .73

COSTUMES DE BAIN

pour garçons, couleurs et grandeurs désassorties, quantité limitée. Seulement

1.43

PYJAMAS POUR FILLETES

en flanellette de première qualité, style droit, genre chemisier, manches longues, motifs floraux, couleurs roses, bleu et vert. Culotte avec élastique à la taille. Grandeurs: 7 à 14.

1.93

Slim stretchy pour fillettes

élastique à la taille, courroie sous pied, fond noir et bleu royal, noir et vert ou tout noir. - Grandeur 8 à 12.

1.93

CHEMISES DE TOILETTE

pour hommes en broadcloth de coton. Un choix incomparable de chemises blanches ou rayées, d'un manufacturier de renom, manches courtes ou longues avec poignets deux façons. Première qualité, collet rond ou 3 pointes avec ou sans patte. Encolure 14½ à 17. \$2.13 la chemise.

3 pour 6.00

CHEMISES SPORT

pour garçons en coton, première qualité, avec rayures, apparence soignée. Grandeur 8 à 16.

.83

BAS pour ENFANTS

Coton et nylon, laine et nylon, stretchy, talons renforcés, couleurs assorties. Grandeurs 9 à 10. La paire

.09

PANTIES POUR DAMES

En tricot de nylon, avec dentelle de fantaisie, couleurs et grandeurs assorties. rég. .59

SPECIAL .17

VENTE à \$1

NESCAFE

Café instantané

pot 6 on **99¢**

JAVEX

Javel concentré

bout. 128 on. **79¢**

DETERSIF FAB

pour la lessive

pqt format familial **\$1.03**

MAGASIN ROUGE ET BLANC

- MARCHE ROUGE & BLANC MASSE
Angle Cartier et St-André
GRANBY QUE.
MARCHE ROUGE & BLANC SABOURIN
496 BLYD. BOIVIN
GRANBY QUE.
MARCHE ROUGE & BLANC RENAUD
852 RUE FOSTER
WATERLOO QUE.
MARCHE ROUGE & BLANC PAQUETTE
ROXTON POND QUE
MARCHE ROUGE & BLANC DECELLES
WEST SHEFFORD QUE
MARCHE ROUGE & BLANC SAVAGE
SOUTH STUKELY QUE.
MARCHE ROUGE & BLANC FORTIN
118 RUE DE L'EGLISE
COWANSVILLE QUE
MARCHE ROUGE & BLANC LAFAMME
963 RUE SUD
COWANSVILLE QUE
MARCHE ROUGE & BLANC SANSOUCY
9 RUE LAFONTAINE
ST-PIE QUE
MARCHE ROUGE & BLANC QUIMETTE
VALCOURT QUE
MARCHE ROUGE & BLANC MARC ENR.
415 OUEST RUE DENISON
GRANBY QUE.

ANANAS TRANCHE Four Maids - btes 28 on.	3/\$1.
TOMATES DE CHOIX Oakleaf - btes 20 on.	4/\$1.
FEVES AU LARD Clark - sauce tomates - btes 20 on.	4/\$1.
KETCHUP AUX TOMATES Red & White - bout. 11 on.	5/\$1.
SPAGHETTI & MACARONI long ou coupé, Catelli - ppts 16 on	5/\$1.
SOUPES AYLMEY assorties - btes 10 on.	6/\$1.
NOURRITURE-CHIENS marque Taps - btes 26 on.	6/\$1.
JUS DE TOMATES Del Monte - btes 20 on.	7/\$1.
MAIS NIBLETS en grains entiers - btes 8 on.	7/\$1.
PETITS POIS VERTS Rapides Lachine - btes 20 on.	8/\$1.
SOUPE AUX LEGUMES Aylmer - btes 10 on.	8/\$1.
TISSUS KLEENEX assortis - ppts 120s	8/\$1.

CONSULTEZ LA CIRCULAIRE ROUGE & BLANC DE CETTE SEMAINE

POULETS A GRILLER

de catégorie "A" vidés, nettoyés poids 2½ à 3½ lbs. prêts pour la cuisson

lb 35¢

CUISSES DE POULET tendres, juteuses	viande brune lb. 59¢
POITRINES DE POULET fraîches, viandées	viande blanche lb. 69¢

PRIX EN VIGUEUR DU 23 AU 26 MARS

ORANGES SUNKIST

sucrées, juteuses, importées de Californie, variété Navel grosseur 113

douz. 49¢

RAISINS CAROTTES

ROUGE-EMPEREUR sucres, rafraîchissants importés de Californie

lb 19¢

fraîches, fermes importées de Californie

2 lb 27¢

PHILOMENE

Par SPRENGEN

J'aime l'hiver... pas de fourmis, pas de mouches, pas de moustiques

Pas d'abeilles, pas d'insectes, pas de guêpes

PAS DE PHILOMENE!

FERDINAND

MOCO



AU MARCHE GEORGES ... RENCONTREZ LE ROI DU BOEUF

Prix en vigueur les
23-24-25 et 26 mars 1966

AU 255 DE LA RUE YORK

Boeuf de marque "Circle T"
SIGNIFIE
TENDRE — JUTEUX — SAVOUREUX
"BOEUF DIGNE D'UN ROI"

A GRANBY

GEORGES PROMET: MEILLEURE QUALITE — BAS PRIX

boeuf de marque réputée...

EXTRA — SPECIAL

SHORTENING
CRISCO

BTE
3 LBS

1.09

**T-BONE
OU
CHOPS**

DE
BOEUF

lb

VOTRE CHOIX
87¢

BOEUF HACHE 3 **99¢**
Frais haché toutes les 30 minutes LBS

ROTI de Côtes LB **77¢**
"Le roi des rôtis"

BOLOGNE LB **27¢**
MARQUE FEDERAL
En tranche ou en morceau

Rôti de Croupe LB **85¢**

PATATES de TABLE
Cat. Canada No 1 Culture du Québec 50 livres **1.29**

ORANGES SUNKIST
Navel - No 1 de Californie, Grosseur 163 2 douz. **59¢**

BAS DE NYLON 1ère QUALITE HEIRESS (Limite de 3 paires par client) **24¢**
LA PAIRE

SUCRE BLANC Sac 10 lbs **79¢**
GRANULE

JUS de TOMATES Bte 20 on. **10¢**
"PAC RITE"

Tablettes de Chocolat Sac 20's **69¢**
LOWNEY'S — ASSORTIES

LIQUEURS DOUCES Bout. 30 on. **10¢**
ASSORTIES — GRANBY POP

CREME GLACEE 5 Cart. 1 chop. **\$1.**
FESTIVAL — SAVEURS ASSORTIES

NIBLETS BLE D'INDE EN GRAIN 5 Btes 14 on. **89¢**

MARCHE GEORGES (Le Roi du Boeuf)

255, rue YORK, GRANBY — TEL. 372-4185

**RENCONTREZ
Le ROI du Boeuf**

Nous nous sommes acquis une réputation enviable avec notre politique d'apporter à vous et votre famille, du boeuf de la plus haute qualité seulement.

Notre programme de "BOEUF CIRCLE T" nous a valu d'être considéré comme "LE ROI DU BOEUF" dans notre région. Votre encouragement constant et les commentaires que nous recueillons constamment sur notre programme de "BOEUF CIRCLE T" nous indique que tous bénéficient du plaisir de bien manger que nous vous apportons.



GEORGES WOOLLEY
président et gérant.

CIRCLE

T

T.M. REG'D.